

Plan directeur cantonal 2050

Document de cadrage

26 septembre 2023
Version 4.10.8



Perspectives pour le territoire

Adopté par le
Conseil d'État
le 5 juillet 2023

Direction générale du territoire
et du logement (DGTL)



Préambule

Le plan directeur cantonal (PDCn) est l'instrument stratégique qui oriente l'organisation du territoire cantonal dans un horizon de 15 à 25 ans. Il permet ainsi de coordonner les activités qui ont des incidences importantes sur le territoire et l'environnement.

Il est ancré dans la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700) ainsi que dans la loi cantonale du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC ; BLV 700.11). Son contenu lie les autorités fédérales, cantonales et communales.

La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) prépare actuellement la révision complète du PDCn. Le présent document décrit la démarche initiée et les enjeux principaux de cette révision. Ces derniers ont été identifiés par les entités de l'administration cantonale vaudoise (ACV), dont les politiques publiques impactent le territoire.

Sommaire

Démarche	04	Activités économiques	60
Contexte général	06	Des sites adaptés aux besoins multiples de l'économie	61
① Monitoring	07	● Disposer de sites adaptés aux besoins d'une économie diversifiée	62
② Tendances	08	● Renforcer l'accessibilité multimodale des sites d'activités	64
③ Ressources vitales	09	● Soutenir la numérisation de l'économie	66
④ Territoire	10	● Promouvoir et développer un tourisme durable	68
⑤ Sept enjeux pour le territoire	11		
Environnement naturel	12	Ressources et énergies	70
Un environnement naturel préservé et renforcé	13	Des ressources et des énergies durables	71
● Prendre soin des sols et des milieux naturels	14	● S'approvisionner en bois indigène	72
● Optimiser la gestion des ressources en eau	16	● Exploiter les ressources naturelles du sous-sol avec mesure	74
● Préserver la diversité biologique des forêts	18	● Valoriser les déchets	76
● Concrétiser l'infrastructure écologique	20	● Valoriser les énergies renouvelables	78
Agriculture	22	Glossaire	80
Une production agricole et une consommation locales et durables	23	Liste des abréviations	85
● Garantir l'accès à une alimentation de proximité	24	Impressum	86
● Veiller à la souveraineté alimentaire décarbonée	26		
● Développer une infrastructure agricole	28		
● Faire cohabiter nature et agriculture	30		
Espaces bâtis	32		
Des espaces bâtis compacts, attractifs et résilients	33		
● Requalifier les espaces bâtis	34		
● Garantir des espaces ouverts de qualité	36		
● Valoriser le patrimoine et le paysage	38		
● Réduire l'exposition aux nuisances et dangers	40		
Services	42		
Des services efficaces et équitablement répartis répondant aux besoins de la population	43		
● Faciliter l'accès aux services publics	44		
● Adapter les logements aux besoins	46		
● Planifier les équipements publics	48		
● Garantir la gestion des eaux urbaines	50		
Mobilité	52		
Une mobilité multimodale, de proximité et à faibles émissions	53		
● Réduire les besoins de mobilité et les distances parcourues	54		
● Opérer un report modal majeur vers les modes actifs et collectifs	56		
● Développer des solutions de mobilité partagée et à faibles émissions	58		

N. B. Le sommaire est interactif. Les termes soulignés dans le document sont cliquables et explicités dans le glossaire. La mention Plan directeur cantonal 2050 dans la marge permet de revenir au sommaire.

Démarche

Révision complète du plan directeur cantonal

Le PDCn en vigueur a été adopté par le Grand Conseil en 2007, puis approuvé par le Conseil fédéral en 2008. Il a ensuite été adapté partiellement à plusieurs reprises, afin de prendre en compte des modifications du cadre légal, de plans sectoriels de la Confédération et de politiques sectorielles cantonales. La 4^e adaptation du document, approuvée début 2018, est conséquente. Elle intègre les exigences de la LAT révisée (entrée en vigueur en 2014) et vise notamment à développer l'urbanisation vers l'intérieur et à freiner l'étalement urbain.

Conformément à la LAT, les plans directeurs doivent être réexaminés intégralement tous les dix ans. De 2018 à 2020, la DGTL a effectué, en collaboration avec les entités de l'ACV concernées, un monitoring de la mise en œuvre des principales mesures du PDCn. En parallèle, des réflexions sur la forme de cet instrument ont été menées avec ses utilisatrices et utilisateurs. Il ressort de ces deux démarches que la majorité des mesures en vigueur n'est plus à jour et que le document est difficile à utiliser. Une révision complète du PDCn, tant sur le fond que sur la forme, est donc nécessaire. C'est dans ce contexte que la DGTL a entamé l'élaboration du PDCn 2050.

Étapes de la révision

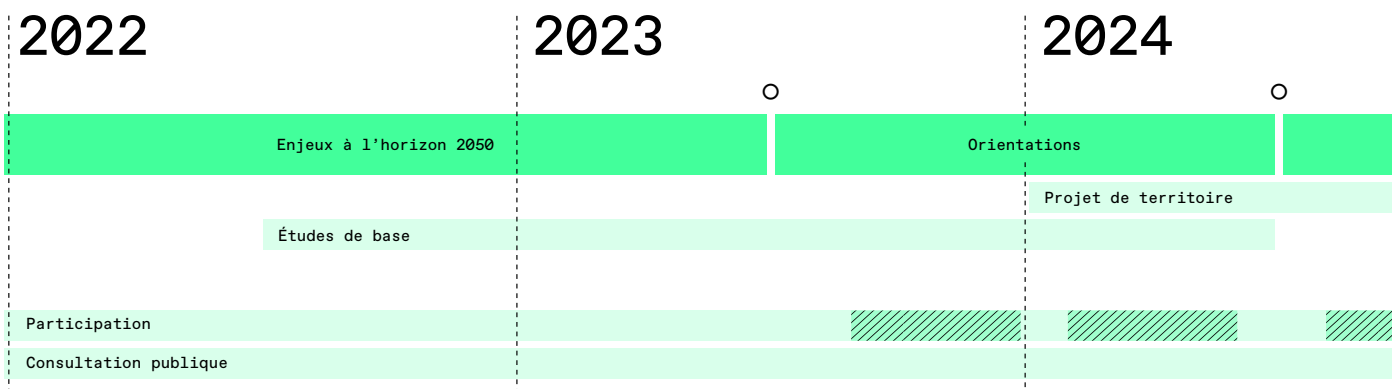
Après un état des lieux, les enjeux de la révision du PDCn 2050 sont définis. Ils seront ensuite traduits en orientations pour l'établissement du projet de territoire. Ce dernier exprimera la vision du canton pour son développement territorial.

En parallèle, des études de base — qui alimenteront le projet de territoire sur diverses thématiques sectorielles — seront menées en collaboration avec les entités-métiers de l'ACV. Finalement, des stratégies de mise en œuvre et des mesures concrètes seront définies. La phase d'approbation débutera par la mise en consultation publique du projet de plan directeur. Le PDCn 2050 entrera en vigueur après son adoption par le Grand Conseil, puis son approbation par le Conseil fédéral.

Coordination et pesée d'intérêts

Les différentes politiques sectorielles peuvent présenter des intérêts divergents en ce qui concerne l'aménagement du territoire. En effet, elles sont planifiées et coordonnées en fonction d'outils spécifiques. La pesée des intérêts, voire l'arbitrage entre les divers usages du sol à l'échelle cantonale, sont des tâches centrales du PDCn.

Étapes de la révision du PDCn



- Adoption par le Conseil d'État
- ⊙ Adoption par le Grand Conseil
- Approbation par la Confédération

Une coordination étroite avec le Plan climat vaudois (PCV) est mise en place. Elle porte autant sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (à l'horizon 2030) et de neutralité carbone (en 2050), que sur les mesures du PDCn. Ce dernier constitue en effet l'un des instruments de mise en œuvre du PCV.

À noter que cette révision complète du PDCn préservera une marge de manœuvre suffisante pour les autorités communales en charge de la planification locale. Elles pourront ainsi s'adapter à l'évolution constante des besoins de la population. Pour faciliter la phase de mise en œuvre, les procédures de planification seront assouplies et accélérées dans la mesure du possible.

Gouvernance

Le pilotage politique de la révision du PDCn est assuré par le Conseil d'État. Il adopte les documents clés de la révision: les *Perspectives pour le territoire* (présent document); les orientations pour le développement territorial; le projet de territoire; le PDCn 2050. La délégation du Conseil d'État *Mobilité, environnement / énergie, développement territorial, logement* est associée au processus à des moments-clés, afin d'assurer une implication des départements dans l'élaboration du projet. La démarche de révision est portée par la cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS).

Le pilotage technique est assuré par un comité dédié. Il est présidé par la direction de la DGTL et regroupe les responsables des entités de l'ACV les plus concernées. Il oriente les choix stratégiques et assure l'implication des différents services. Un groupe technique assure la coordination et la cohérence entre leurs politiques publiques respectives.

Il réunit des représentantes et représentants des entités de l'ACV. Un groupe d'expertes et d'experts est associé aux travaux pour débattre des orientations et mesures proposées. Il est constitué de la Commission cantonale consultative élargie d'aménagement du territoire.

Participation

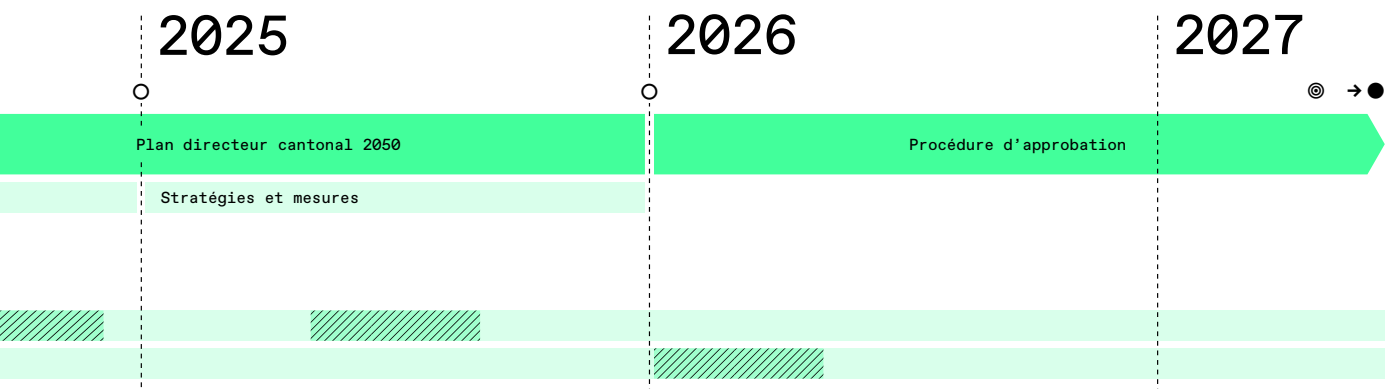
La planification directrice nécessite une étroite coordination entre les différentes échelles territoriales. Il importe donc d'y associer activement les actrices et les acteurs concernés. Cela permet: d'améliorer la qualité du projet; de vérifier l'acceptabilité des propositions; d'anticiper d'éventuels conflits et de faciliter l'appropriation du projet ainsi que sa mise en œuvre.

Trois groupes d'actrices et d'acteurs-clés ont été identifiés: le grand public; les entités communales et régionales; les groupes d'intérêt qui seront représentés dans un groupe d'accompagnement. Chaque groupe sera sollicité de manière spécifique, selon son domaine de compétences.

Forme du plan directeur cantonal

La révision complète du PDCn est l'occasion de faire évoluer sa forme. Une étude a été menée sur l'accès et l'utilisation du PDCn. Des objectifs en la matière ont été définis.

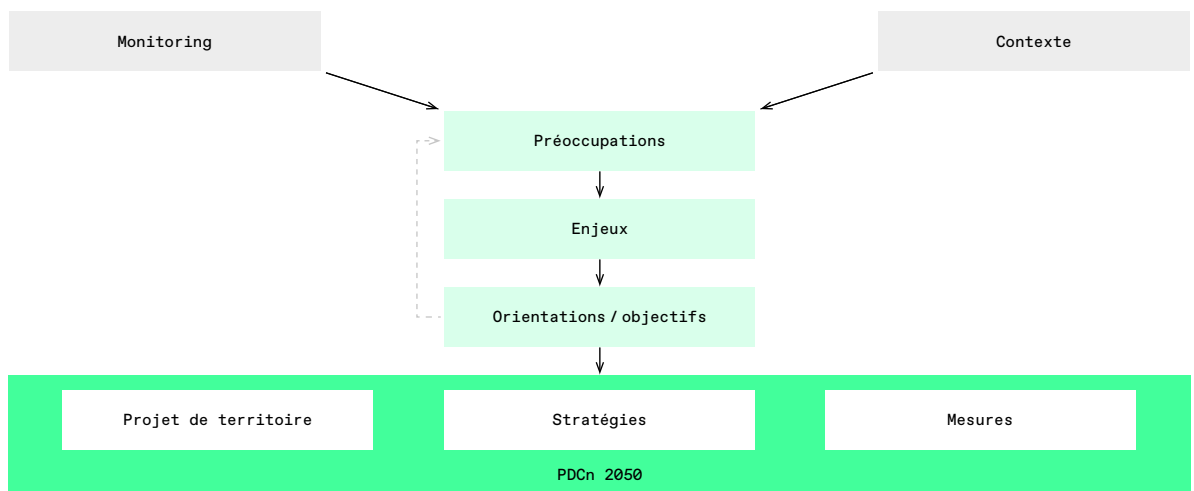
La forme du PDCn doit faciliter le partage des informations et le dialogue entre les actrices et les acteurs concernés, notamment lors des consultations publiques. Elle doit également permettre un accès au contenu en fonction de besoins spécifiques. Finalement, elle doit renforcer les liens entre les textes et les cartes.



Contexte général

L'identification des enjeux résulte de deux démarches, menées en collaboration avec les entités de l'ACV dont les politiques publiques impactent le territoire: le *monitoring* de la mise en œuvre du PDCn en vigueur; ainsi qu'une analyse du contexte dans lequel la révision se déroule. Les préoccupations des entités de l'ACV ont donc été identifiées, puis traduites en enjeux.

Identification des enjeux



① Monitoring

Le suivi des mesures du PDCn permet de constater que, d'une manière générale, les objectifs fixés sont poursuivis. Cependant, le rythme de mise en œuvre des mesures est moins soutenu que prévu.

Localisation des habitantes et habitants

Les agglomérations et les centres accueillent désormais la majeure partie de la nouvelle population du canton. En 2018, près de 70% des nouvelles et nouveaux habitants choisissaient les agglomérations et les centres pour lieu de résidence, contre moins de 50% en 2008. Bien qu'importante, cette évolution ne permet pas encore d'atteindre l'objectif du PDCn: tendre vers trois quarts de la population vaudoise résidant dans les agglomérations et les centres.

Amélioration de l'accès aux transports publics

Le renforcement des transports publics, notamment dans les agglomérations, a permis une amélioration de l'accessibilité à une partie grandissante de la population et des emplois. Il faut également noter que le canton a su maintenir, voire développer, les lignes de train reliant les régions périphériques aux agglomérations et villes principales. Leur population peut ainsi accéder plus facilement aux services et équipements offerts et aux places de travail localisées dans les agglomérations et les centres.

Augmentation de la part de la population exposée aux nuisances

La concentration de la population dans les agglomérations et les centres semble avoir pour corollaire une augmentation du nombre de personnes exposées aux nuisances. Il s'agit notamment du rayonnement non ionisant et du bruit routier, dont le dépassement de la valeur limite d'immission affecte près d'un quart de la population. Par ailleurs, les niveaux de pollution atmosphérique observés sont également trop élevés, tant dans les agglomérations que dans les régions rurales.

Faible développement de la mobilité active

Le développement de la mobilité active a été faible durant cette dernière décennie, par rapport aux autres cantons comptant des agglomérations importantes. Par exemple, la part du vélo reste relativement modeste même si son utilisation a augmenté de manière significative en milieu urbain ces dernières années.

Diminution de la consommation énergétique

La consommation globale d'énergie diminue, malgré la croissance démographique observée. Après avoir connu une progression constante, la part d'énergie renouvelable semble stagner. Cette tendance nécessite d'entreprendre des actions pour accélérer la mise en œuvre de la politique énergétique cantonale.

Retard dans la valorisation des espaces naturels

La plupart des mesures visant la protection de la nature et de la biodiversité ont pris du retard. Par exemple, depuis 2008, la préservation des éléments qui constituent l'infrastructure écologique cantonale (anciennement *réseau écologique cantonal*) n'a que très peu progressé. Ainsi, elle ne peut pas assurer ses fonctions de mise en réseau et d'habitat naturel, cruciales pour enrayer la perte de la biodiversité.

② Tendances

La révision du PDCn se déroule dans un contexte incertain. En effet, notre société vit des transformations qui influencent la qualité du cadre de vie et le bien-être de la population : globalisation, numérisation, changements climatiques, appauvrissement de la biodiversité, mutations de la structure des ménages et de leurs aspirations résidentielles. Ces transformations représentent des défis, non seulement pour l'organisation du territoire, mais aussi en termes de santé publique et de cohésion sociale.

Globalisation

Les interdépendances économiques, sociales, culturelles et environnementales n'ont cessé de se renforcer ces dernières décennies. La situation et la conjoncture internationales — ainsi que certains bouleversements récents — affectent notre société dans de multiples domaines.

Numérisation

La numérisation croissante a un impact fort sur le territoire et son organisation. Non seulement par les besoins en énergie et les infrastructures matérielles qu'elle nécessite (réseaux fixes et mobiles de très haut niveau; centres de données, etc.), mais également parce qu'elle change le rapport de la population et des entreprises à l'espace : évolution des comportements en matière de production et de distribution des biens et des services; besoins en surfaces et infrastructures logistiques; développement du télétravail et du commerce en ligne, etc.

Changements climatiques

Les changements climatiques ont un effet direct sur le territoire : fonte des glaciers; affaiblissement des différents services rendus par les forêts; perte de la biodiversité; phénomènes météorologiques extrêmes; nouvelles maladies; augmentation des canicules dans les villes; sécheresse des territoires agricoles. Ces effets ont des conséquences directes sur la santé, l'environnement, la qualité de vie ou encore le paysage. Bien que le canton ne puisse pas, à lui seul, résoudre une problématique mondiale, il a un rôle important à jouer. Il partage en effet la responsabilité de contribuer activement à une politique climatique à la hauteur des enjeux et de ses moyens. Il doit accompagner, coordonner et veiller à la cohérence des actions à mener.

Appauvrissement de la biodiversité

Le rapport *Biodiversité en Suisse: état et évolution*, publié en 2017 par l'Office fédéral de l'environnement, montre que presque la moitié des milieux naturels étudiés sont menacés. Il en va de même pour

plus du tiers des espèces animales et végétales. Le recul de la biodiversité est notamment dû à l'agriculture intensive ainsi qu'au morcellement des milieux naturels par les infrastructures et l'urbanisation.

Mutations de la structure des ménages et aspirations résidentielles

Les ménages constituent la cellule de base de notre société. Leur structure influence grandement les modes de vie et l'habitat. Le vieillissement de la population, les recompositions familiales et l'individualisation entraînent une diversification et une augmentation du nombre de ménages, dont les aspirations résidentielles ne sont pas toujours en adéquation avec le marché du logement. La structure du parc immobilier doit donc évoluer parallèlement à celle des ménages pour répondre aux attentes de la population.

Défis sanitaires

Les transformations sociodémographiques, climatiques et sociétales auront des répercussions sur l'état de santé et de bien-être des populations. Les qualités du cadre de vie — comme la présence d'espaces verts et d'infrastructures favorisant la mobilité active — influencent directement et indirectement la survenue et la gravité de maladies non transmissibles. L'accès aux prestations sociales et aux services de santé est encore trop souvent corrélé aux caractéristiques socio-économiques des populations et des territoires dans lesquels elles vivent. La préservation ou la création d'environnements favorables à la santé doit donc être une préoccupation commune qui soutient les politiques publiques impactant l'environnement et l'organisation du territoire.

Croissance démographique et création d'emplois

Le canton restera un territoire attractif et dynamique ces prochaines années. Selon le scénario moyen des perspectives cantonales de juin 2021, la population devrait atteindre 1 045 000 habitantes et habitants en 2050. Une personne sur deux sera active professionnellement sur le territoire cantonal. Cette proportion, stable depuis des décennies, contribue à la prospérité et au maintien de la cohésion sociale, piliers importants de la qualité du cadre de vie. Cela étant, la croissance démographique couplée au développement économique produisent une pression grandissante sur le territoire qui est limité.

3 Ressources vitales

S'étendant du massif du Jura aux Préalpes, en passant par le Plateau, le territoire cantonal est vaste et offre des paysages d'une grande qualité et diversité. Les reliefs, la géologie, la végétation, le climat ou encore les plans et cours d'eau influencent la localisation des activités humaines et sa relation à son environnement et façonnent ainsi l'occupation du territoire. Toutefois, la préservation des paysages et leur partage entre les fonctions naturelles et les usages anthropiques nécessitent de plus en plus d'arbitrages.

Lors de ces pesées d'intérêts, les ressources vitales, que sont l'air, l'eau, le sol et la biodiversité, qui forment le socle de notre cadre de vie, doivent être considérées, voire restaurées par chaque politique publique qui se déploie sur le territoire.

Sol et sous-sol

Composé d'éléments minéraux, d'humus, d'eau, d'air et d'organismes vivants, le sol est essentiel à notre existence. D'une part, il permet de produire des aliments et de filtrer les eaux souterraines. D'autre part, il contribue à préserver la biodiversité et à protéger le climat, notamment parce qu'il accumule du carbone organique et limite les impacts des changements climatiques. Toutefois, pour que le sol puisse assurer toutes ces fonctions, il doit être vivant et sain. Un sol rendu stérile met en effet des décennies, voire des siècles, à retrouver ses propriétés.

Le sous-sol géologique, qui est l'objet d'usages multiples, présente un potentiel en matière de séquestration carbone. Il constitue également un important réservoir de ressources naturelles. Cependant, ces dernières sont encore souvent considérées indépendamment les unes des autres.

Eau

L'eau est présente sous diverses formes: nappes phréatiques, lacs et cours d'eau, glaciers, pluie et neige. Pour la flore et la faune, elle est non seulement une ressource naturelle, mais aussi un milieu de vie. L'eau est à la base du fonctionnement des écosystèmes. Elle est également indispensable pour notre santé et la majorité des activités humaines. Cependant, les besoins en eau vont augmenter en raison des changements climatiques (sécheresses et canicules), tandis que la fonte des neiges, ainsi que des bouleversements importants du régime des précipitations sont à prévoir (saisonnalité, intensité avec risques d'inondation et périodes de sécheresse plus longues, etc.).

Le canton dispose d'importantes réserves en eau potable. Elles alimentent près de 2400 captages communaux d'intérêt public. Aujourd'hui, près de 60% de l'eau captée est distribuée sans traitement

dans les communes. Cependant, les évolutions sociétales et économiques augmentent la pression sur cette ressource tandis que les changements climatiques modifient le régime des précipitations. Il est donc indispensable de mettre en place une gestion intégrée des eaux pour assurer de manière équilibrée les besoins économiques et sociétaux, sans compromettre la durabilité des écosystèmes.

Air

L'air est généralement associé à la troposphère, soit la couche de l'atmosphère la plus proche de la surface terrestre. Les principales sources de pollution de l'air sont la mobilité, notamment les véhicules individuels motorisés, les chauffages à combustion, et, dans une moindre mesure, l'industrie et l'agriculture. Toute diminution de la pollution atmosphérique permet de réduire les risques pour la santé et les écosystèmes. Une baisse de la pollution est généralement associée à une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Biodiversité

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants et les écosystèmes dans lesquels ils vivent. La perte mondiale de biodiversité conduit à une augmentation des écosystèmes dégradés et au déclin de leurs services écosystémiques essentiels: régulation, notamment du climat; qualité de l'eau et de l'air; contrôle des ravageurs; atténuation des intempéries; pollinisation; ou encore protection contre certains risques et maladies. Les causes les plus importantes du déclin de la biodiversité sont associées à des activités humaines: exploitation intensive des terres, des mers et de la nature; changements climatiques; pollution.

Parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Suisse présente l'une des plus fortes proportions d'espèces menacées. Les zones protégées s'avèrent insuffisantes, tant en surface qu'en qualité. Or, le déclin de la biodiversité ne se traduit pas seulement par des pertes irréversibles pour la flore et la faune; il comporte aussi des risques pour le bien-être humain et l'économie. La biodiversité doit ainsi être considérée comme une ressource essentielle. Sa préservation et la réhabilitation de milieux dégradés génèrent des cobénéfices qui réduisent les impacts sur d'autres ressources naturelles et participent à la préservation du climat.

4 Territoire

Le PDCn en vigueur est structuré selon trois armatures qui rassemblent les différents usages et fonctions du territoire: l'armature urbaine, l'armature écologique et celle des ressources.

Armature urbaine

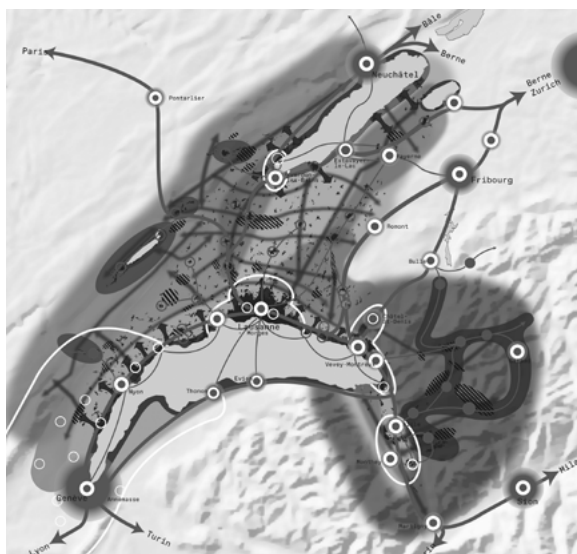
L'armature urbaine est composée de l'ensemble des agglomérations, villes et villages, ainsi que de leurs aires d'influence. Irriguant de manière fine l'ensemble du territoire cantonal, l'armature urbaine comprend et structure tous les équipements et services de la vie quotidienne — logement, lieu de travail, commerce, culture, enseignement, sport — ainsi que les réseaux de transports qui les relient entre eux et aux territoires environnants. La tertiarisation et la numérisation croissante des activités accentuent la complémentarité entre les territoires ruraux et urbains.

Armature écologique

L'armature écologique se base sur les aires protégées et se ramifie jusqu'au cœur des espaces bâtis, au fil des cours d'eau par exemple. Elle s'oriente sur la sauvegarde des écosystèmes dynamiques que sont la faune et la flore. Elle vise avant tout à pérenniser la biodiversité, qu'elle soit ordinaire ou remarquable en: préservant des éléments existants; restaurant des éléments dégradés; les mettant en réseau. La protection de la faune et la flore ne s'arrêtant pas à la mise sous protection des milieux naturels, elle doit être une préoccupation constante dans toutes les fonctions et usages qui prennent place sur le territoire.

Armature des ressources

L'armature des ressources contient l'ensemble des surfaces productives (agriculture, sylviculture, vignobles, prairies, pâturages et élevages, vergers, etc.) et des surfaces qui fournissent des matières premières indigènes (sources et nappes phréatiques, carrières, gravières, forêt). La gestion durable de ces ressources vise leur exploitation à long terme, en maintenant un équilibre entre la maximisation des avantages pour la société et la minimisation des impacts environnementaux.



Projet de territoire cantonal
du PDCn 2008, adaptation 4 quater

- Réseau urbain**
- Urbanisation
 - Agglomération
 - Centre cantonal
 - Centre régional en agglomération
 - Centre régional
 - Pôle touristique
 - Liaison touristique
 - Réseau de transports
- Profil régionaux**
- Métropole lémanique
 - Aire agro-environnementale de plaine
 - Ensemble paysager du Jura
 - Ensemble paysager du Jorat
 - Espace alpin
 - Arc jurassien
 - Rives des lacs: urbanisation-loisirs
 - Rives des lacs: nature-tourisme
- Réseau écologique**
- Noeud biologique
 - Liaison biologique
 - Echappée lacustre

5 Sept enjeux pour le territoire

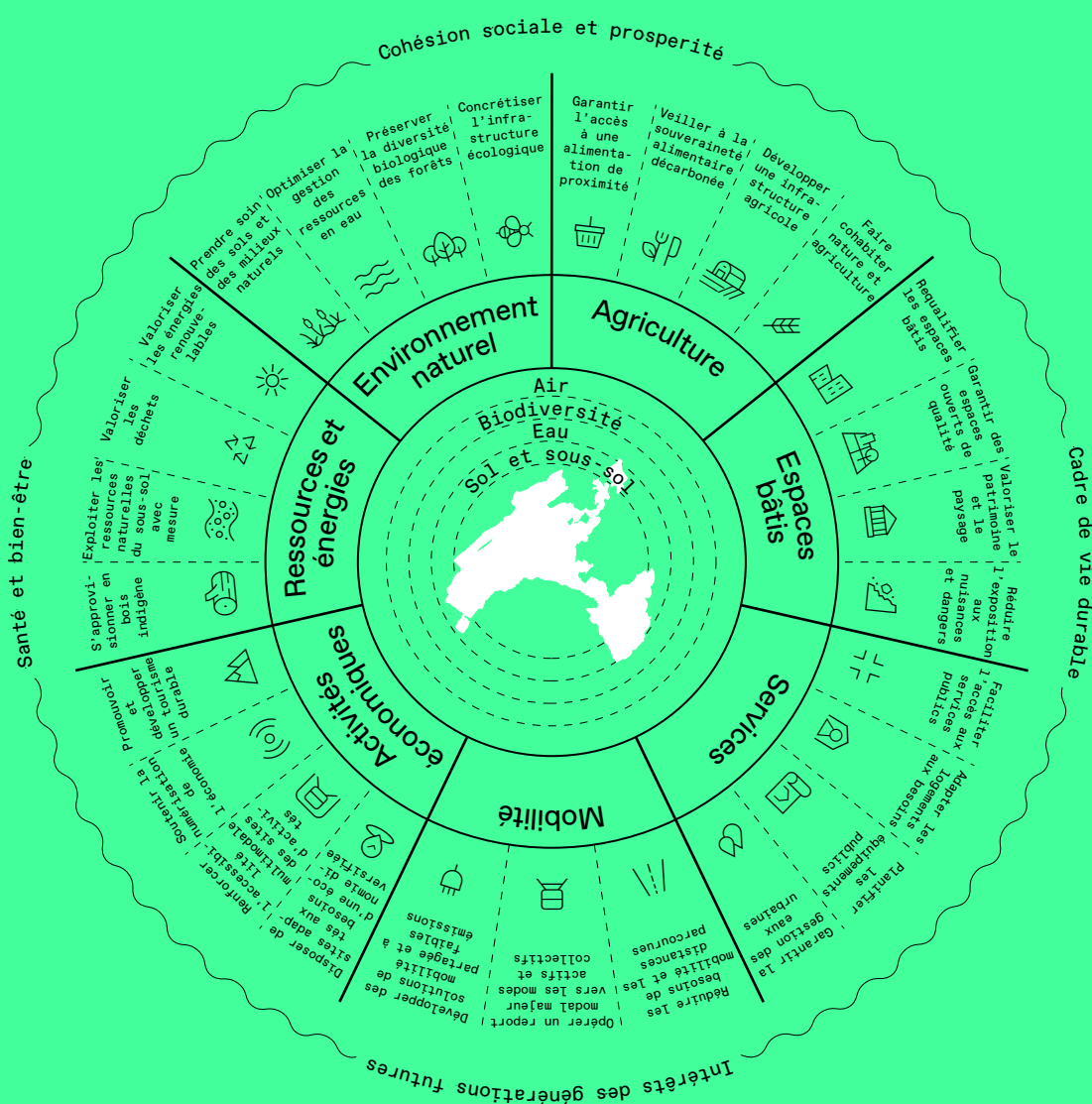
La révision complète du PDCn se base sur des enjeux clairement identifiés pour l'avenir du canton, afin d'élaborer un projet de territoire répondant aux évolutions sociétales et aux engagements pris.

Les enjeux ont été considérés de manière transversale. Ils se rapportent aux différentes politiques publiques et constituent le cadre de référence commun ainsi que le fil rouge de la révision.

Celle-ci s'inscrit dans l'objectif de créer un cadre de vie durable qui favorise la cohésion sociale et la prospérité, qui soutient la santé comme le bien-être, et qui préserve les intérêts des générations futures.

La démarche mise en place a permis de définir les sept enjeux suivants. Ils couvrent la majorité des politiques publiques qui ont des effets sur le territoire cantonal.

- Un environnement naturel préservé et renforcé.
- Une production agricole et une consommation locales et durables.
- Des espaces bâtis compacts, attractifs et résilients.
- Des services efficaces et équitablement répartis répondant aux besoins de la population.
- Une mobilité multimodale, de proximité et à faibles émissions.
- Des sites adaptés aux besoins multiples de l'économie.
- Des ressources et des énergies durables.



Environnement naturel

Perspectives
pour le territoire



Plan directeur cantonal
2050

Un environnement naturel préservé et renforcé

Les changements climatiques et la croissance démographique augmentent les pressions sur les milieux naturels, les espèces et les sols. Les espaces naturels, notamment ceux portés aux inventaires fédéraux et cantonaux, doivent être maintenus, protégés et mis en réseau sur l'ensemble du territoire cantonal, afin de préserver les bases essentielles à la vie. La faune et la flore disposent ainsi de surfaces suffisantes et de qualité, nécessaires à leur prospérité. Les fonctions du sol bénéficient d'une meilleure protection et les sols ayant subi des atteintes sont réhabilités. Il s'agit aussi de mieux exploiter le potentiel des espaces agricoles et forestiers, principaux milieux concernés par les enjeux de préservation et de valorisation de l'environnement naturel.

Prendre soin des sols et des milieux naturels



Optimiser la gestion des ressources en eau



Préserver la diversité biologique des forêts



Concrétiser l'infrastructure écologique





Prendre soin des sols et des milieux naturels

De quoi parle-t-on ?

Le canton de Vaud se situe à un carrefour entre les Alpes, le Plateau et le Jura. L'importance et la diversité de ses milieux naturels lui confèrent une responsabilité particulière pour la préservation de nombreuses espèces rares. Le maintien de cette biodiversité et des services qu'elle fournit — tels que la pollinisation ou la contribution à la fertilité des sols — représente un défi majeur en regard des pressions humaines et climatiques. Ce patrimoine naturel est en effet essentiel à la vie et à la qualité de notre cadre de vie. Il s'agit d'assurer la mise en valeur de tous les milieux, ainsi que la réhabilitation et la protection des milieux naturels les plus précieux portés aux inventaires. Le sol est une ressource menacée, alors qu'il répond à différents besoins vitaux, comme la production de denrées alimentaires. Il est au cœur de la transition vers une société plus durable et résiliente.

Aujourd'hui...

L'être humain occupe une place toujours plus importante sur le territoire. La pression qu'il génère sur les milieux naturels est en constante augmentation. Ses activités et leurs conséquences affectent la biodiversité : extension des surfaces construites ; mitage du territoire ; multiples pollutions, y compris sonores, lumineuses et numériques ; ou encore utilisation des ressources naturelles. Par ailleurs, la pression qu'exercent les loisirs sur les milieux naturels s'intensifie, à cause de la croissance de la population et de ses besoins en espaces de délasserment. Plusieurs enjeux émergent concernant les sols, tels que : les problématiques de santé liées aux sols pollués ; la réhabilitation des sols dégradés ; le potentiel d'émissions (sols organiques) ou de séquestration de carbone ; leurs rôles comme régulateurs des événements climatiques extrêmes.

...et demain

La robustesse et la résilience de tous les milieux naturels sont garanties par la valorisation d'habitats de qualité préservés, revitalisés et entretenus. Les milieux naturels dignes de protection à l'échelle cantonale, régionale ou locale sont identifiés. La pression humaine, directe ou indirecte, sur les milieux fragiles ou abritant des espèces sensibles aux dérangements est limitée, grâce à la mise en place de zones de tranquillité. Des solutions adaptées sont élaborées afin de canaliser les activités de loisirs se pratiquant en milieu naturel, telles que la randonnée pédestre, le cyclotourisme et le VTT. Les atteintes aux sols sont inventoriées et des mesures sont prises pour les réduire. Le canton devient plus résilient grâce à des sols fonctionnels.

Engagements liés

Convention programme 2020-2024
Établir d'ici 2024 une stratégie cantonale globale de conservation des espèces et des milieux naturels.



Plan d'action biodiversité
Finaliser en 2025 au plus tard la mise en œuvre de la protection des biotopes d'importance nationale et achever d'ici 2030 celle des biotopes d'importance régionale.



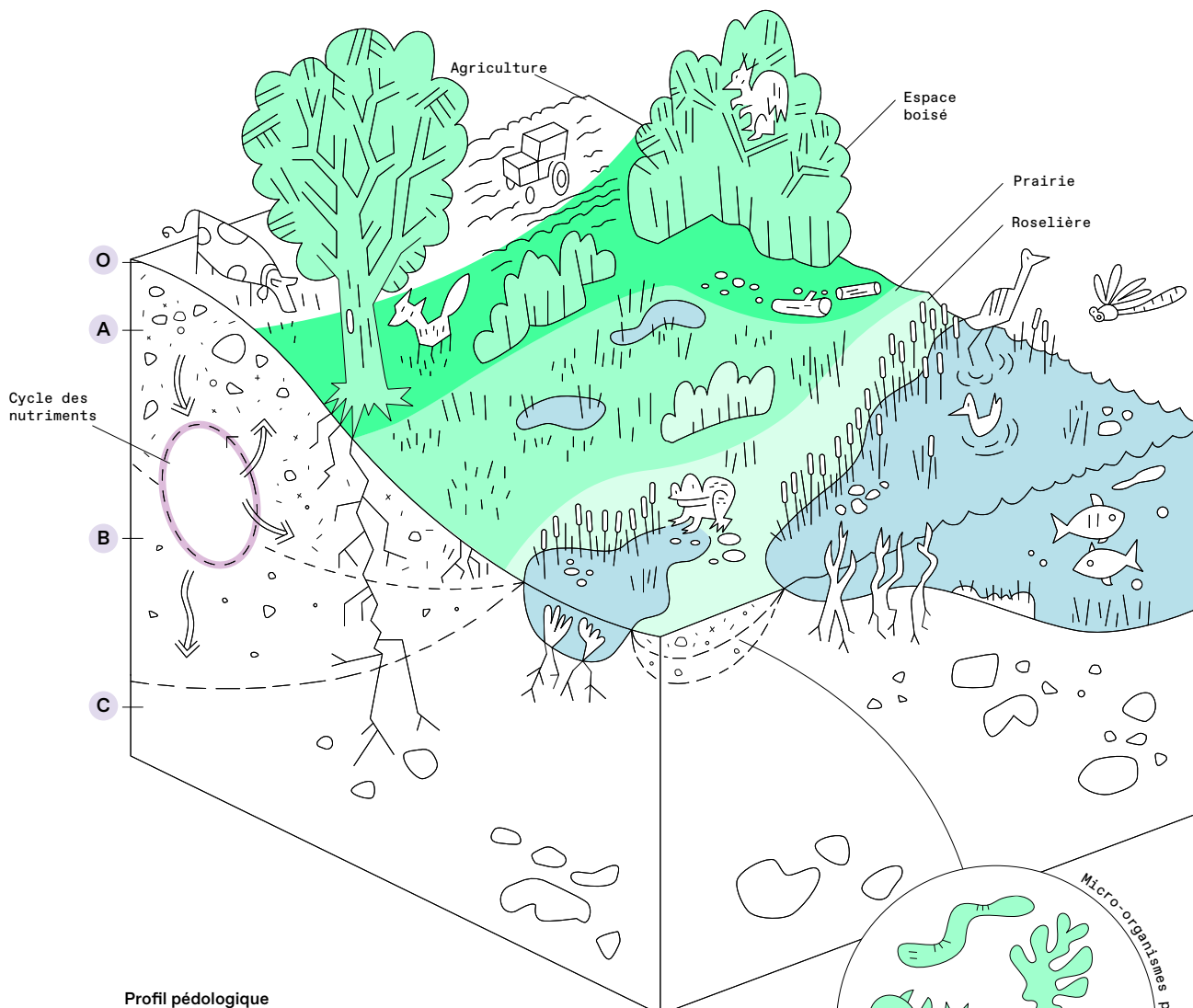
Plan climat VD (1^{re} gén.)

- Mesure stratégique 14
- Mesure stratégique 16
- Mesure stratégique 20

Agenda 2030 VD

- Cible 6.6
- Cible 11.4.3
- Cible 15.1
- Cibles 15.3 - 15.5

Milieux naturels et sols



Profil pédologique

- O L'horizon O est la couche superficielle appelée «litière». Elle comprend des débris végétaux (humus).
- A L'horizon A est la couche de terre «végétale», vivante et constituée d'un mélange de matières organiques et minérales.
- B L'horizon B est la couche de terre «minérale», vivante et structurée. Elle permet l'enracinement profond.
- C L'horizon C est la roche-mère brute ou altérée.

2,9%

Les tourbières, prairies sèches, zones alluviales et sites d'importance nationale et régionale pour la reproduction des batraciens occupent 2,9% du territoire cantonal

Le sol est la couche externe de la croûte terrestre à l'interface du sous-sol et de l'atmosphère. C'est un lieu d'échanges intenses de matières et d'énergie entre l'air, l'eau et les roches. À ce titre, il remplit nombre de fonctions vitales pour l'homme et la diversité des milieux naturels: il filtre l'eau potable; tamponne les flux d'eaux de surface et limite les crues; fournit de la nourriture, de la biomasse et est à la base de la biodiversité.



Optimiser la gestion des ressources en eau

De quoi parle-t-on ?

Une pression croissante s'exerce sur les ressources en eau, sous l'effet notamment des activités humaines et des changements climatiques. Cela engendre des conflits entre les différents usages de cette ressource vitale. La complexité des systèmes hydriques nécessite une gestion intégrée des eaux, à l'échelle du bassin versant. C'est le prérequis pour garantir un équilibre des usages, une protection accrue de la nature et du paysage, ainsi qu'une meilleure coordination entre les actrices et acteurs.

Aujourd'hui...

La gestion par bassin versant prend de l'importance. Toutefois, elle manque encore de concertation et de coordination entre les actrices et acteurs concernés par la gestion de l'eau. Les structures actuelles sont insuffisamment outillées pour désamorcer les conflits entre les différents intérêts liés à l'usage des ressources en eau.

...et demain

La gestion des eaux est axée sur le long terme. Elle se fait au moyen de processus de concertation et de planification, ainsi que de décisions intersectorielles largement renforcées. Le bassin versant est l'espace de référence pour une gestion intégrée de la ressource en eau. Les périmètres d'action et de décision coïncident : les problèmes sont traités là où ils apparaissent. Les eaux sont d'abord gérées sur place, avant d'être acheminées ou évacuées. En milieu bâti, cette gestion participe à protéger des inondations, recharger les nappes phréatiques et favoriser la lutte contre les îlots de chaleur urbains. La gestion à l'échelle des bassins versants permet de tirer profit des synergies et des économies d'échelle. Les objectifs et mesures de gestion sont en outre périodiquement évalués et, si nécessaire, adaptés aux nouvelles conditions.

Engagements liés

Loi sur les eaux
Protéger les eaux contre toute atteinte nuisible.



Plan sectoriel de la protection des eaux
Déterminer les actions à mener et les moyens nécessaires dans les domaines des eaux de surface et souterraines ainsi que de l'assainissement des eaux.



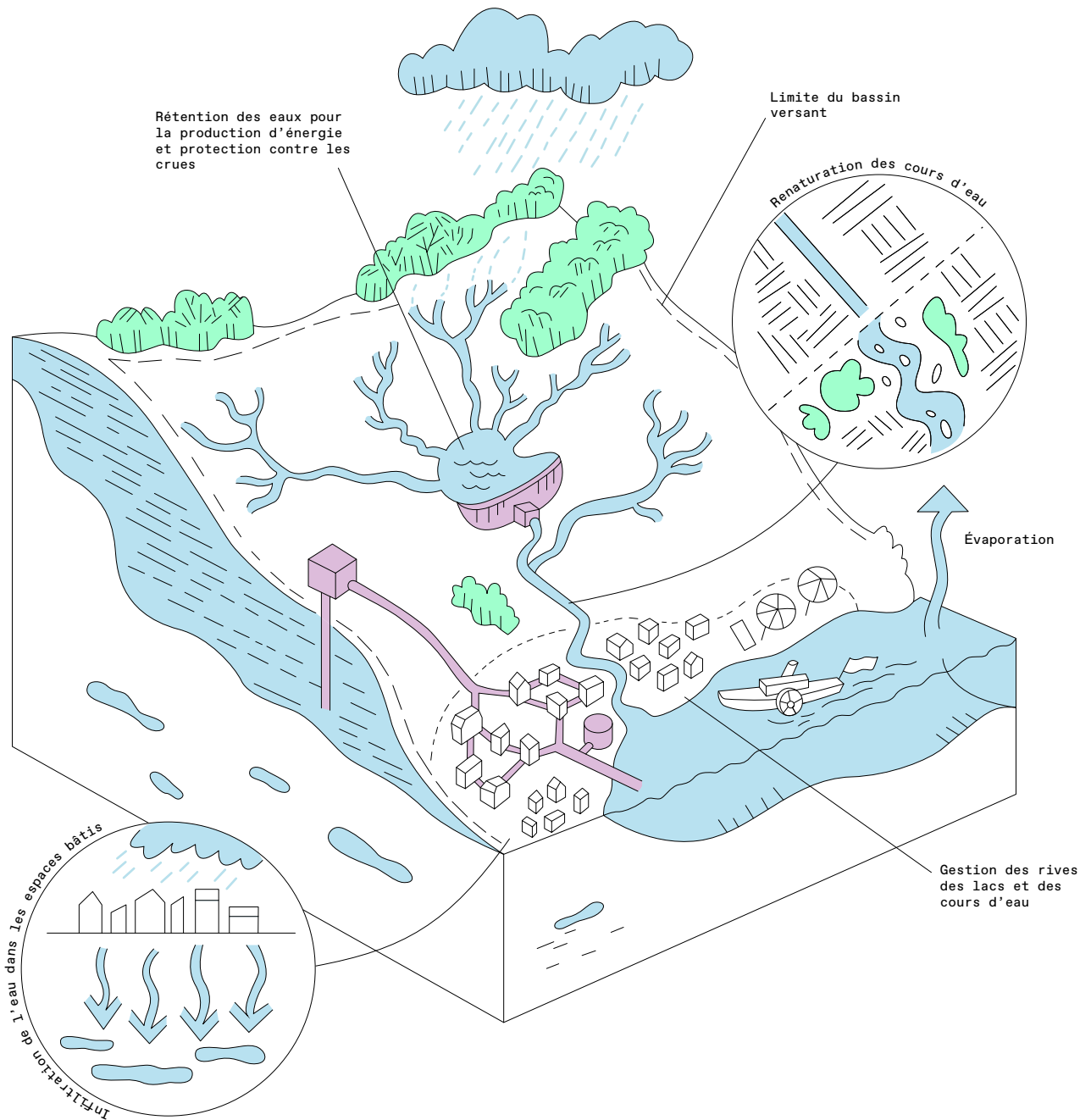
Projet Diag-EAU
Établir un diagnostic « eau » du canton, en vue d'identifier les déficits et proposer une vision concertée à long terme entre les actrices et acteurs principalement concernés par l'utilisation de l'eau.



Plan climat VD (1^{er} gén.)
● Mesure stratégique 15

Agenda 2030 VD
● Cible 6.1
● Cible 6.3
● Cible 6.4

Cycle et usages de l'eau



20%

Environ 20% des cours d'eau du canton sont considérés comme très atteints, artificiels ou enterrés

Le cycle de l'eau est perturbé par différentes activités humaines. Ces dernières menacent à long terme la disponibilité et la qualité de la ressource eau, tout comme l'existence d'écosystèmes naturels. Une gestion intégrée des eaux à l'échelle du bassin versant est nécessaire pour coordonner les différents usages, tout en protégeant la ressource et en se prémunissant contre les dangers naturels.



Préserver la diversité biologique des forêts

De quoi parle-t-on ?

La promotion et la préservation de la biodiversité sont au cœur de la politique forestière. En effet, la forêt assure un rôle majeur dans la conservation de la biodiversité, en abritant en particulier plusieurs centaines d'espèces prioritaires. Une gestion intégrée des milieux naturels forestiers est donc essentielle pour maintenir une diversité biologique importante. S'appuyant sur les dynamiques naturelles, cette approche globale permet de limiter les coûts de gestion et de faire face aux changements, notamment climatiques.

Aujourd'hui...

Plusieurs réserves forestières, îlots de vieux bois et autres espaces forestiers protégés importants pour l'écologie sont mis en place pour préserver la biodiversité ainsi que les espèces rares et menacées. Avec la pression croissante du public pour ses loisirs, les changements climatiques et les espèces exotiques envahissantes, de nouvelles menaces pèsent toutefois sur les espèces en forêt.

...et demain

La forêt, comme écosystème naturel, est conservée et gérée de manière naturelle et multifonctionnelle. Des mesures ciblées sont prises en faveur de milieux ou d'espèces particulières. Cette gestion permet le maintien d'associations rares et le renforcement d'espèces emblématiques. Le territoire cantonal compte 10% de réserves forestières dans chaque région biogéographique, ainsi que 2% d'îlots de sénescence et trois à quatre arbres-habitats par hectare à l'échelle des arrondissements forestiers. Les plans de gestion des forêts sont mis à jour avec, comme objectif, le maintien et la promotion de la biodiversité en forêt. Les valeurs cibles pour le bois mort sont par ailleurs atteintes partout.

Engagements liés

Politique forestière vaudoise 2040

Renforcer la biodiversité en forêt d'ici 2040, notamment en développant l'infrastructure écologique cantonale et en préservant les groupes d'espèces prioritaires.



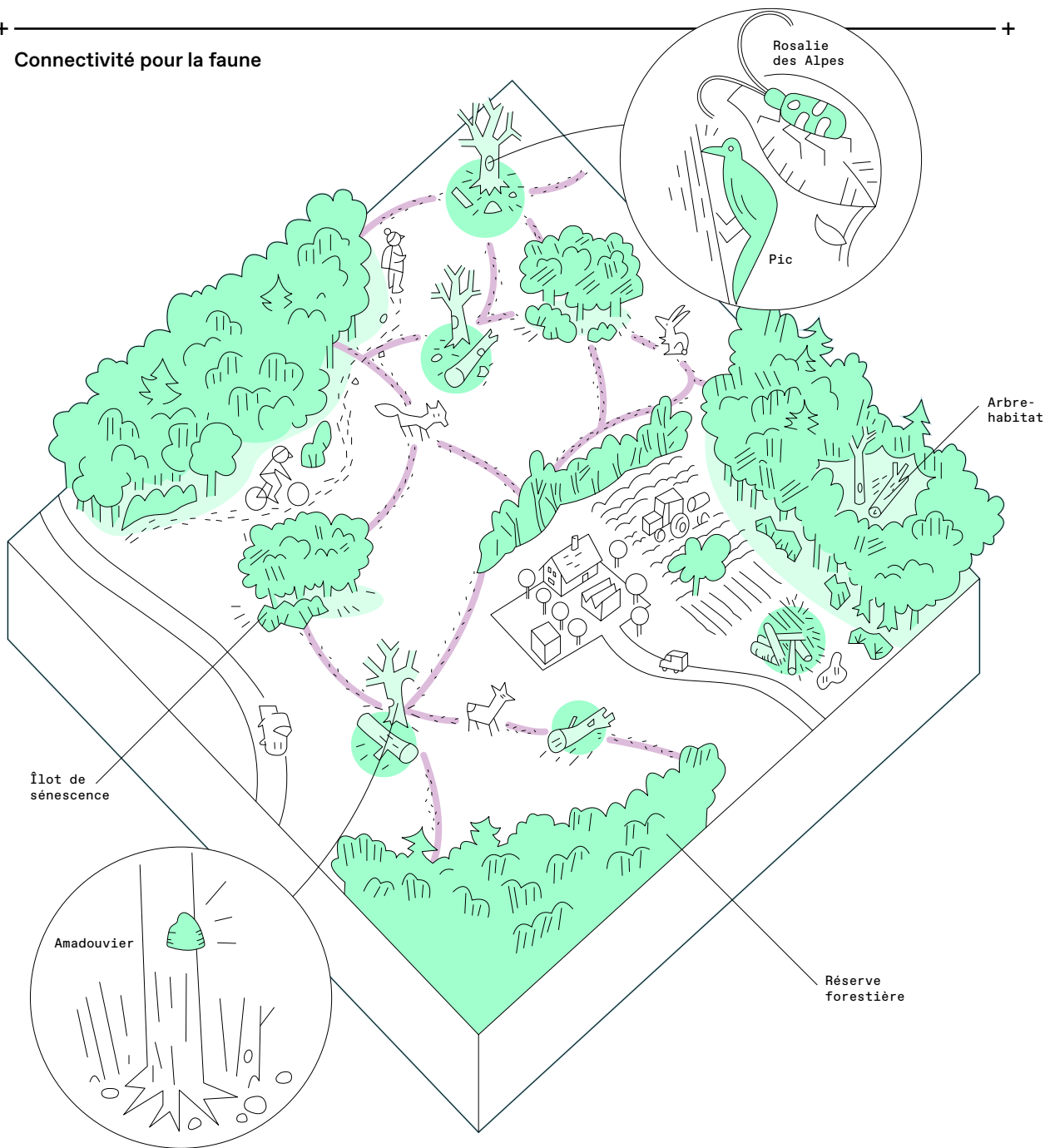
Plan climat VD (1^{er} gén.)

- Mesure stratégique 13
- Mesure stratégique 20

Agenda 2030 VD

- Cible 15.1
- Cible 15.2

Connectivité pour la faune



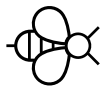
10%

D'ici 2030, le canton prévoit d'atteindre une part de 10% de réserves forestières dans chaque région biogéographique

2%

Part de surface forestière en îlots de sénescence que le canton prévoit d'atteindre d'ici 2030

Les vieux arbres et le bois mort sont vitaux pour un grand nombre d'espèces essentielles à l'écosystème forestier (insectes, lichens, champignons, oiseaux, etc.). Le canton promeut donc la mise en place de réserves forestières naturelles. Des arbres-habitats et îlots de sénescence sont répartis sur le territoire. Ils permettent aux espèces de se déplacer et de maintenir des échanges génétiques entre populations.



Concrétiser l'infrastructure écologique

De quoi parle-t-on ?

Comme il convient de planifier l'espace pour l'habitat, les infrastructures de mobilité, les activités économiques ou encore l'agriculture, il s'agit également d'assurer la survie de la flore et de la faune en réservant et en reliant les milieux nécessaires. L'infrastructure écologique est un réseau clairement défini de surfaces naturelles—ou proches de l'état naturel—et de corridors à faune. Elle répond aux besoins de développement et de déplacement de la flore et de la faune indigènes sur l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui...

Le canton procède à l'identification et à la mise sous protection des milieux naturels et corridors à faune d'importance nationale et régionale. Cependant, leur prise en compte n'est pas suffisante pour le maintien de la biodiversité. L'action sectorielle de la politique de protection de la nature montre ainsi ses limites. La mise en œuvre de l'infrastructure écologique, comme ossature centrale du maintien de la biodiversité, est fondamentale pour la préservation de la flore et de la faune sur l'ensemble du territoire cantonal.

...et demain

Le territoire vaudois dispose d'une infrastructure écologique robuste. Combinée à une exploitation durable des ressources naturelles, elle permet d'enrayer la perte de biodiversité, tout en assurant sa préservation et son renforcement sur le long terme. Grâce à la prise en compte de l'infrastructure écologique par les différentes politiques sectorielles, des milieux riches et variés sont préservés et résilients face aux perturbations liées à l'activité humaine. Ces milieux permettent ainsi une meilleure adaptation, notamment face aux changements climatiques, tout en contribuant au développement d'un paysage attractif.

Engagements liés

Convention programme 2020-2024
Définir spatialement l'infrastructure écologique d'ici 2024 et planifier sa mise en œuvre d'ici 2030.



Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
Assurer la garantie territoriale et l'état fonctionnel des corridors à faune d'importance suprarégionale et régionale.



Plan d'action biodiversité et programme de législation
Protéger d'ici 2030 au moins 15 à 20 % du territoire et garantir, sur ces surfaces, une gestion axée sur la conservation de leurs valeurs naturelles.



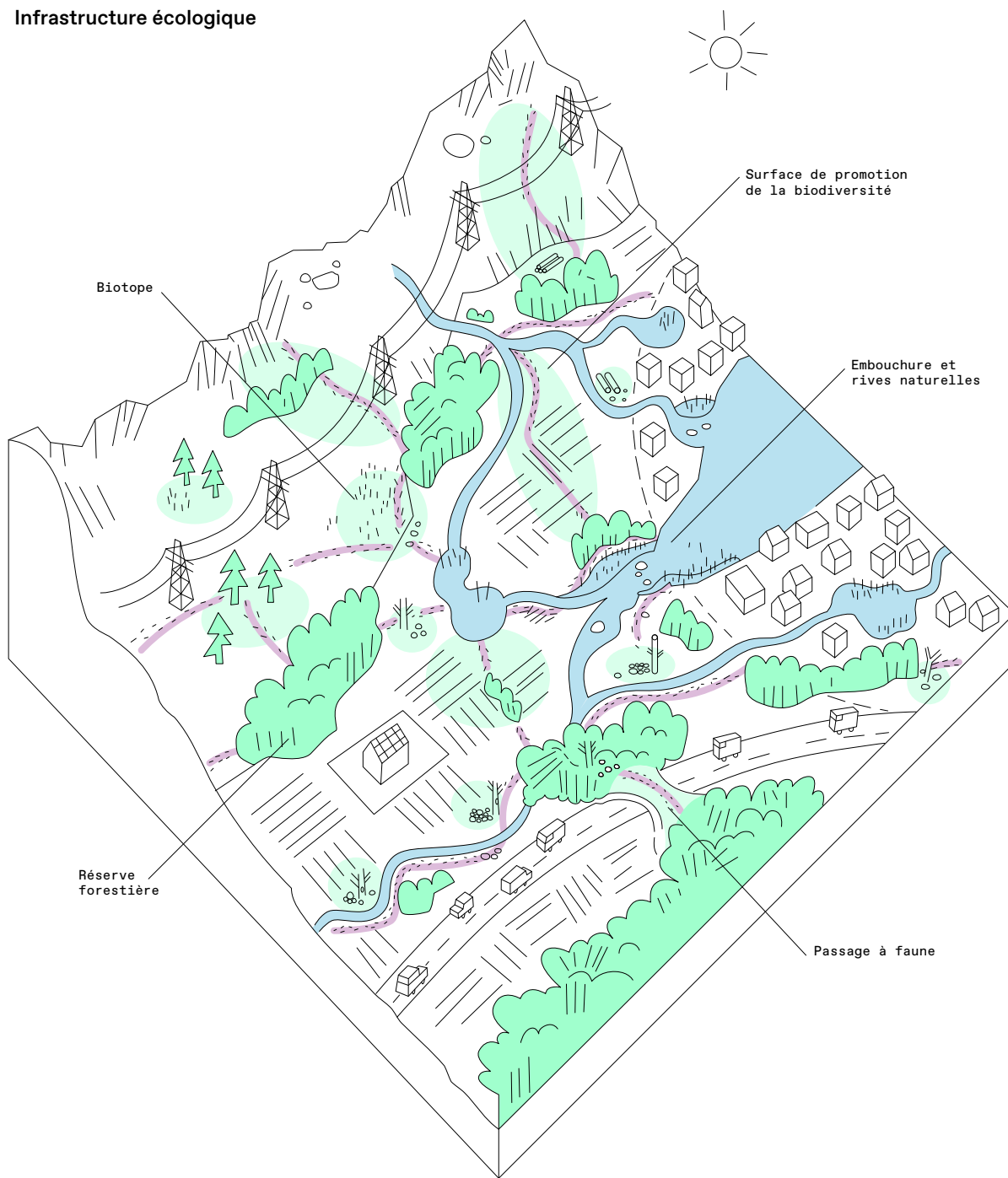
Plan climat VD (1^{re} gén.)

● Mesure stratégique 14

Agenda 2030 VD

● Cible 11.4.3

Infrastructure écologique



30%

D'ici 2030, la Confédération prévoit d'atteindre une part de 30% du territoire national dévolu prioritairement à la conservation et la promotion de la biodiversité

L'infrastructure écologique participe au maintien de la biodiversité en garantissant des surfaces protégées et de mise en réseau permettant le déplacement des espèces et leur adaptation aux changements climatiques. Les biotopes d'importance nationale et régionale, les réserves forestières, les surfaces de promotion de la biodiversité et certains parcs urbains font partie des milieux naturels et semi-naturels qui constituent son ossature.

Agriculture

Perspectives
pour le territoire



Plan directeur cantonal
2050

Une production agricole et une consommation locales et durables

Nos modes de vie, de production et de consommation engendrent une utilisation excessive des ressources naturelles. Le climat, la biodiversité et les équilibres naturels sont affectés par ces comportements anthropiques. Les prochaines décennies s'annoncent décisives pour engager une transition vers des modes de production et de consommation économes en ressources et plus respectueux de l'environnement et des personnes. L'agriculture de demain devra être locale, diversifiée et résiliente. Cela passe par la mise en place d'une infrastructure agricole de qualité, coordonnée avec les autres usages et fonctions du territoire.

Garantir l'accès à une alimentation de proximité



Veiller à la souveraineté alimentaire décarbonée



Développer une infrastructure agricole



Faire cohabiter nature et agriculture





Garantir l'accès à une alimentation de proximité

De quoi parle-t-on ?

L'accès à une alimentation équilibrée et durable pour toute la population est un service essentiel. Il nécessite la mise en place — dans les agglomérations, villes, et villages — d'espaces dédiés aux filières alimentaires, notamment pour les produits de base comme la farine, les oléagineux, les fruits et légumes, les produits laitiers et la viande. En parallèle, lorsque les conditions le permettent, une diversification de la production et des sources de revenus de chaque exploitation est à favoriser.

Aujourd'hui...

La production, la transformation et la distribution de la nourriture suivent des chaînes logistiques très longues et parfois fragiles. Une part croissante de la population souhaite accéder à des produits locaux et de saison. Il en résulte un développement d'unités de vente directe à la ferme ainsi que de petites et moyennes entreprises alimentaires. La distribution des produits alimentaires de première nécessité dans les centres commerciaux est le modèle prédominant, notamment pour la rationalité et le coût des achats. À noter que les centres commerciaux ont diversifié leur offre pour se rapprocher des aspirations de leur clientèle en matière de provenance et de qualité des produits. Lorsque ces commerces sont situés en zone périurbaine, ils génèrent toutefois de nombreux déplacements individuels motorisés.

...et demain

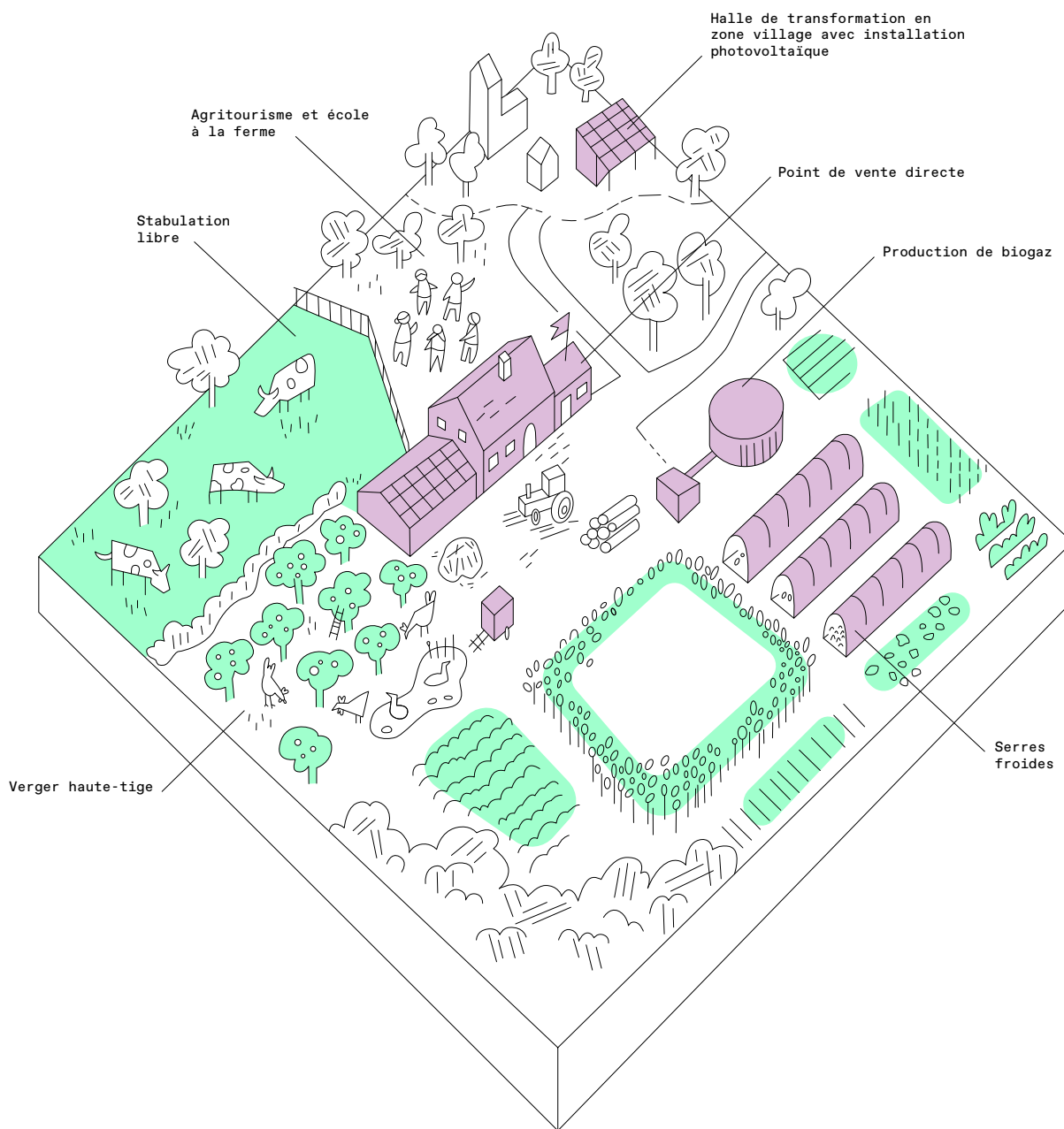
En réponse à la croissance démographique et dans l'optique d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre, des structures de vente et de transformation des produits locaux et de saison sont développées à l'intérieur des agglomérations, villes et villages. Il s'agit notamment de moulins, boucheries, laiteries, fromageries, primeurs de proximité. La mise en place d'un réseau logistique et de vente de proximité présente deux avantages. D'une part, elle diminue les déplacements et rationalise l'approvisionnement. D'autre part, elle garantit l'accès à des produits alimentaires de qualité pour l'ensemble de la population. Ce réseau offre également des débouchés de commercialisation pour les productrices et producteurs ayant mis en place une diversification agricole, comme l'accueil à la ferme ou l'agritourisme.

Engagements liés

Agenda 2030 VD

- Cible 2.3
- Cible 12.3

Agriculture de proximité



1800m²

Une surface moyenne de 1800 m² est nécessaire pour nourrir une personne avec des produits suisses

De plus en plus de personnes souhaitent accéder à des aliments produits localement, notamment pour réduire leur empreinte carbone et soutenir l'économie régionale. Cet accès est facilité par le développement des marchés fermiers et la mise en avant des produits locaux dans les magasins.



Veiller à la souveraineté alimentaire décarbonée

De quoi parle-t-on ?

Les surfaces agricoles, y compris les surfaces d'assolement sont indispensables pour tendre vers la souveraineté alimentaire du canton. La résilience de l'agriculture nécessite une flexibilité dans la production et ses conditions-cadre. La prise de conscience croissante des enjeux énergétiques, sanitaires et environnementaux liés à l'alimentation a des conséquences sur le monde agricole. Dans ce contexte, privilégier des circuits courts et des produits locaux permet une alimentation à faible impact environnemental, qui favorise l'économie locale et contribue à la lutte contre les changements climatiques.

Aujourd'hui...

L'agriculture fait face à des enjeux, tant au niveau des surfaces agricoles disponibles que des nombreuses contraintes légales qui cadrent son développement. Or, la souveraineté alimentaire passe avant tout par le maintien des surfaces agricoles et la capacité de la branche à s'adapter aux nouveaux besoins et marchés. Par ailleurs, les changements climatiques ont un effet important sur l'agriculture et nécessitent d'anticiper le monde agricole de demain. La résilience des exploitations implique à la fois de pouvoir s'adapter, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux.

...et demain

La souveraineté alimentaire est assurée par le maintien des surfaces et des infrastructures nécessaires à l'exploitation agricole végétale et animale, en poly-culture-élevage, là où le climat le permet. Les infrastructures sont adaptées pour chaque branche de production. Les produits alimentaires sont de haute qualité et variés, tandis que leur production respecte les ressources vitales. La résilience des exploitations est assurée à la fois par le maintien des surfaces agricoles, les possibilités d'adaptation et de développement, la prise en compte des changements climatiques et l'organisation en filières ou coopératives fortes. Le système agro-alimentaire est diversifié et résilient, notamment grâce à une moindre dépendance aux énergies fossiles, à la préservation des ressources et à l'adaptation des conditions-cadre.

Engagements liés

Plan sectoriel des surfaces d'assolement
Garantir un contingent de 75 800 ha de SDA.

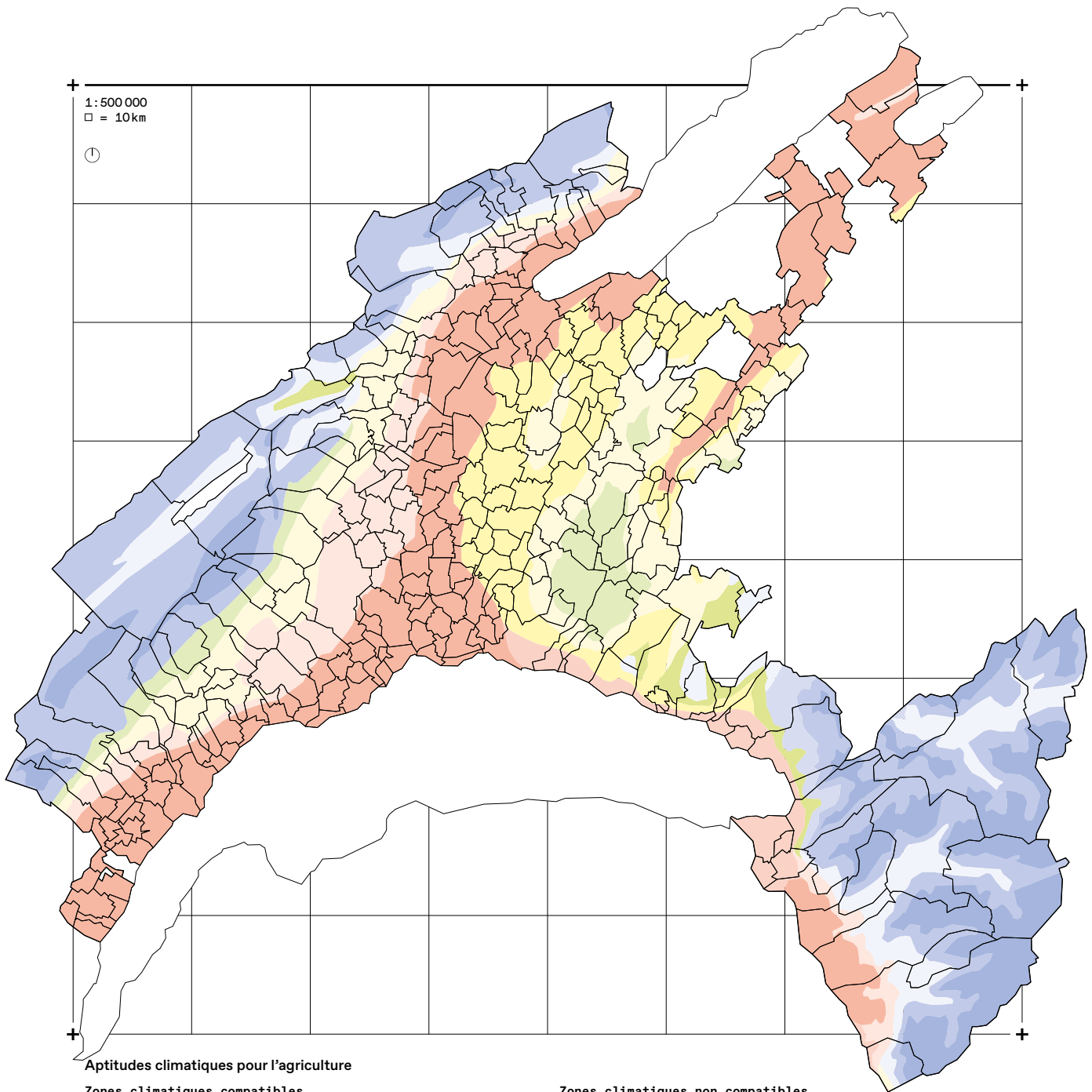


Plan climat VD (1^{er} gén.)

- Mesure stratégique 11
- Mesure stratégique 15
- Mesure stratégique 22
- Mesure stratégique 23
- Mesure stratégique 24

Agenda 2030 VD

- Cible 2.1
- Cible 2.4
- Cible 2.5



Aptitudes climatiques pour l'agriculture

Zones climatiques compatibles avec les SDA

- Grandes cultures et cultures spéciales favorisées
- Grandes cultures et cultures fourragères favorisées
- Grandes cultures et cultures fourragères
- Cultures fourragères et grandes cultures
- Cultures fourragères et grandes cultures avec restrictions
- Herbages permanents avec contraintes
- Herbages permanents et cultures avec restrictions

Zones climatiques non compatibles avec les SDA

- Herbages permanents avec fortes contraintes
- Herbages naturels préférentiels avec fortes contraintes
- Pâturages et prairies
- Alpages

Source: OFAG

75%

Près de trois quarts des sols cultivés dans le canton ont un déficit de matière organique qui pèjore leur fertilité

1400

Une exploitation agricole consomme en moyenne 1400 litres d'équivalent diesel par année et par hectare (énergie grise comprise)

La carte des aptitudes climatiques montre le potentiel des cultures agricoles. Elle délimite les territoires propices aux principales cultures, selon leurs exigences climatiques. Cette carte permet ainsi d'identifier les zones les plus favorables à une production alimentaire durable et décarbonée.



Développer une infrastructure agricole

De quoi parle-t-on ?

L'infrastructure agricole désigne tous les éléments nécessaires à la production de matière non transformée. Elle est composée notamment: du sol; des habitats semi-naturels en zone agricole; des drainages; des réseaux d'irrigation; des installations de télécommunication; des chemins; des murs; des bâtiments et installations agricoles. Le développement de cette infrastructure vise une production résiliente et décarbonée. L'infrastructure agricole permet également de mieux coordonner et pondérer les différentes fonctions de l'espace agricole, en lien avec la gestion de l'eau, la conservation de la biodiversité, le stockage de carbone organique ou encore les loisirs.

Aujourd'hui...

L'inventaire des éléments constituant l'infrastructure agricole est en cours d'élaboration, notamment par la mise en place d'un système d'information géographique. Celui-ci permettra, à terme, de mieux valoriser cette infrastructure comme élément structurant du territoire et de coordonner les besoins de l'agriculture avec les autres composantes du territoire, telles que l'infrastructure écologique ou celle de mobilité.

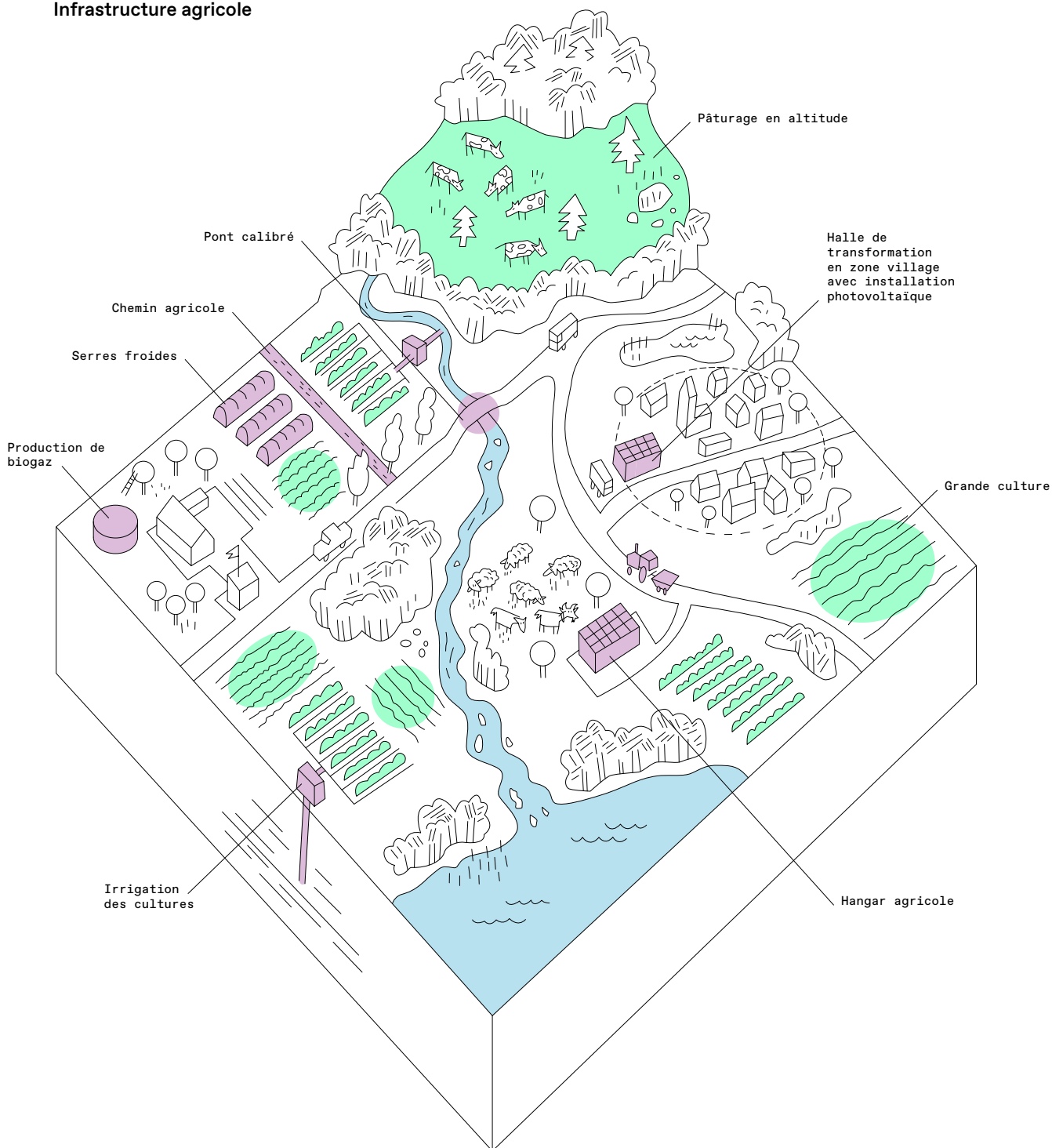
...et demain

L'infrastructure agricole est définie en tenant compte de la production d'une alimentation saine, de la taille et du fonctionnement des exploitations, de la gestion des eaux, du maintien de la biodiversité, de la préservation du paysage, de la protection des sols, de la séquestration du carbone organique, de la production d'énergie ou encore du transport dans l'espace rural. Les cultures sont adaptées aux changements climatiques. Les systèmes de drainage et d'irrigation nécessaires sont adaptés, fonctionnels et prennent en compte la qualité des sols. Les chemins agricoles sont régulièrement entretenus et adaptés aux machines utilisées.

Engagements liés

Agenda 2030 VD
● Cible 5.4

Infrastructure agricole



20%

Le canton comprend
20% des surfaces
labourées en Suisse

L'infrastructure agricole comprend les structures physiques nécessaires à la production de matières agricoles non transformées. Elle est développée et adaptée pour répondre aux besoins actuels et futurs des productrices et producteurs. Elle comprend : chemins agricoles ; téléphériques et monorails ; bâtiments ; systèmes d'adduction d'eau, d'irrigation et de drainage, etc.



Faire cohabiter nature et agriculture

De quoi parle-t-on ?

Les surfaces agricoles constituent 42% de la surface du territoire cantonal. Elles comprennent plusieurs milieux naturels prioritaires au niveau national, dont une grande partie est déjà inventoriée au titre de biotopes d'importance nationale. Réconcilier agriculture productive et protection des ressources constitue un enjeu majeur de l'évolution de nos systèmes de production. L'arrêt de l'effondrement de la biodiversité est essentiel pour augmenter la résilience de l'agriculture.

Aujourd'hui...

Les surfaces de promotion de la biodiversité ont augmenté de manière significative dans le canton pour atteindre 15% de la surface agricole utile en 2018. Les réseaux agroécologiques ont suivi une évolution similaire. En 2018, la quasi-totalité de la surface agricole utile était incluse dans un réseau. De plus, des mesures sont prises sur une grande partie du territoire pour tenter d'enrayer le recul d'espèces menacées. Ces mesures incluent notamment le maintien de 10% de surfaces non fauchées sur les prairies extensives, ou de 50% de refus dans les pâturages. Elles sont toutefois encore difficiles à appliquer dans les zones de grandes cultures. Les dizaines de mesures en relation avec la promotion de la biodiversité complexifient les processus administratifs et désresponsabilisent les agriculteurs.

...et demain

Les structures naturelles dans l'espace agricole, comme les arbres isolés, les bocages ou les pierriers sont préservées. Les espaces à mettre en valeur selon les objectifs environnementaux et de production alimentaire durable sont clairement identifiés. La gestion de l'infrastructure agricole et agroécologique privilégie l'autonomie et la responsabilité des paysannes et paysans. Par ailleurs, le potentiel des nouvelles technologies, y compris la mise à disposition des infrastructures numériques, par exemple pour la localisation de la faune ou le désherbage, est développé. Le paysage caractéristique de certaines régions, façonné par l'agriculture, est préservé en tenant compte de l'évolution de la faune et des conditions climatiques.

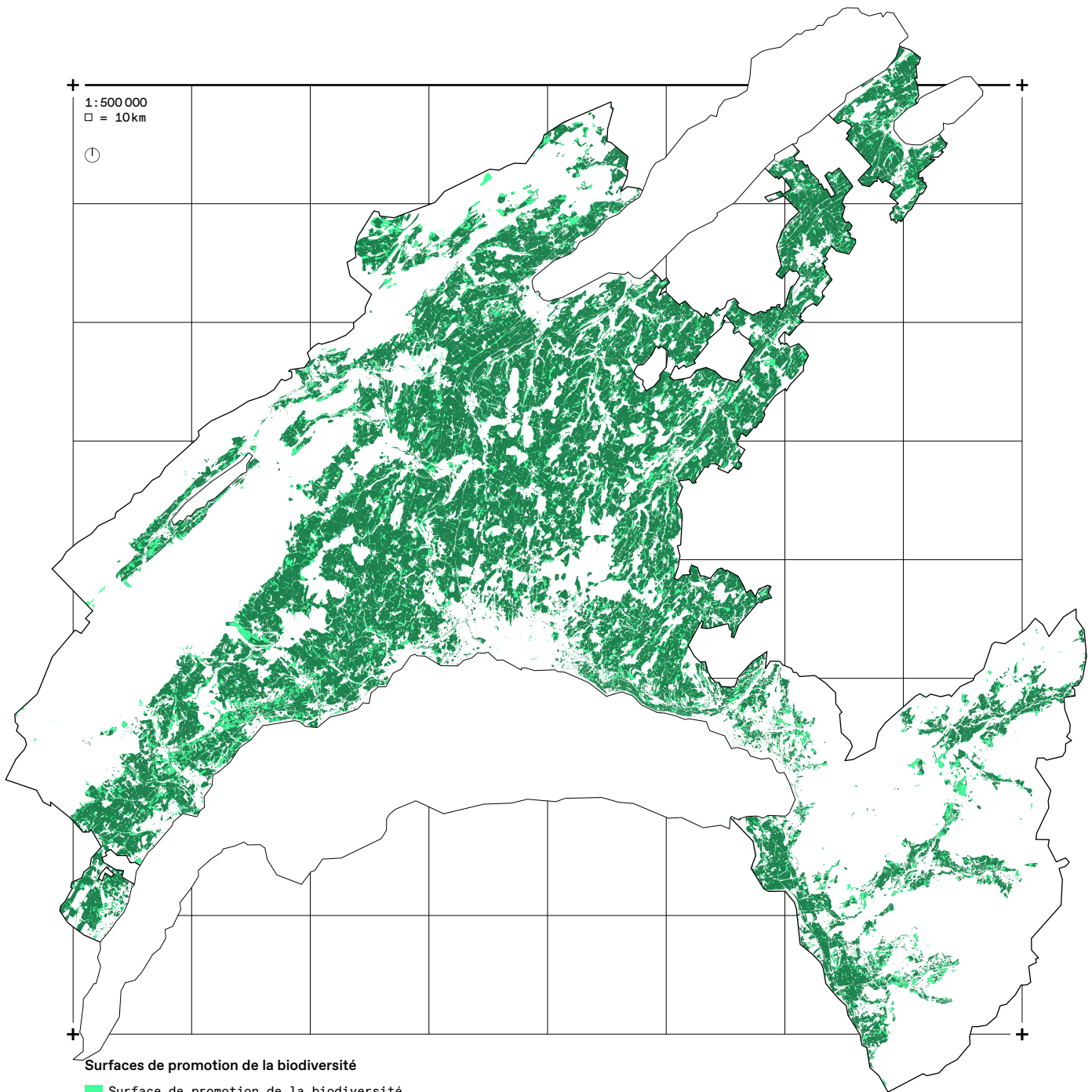
Engagements liés

Plan climat VD (1^{re} gén.)

- Mesure stratégique 9
- Mesure stratégique 16

Agenda 2030 VD

- Cible 2.4
- Cible 2.5



Surfaces de promotion de la biodiversité

- Surface de promotion de la biodiversité
- Surface agricole utile

Source : État de Vaud, DGAV

+55,8%

Entre 2005 et 2022, les surfaces de promotion de la biodiversité ont augmenté de 55,8%. Elles atteignent 18107 hectares

Les surfaces de promotion de la biodiversité sont gérées et entretenues pour favoriser la cohabitation entre nature et agriculture. Cela entraîne une diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires qui permet une préservation de la qualité de l'eau et de l'air favorable à la biodiversité. Ces surfaces incluent des haies, mares, clairières, friches, prairies fleuries ou encore des bandes enherbées. Des indemnités financières sont prévues pour les agriculturices et agriculteurs qui créent et gèrent ce type de surfaces.

Espaces bâtis

Perspectives
pour le territoire



Plan directeur cantonal
2050

Des espaces bâtis compacts, attractifs et résilients

L'occupation du sol est optimisée pour répondre à la croissance démographique et à l'urbanisation qui en résulte, tout en préservant les milieux naturels et les terres agricoles. Les espaces bâtis sont compacts, attractifs et résilients. Ils s'adaptent aux nouveaux enjeux, notamment aux changements climatiques ainsi qu'aux évolutions de nos modes de vie et de la structure des ménages. Ils offrent des espaces de vie propices au bien-être et à la santé. Le patrimoine culturel immobilier et le paysage sont préservés, afin de renforcer l'identité des lieux.

Requalifier
les espaces
bâtis



Garantir des
espaces ouverts
de qualité



Valoriser le
patrimoine et
le paysage



Réduire l'exposition
aux nuisances et
dangers





Requalifier les espaces bâtis

De quoi parle-t-on ?

Les espaces bâtis compacts comprennent une densité et une mixité importantes de population et d'activités. Ils sont aménagés à l'intérieur des agglomérations, villes et villages en tenant compte des spécificités locales. Ils offrent une équité d'accès aux services et équipements de proximité, aux espaces de rencontre, ainsi qu'une bonne accessibilité aux transports publics et à la mobilité active. Les espaces bâtis existants représentant la grande majorité de ceux de 2050, leur transformation est un enjeu essentiel.

Aujourd'hui...

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire impose de dimensionner les zones à bâtir selon les besoins prévisibles à 15 ans. Ainsi, de nombreuses communes révisent leurs plans d'affectation pour réduire leurs zones à bâtir et optimiser l'utilisation de leur territoire. Une politique de renforcement des agglomérations et des centres est appliquée depuis plusieurs décennies. Elle vise à assurer un accès aux services et équipements sur tout le territoire cantonal. Si elle conduit à une utilisation plus rationnelle et mesurée du sol, cette démarche ne prend pas encore suffisamment en considération la qualité des espaces bâtis.

...et demain

Pour limiter l'impact de l'urbanisation sur le territoire et l'environnement, les nouvelles constructions sont réalisées prioritairement par la transformation des espaces bâtis existants des agglomérations, villes et villages. Les espaces bâtis compacts et mixtes intègrent des surfaces perméables végétalisées. Des bâtiments et des friches sont requalifiés de manière durable. Des structures logistiques et de distribution de proximité — de préférence connectées au rail — sont mises en place dans les espaces bâtis pour optimiser les livraisons et réduire les nuisances. Le parc immobilier est assaini, son isolation thermique renforcée et son approvisionnement énergétique réorienté vers des énergies renouvelables, notamment à l'aide de réseaux de chauffage à distance. La mobilité active et les transports publics sont déployés dans les agglomérations et les villes, comme dans les villages.

Engagements liés

Conception cantonale de l'énergie

Réduire la consommation thermique de l'habitat de 12% en 2035 et de 23% en 2040 (par rapport à 2015).



Plan climat VD (1^{re} gén.)

Réduire de 50-60% les émissions de gaz à effet de serre en 2030 (par rapport à 1990) et atteindre la neutralité carbone en 2050.



Plan directeur cantonal 2008

Augmenter la part de la population cantonale habitant dans les agglomérations et les centres à 75% en 2040.

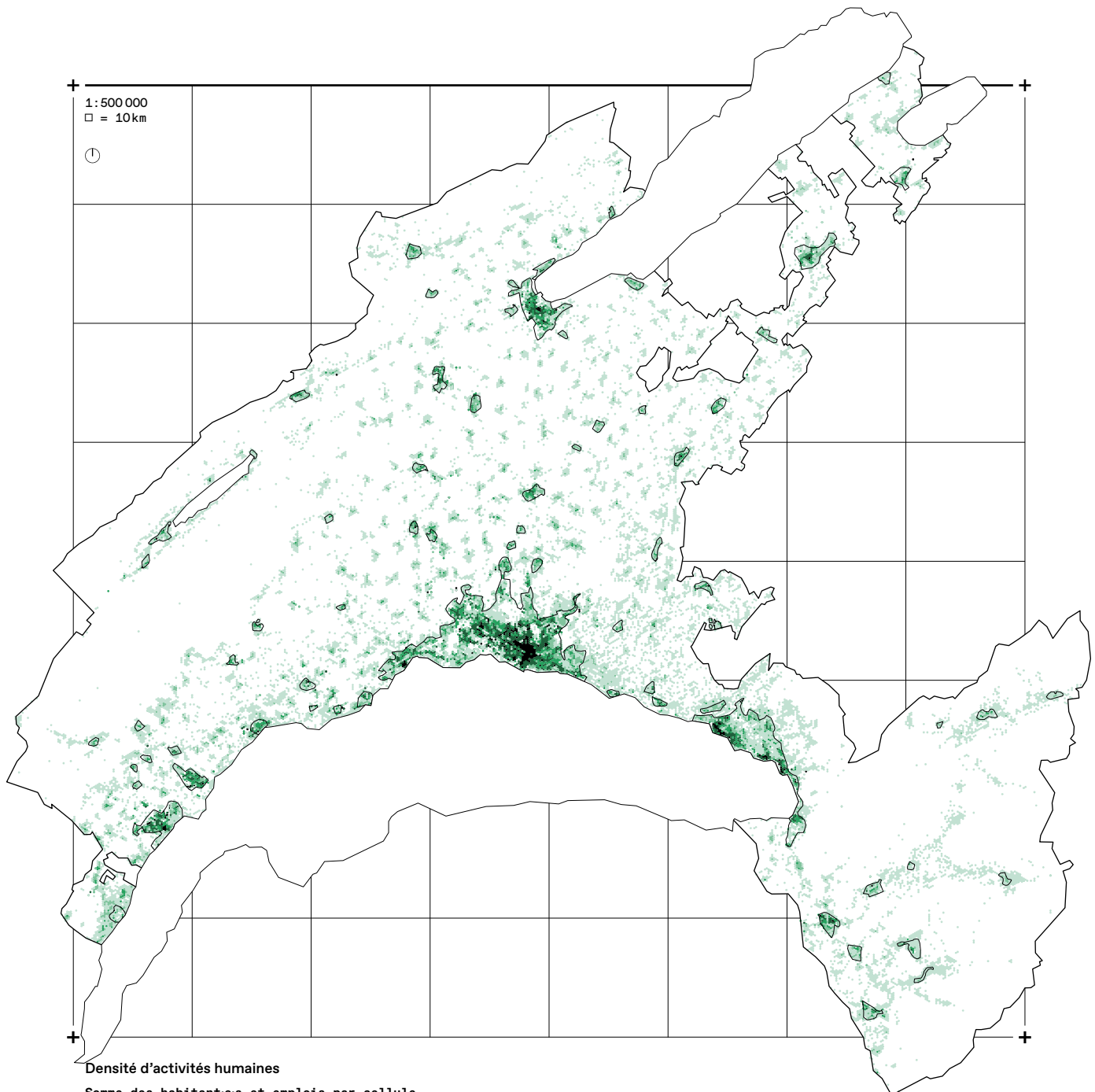


Plan climat VD (1^{re} gén.)

- Mesure stratégique 12
- Mesure stratégique 15
- Mesure stratégique 17

Agenda 2030 VD

- Cible 11.6
- Cible 11.a



Densité d'activités humaines

Somme des habitant·e·s et emplois par cellule

- 0,5 à 50
- 51 à 100
- 101 à 200
- 201 à 500
- 501 à 2000

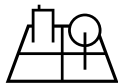
— Périmètre d'agglomération ou de centre

Source : État de Vaud, DGTL ; OFS, STATPOP/STATENT, 2020

72,3%

Actuellement, 72,3% de la population vaudoise habite dans un centre ou une agglomération. L'objectif du PDCn est d'atteindre une part de 75%

En 2020, environ 72% de la population habite dans les agglomérations et les centres du canton. Bien que le nombre de personnes y vivant soit en constante augmentation, leur proportion a légèrement diminué en dix ans. Le maintien d'une densité d'activités humaines (habitant·e·s et emplois) dans les agglomérations et les centres sur l'ensemble du territoire cantonal permet d'offrir un accès aux services et équipements à toute la population et dans toutes les régions.



Garantir des espaces ouverts de qualité

De quoi parle-t-on ?

Les espaces ouverts comprennent les places, rues, parcs et jardins, ou encore les rives des cours d'eau et des lacs. Publics ou privés, ce sont des lieux privilégiés de la vie quotidienne, en tant qu'espaces de rencontre ou de détente. Ils sont essentiels à l'attractivité et à la qualité des espaces bâtis et contribuent à atténuer les perturbations engendrées par les changements climatiques, comme les îlots de chaleur urbains.

Aujourd'hui...

Les espaces ouverts sont insuffisamment pris en considération pour accompagner la transformation des espaces bâtis. De même, les cheminements riverains n'arrivent pas à se concrétiser. Espaces ouverts et cheminements sont en effet essentiels pour faciliter la mobilité active, favoriser les contacts sociaux, mettre en valeur le patrimoine, renforcer la biodiversité ou encore atténuer les effets des changements climatiques. Ces derniers engendrent des phénomènes météorologiques plus fréquents qui ont des conséquences directes sur les espaces bâtis (création de phénomènes d'îlots de chaleur, inondations, etc.) et affectent le bien-être de la population. Ils exposent également la population, notamment la plus vulnérable, à des risques sanitaires et impactent la productivité économique.

...et demain

Des espaces ouverts de qualité et de proximité sont maintenus et créés au sein des espaces bâtis. Ils sont accessibles par la mobilité active et contribuent à la qualité du cadre de vie et au renforcement du lien social. Des cheminements riverains continus peuvent se développer le long des lacs, là où la préservation de la biodiversité ou d'autres intérêts prépondérants ne s'y opposent pas. Les risques liés aux îlots de chaleur ou à l'imperméabilisation des sols sont anticipés et pris en compte dans la conception des espaces ouverts. La végétalisation est renforcée, l'infiltration des eaux de surface et la mise à ciel ouvert des cours d'eau sont intégrées, tandis que la circulation de l'air est favorisée. Des mesures incitatives et des prescriptions inscrites dans les règlements des plans d'affectation favorisent le développement et la préservation de tels espaces ouverts.

Engagements liés

Plans directeurs des rives des lacs

Coordonner et arbitrer les différents intérêts. Définir les tracés de principe des cheminements riverains.



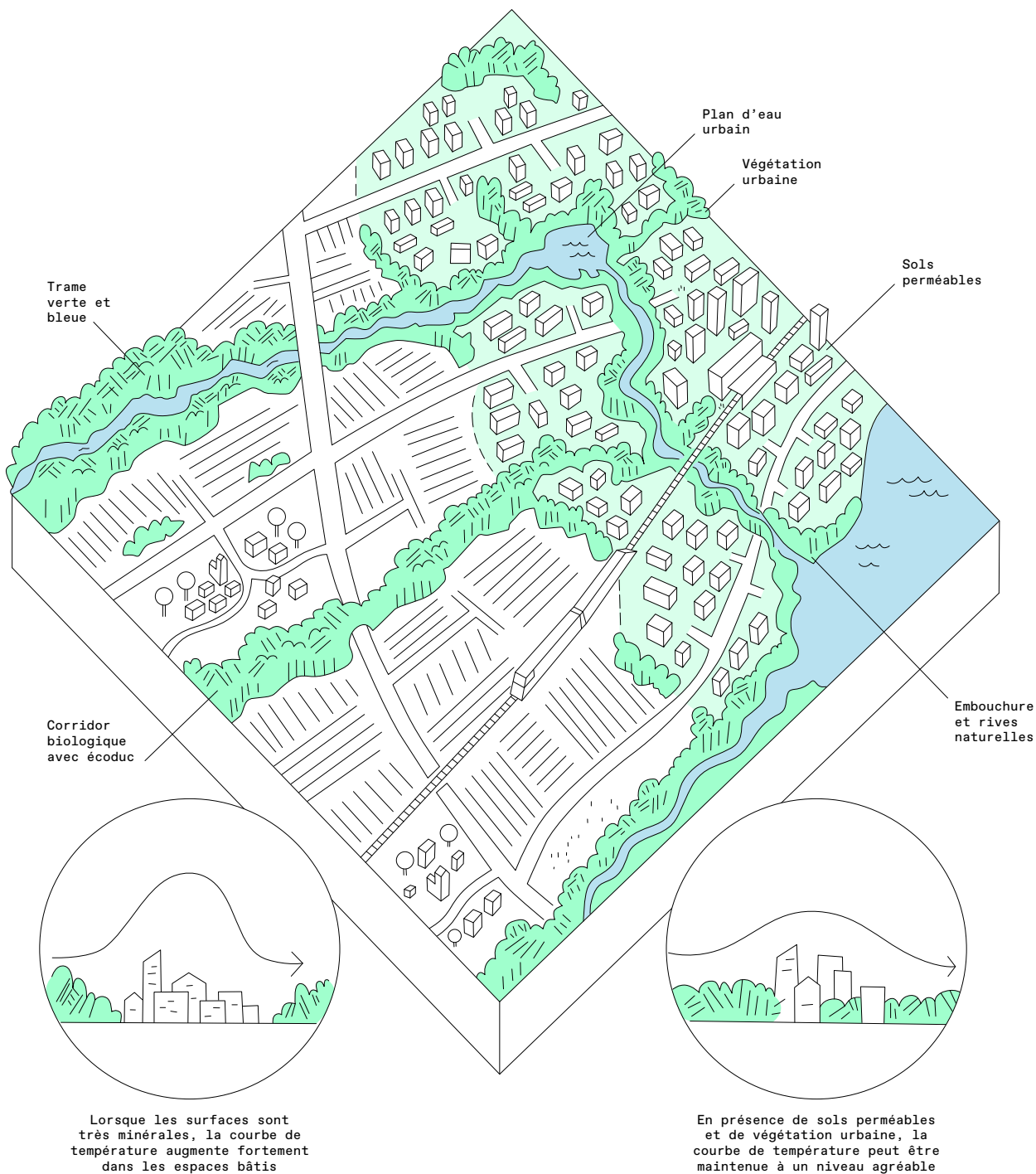
Plan climat VD (1^{re} gén.)

- Mesure stratégique 14
- Mesure stratégique 15
- Mesure stratégique 17
- Mesure stratégique 19

Agenda 2030 VD

- Cible 11.3
- Cible 11.7
- Cible 11.b

Espaces ouverts attractifs



41

En dix ans, sur la période 1993-2002, 41 journées caniculaires (> 30°C) ont été mesurées à Lausanne

179

Entre 2012 et 2021, ce nombre a fortement augmenté, pour atteindre 179 journées caniculaires

La résilience des espaces bâtis face aux enjeux climatiques et environnementaux nécessite d'assurer la continuité des espaces naturels tant à l'intérieur de ceux-ci qu'entre la campagne environnante et les quartiers des agglomérations, villes et villages.

Valoriser le patrimoine et le paysage



De quoi parle-t-on ?

Le patrimoine culturel immobilier et le paysage sont essentiels à l'identité et à la qualité des espaces bâtis : ils nous offrent des points de repère et nous relient à l'histoire. La densification, qui impacte ces éléments tant en surface qu'en sous-sol, nécessite une approche sensible afin de permettre le maintien et la création de valeurs culturelles, paysagères et identitaires fortes. En effet, la préservation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine culturel immobilier et du paysage contribuent à la qualité de vie des générations actuelles et futures, ainsi qu'au renforcement du sentiment d'appartenance.

Aujourd'hui...

Le recensement et la protection du patrimoine culturel immobilier est de la compétence des autorités publiques. Si le développement de procédés et d'outils a permis d'accélérer les recensements et leurs révisions, la couverture de l'ensemble du canton reste insuffisante. En effet, seule une partie des objets et sites est réellement protégée et mise en valeur. De plus, la notion d'*ensemble* est encore insuffisamment considérée pour garantir la préservation des constructions et des espaces ouverts attenants comme du paysage.

...et demain

La préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel immobilier et du paysage renforcent l'identité et la qualité des espaces bâtis. Les objets recensés et la conservation de leur environnement sont mieux pris en compte dans la pesée des intérêts. Le canton soutient davantage les communes dans la gestion et la sauvegarde du patrimoine culturel immobilier d'importance locale. Le bâti existant est réutilisé, dans une perspective de mise en valeur du patrimoine et du paysage, par une approche intégrée visant également une économie des ressources et de l'énergie grise. Hors de la zone à bâtir, le canton utilise les marges de manœuvre offertes par le cadre légal fédéral pour faciliter la réhabilitation du patrimoine culturel immobilier et des constructions caractéristiques des paysages dignes de protection.

Engagements liés

Loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier

Augmenter la couverture géographique du recensement du patrimoine culturel immobilier et traduire en mesures effectives les valeurs de recensement.



Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager

Encourager et soutenir les efforts en faveur du développement de la qualité des paysages et prévenir les atteintes aux paysages remarquables.



Agenda 2030 VD

● Cible 11.4.1



Patrimoine culturel immobilier

1. Situé sur la place Saint-François à Lausanne, cet ancien kiosque de tramway a été construit en 1911. En 1980, il est démonté et reconstruit quelques mètres plus à l'est. Actuellement, il est occupé par un café.
2. Situés sur le domaine du Clos des Moines à Puidoux, cette maison vigneronne, sa fontaine, son dépôt et sa remise constituent un ensemble d'objets typiques du patrimoine du Lavaux.

Ces deux objets sont d'intérêt régional (note 2) et bénéficient d'une mesure de protection (mise à l'inventaire).

1232

Entre 2016 et 2019, 1232 objets architecturaux du XX^e siècle ont été évalués par une commission spéciale

Certains paysages, sites construits, immeubles et objets sont considérés comme remarquables et dignes de protection. La préservation du patrimoine culturel immobilier couvre l'intégralité du bâti et les aménagements liés. Elle comprend des éléments individuels, des ensembles, des monuments historiques, mais également des créations plus contemporaines, des ouvrages d'art et des infrastructures, des espaces publics et des jardins ou parcs historiques. La préservation du paysage comprend les éléments naturels et construits participant à sa qualité et à sa singularité.



Réduire l'exposition aux nuisances et dangers

De quoi parle-t-on ?

Notre société est exposée à de multiples nuisances et dangers souvent liés à l'activité, comme le bruit et la pollution atmosphérique ou lumineuse, qui impactent l'environnement et la santé. En outre, des dangers technologiques, liés par exemple au transport de marchandises dangereuses, et les dangers naturels comme les crues ou les glissements de terrain, provoquent des dommages humains et matériels considérables. Des sites pollués limitent l'utilisation du sol et dégradent les ressources vitales.

Aujourd'hui...

La volonté d'absorber la croissance de la population majoritairement dans les agglomérations et les centres augmente son exposition aux nuisances et aux dangers technologiques et naturels. Par ailleurs, les changements climatiques accroissent la fréquence, l'intensité et l'étendue des dangers naturels, qui affectent la population et ses biens ainsi que l'environnement. Le cadastre des sites pollués permet d'apprécier les besoins en surveillance ou en assainissement des sols concernés, bien que l'évaluation de nombreuses aires d'exploitation et décharges reste encore à réaliser. Une inaction en la matière pourrait étendre la pollution et complexifier l'assainissement de ces sites.

...et demain

L'organisation des espaces bâtis limite les nuisances et améliore la qualité du cadre de vie. Les dangers technologiques et naturels sont systématiquement coordonnés avec l'aménagement du territoire dès le début des démarches de planification, afin d'assurer la sécurité et la santé de la population. Pour tenir compte des changements climatiques et assurer une prise en compte équilibrée des divers intérêts en jeu, les cartes des dangers naturels sont intégrées dans les plans d'affectation et mises à jour de manière continue. Une gestion intégrée des risques est favorisée. L'investigation des sites potentiellement contaminés, ainsi que leur assainissement, sont effectués sans délai.

Engagements liés

Gestion des dangers naturels en Suisse

Définir les axes prioritaires et mesures à mettre en œuvre pour atteindre et maintenir un niveau de sécurité acceptable, grâce à une gestion intégrée des dangers naturels.



Message du Conseil fédéral concernant l'OSites

Terminer les investigations des sites pollués d'ici 2028 et les assainissements d'ici 2040.



Plan des mesures OPair 2018

Réduire les concentrations de dioxyde d'azote, de particules fines ainsi que d'autres polluants et gaz à effet de serre dans l'air ambiant.

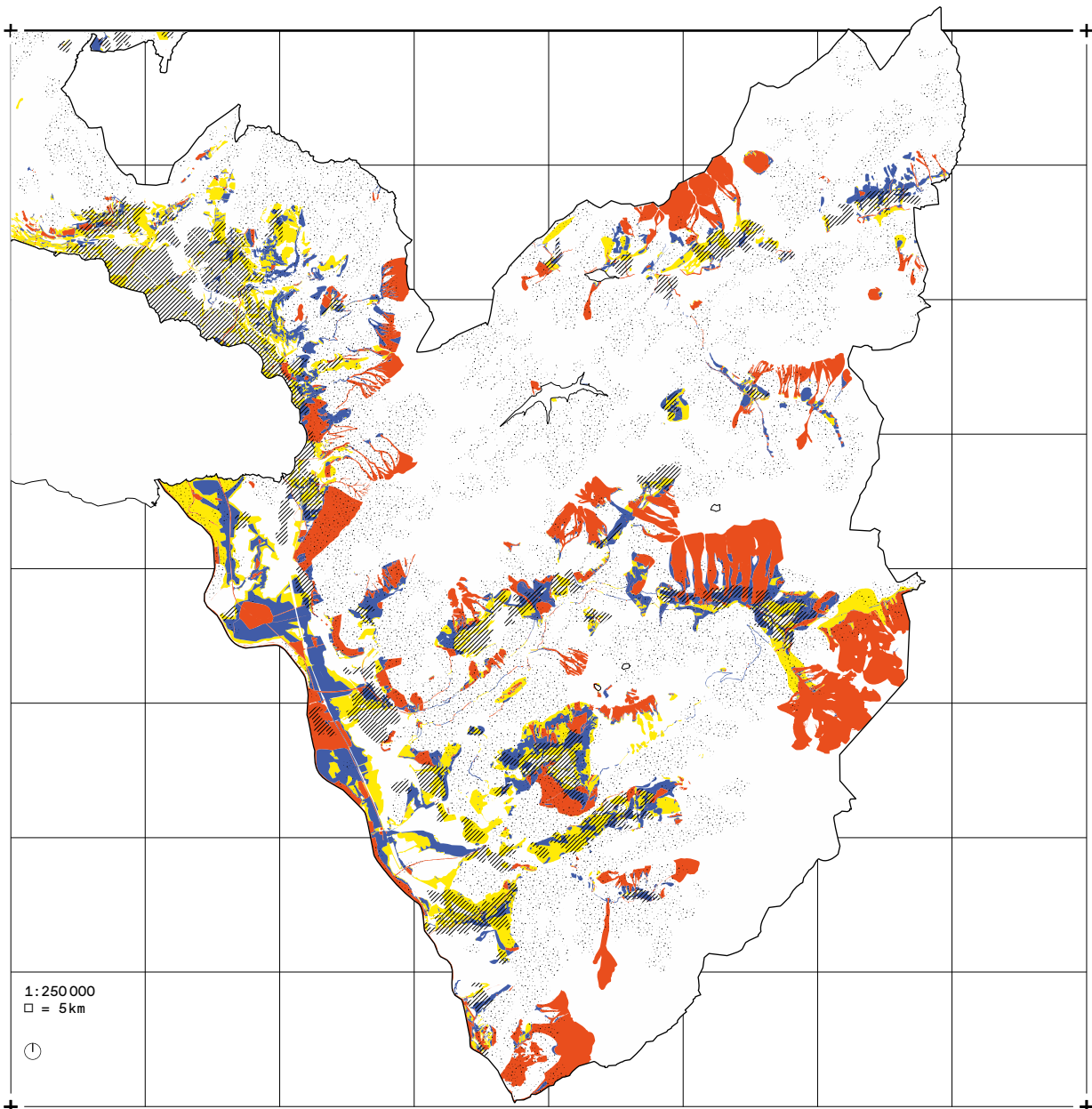


Plan climat VD (1^{er} gén.)

● Mesure stratégique 20

Agenda 2030 VD

● Cible 3.9
● Cible 11.5



Dangers naturels dans l'est du canton

- Danger élevé
- Danger moyen
- Danger faible
- Zone urbanisée
- Forêt

Source : État de Vaud, DGE

3%

En 2020, 3% de la population habitait dans des zones de danger allant de *moyen* à *élevé*

Par son étendue et ses caractéristiques géomorphologiques, le canton est largement exposé aux dangers naturels. Des cartes indiquent les degrés de danger, en qualifiant les événements selon leur intensité et leur récurrence. Le danger est avéré si l'objet se trouve dans un secteur de danger élevé, moyen ou faible. Des mesures de protection doivent être mises en œuvre pour prévenir les phénomènes dangereux et en atténuer les effets.

Services

Perspectives
pour le territoire



Plan directeur cantonal
2050

Des services efficaces et équitablement répartis répondant aux besoins de la population

L'ensemble de la population doit pouvoir accéder à des services efficaces et équitablement répartis, à des logements répondant à ses besoins, ainsi qu'à des infrastructures numériques fiables. Ces éléments sont fondamentaux pour assurer une cohésion sociale durable. Ainsi, une répartition adéquate des services et équipements publics sur le territoire doit être garantie, en parallèle du renforcement des agglomérations et des centres.

Faciliter l'accès aux services publics



Adapter les logements aux besoins



Planifier les équipements publics



Garantir la gestion des eaux urbaines





Faciliter l'accès aux services publics

De quoi parle-t-on ?

Des services publics efficaces et équitablement répartis sur l'ensemble du territoire sont un des piliers de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité économique. Ils sont fournis directement par les collectivités publiques ou délégués à des entreprises privées, sous conditions. Ils couvrent un large spectre de domaines : santé et soins, sécurité, logement, distribution de l'eau, approvisionnement énergétique, formation, prestations sociales, accueil de jour des enfants ou encore sport et culture. Par ailleurs, la numérisation améliore l'accès à certains services dématérialisés.

Aujourd'hui...

La présence de services publics diversifiés, répartis sur l'ensemble du territoire, constitue un atout majeur du canton. Elle contribue à la qualité du cadre de vie de toutes les régions. La croissance démographique et le développement économique tendent à une concentration des services et équipements dans les agglomérations et les centres de l'Arc lémanique. Le maintien, sur l'ensemble du territoire, de centres assurant un accès universel aux services publics n'est pas un acquis, mais un enjeu. Actuellement, 300 communes et une centaine d'associations intercommunales et régionales œuvrent à l'application de politiques publiques. Leurs périmètres d'action se superposent en une multitude de découpages territoriaux, ce qui nuit à la lisibilité, la coordination et la mise en œuvre des prestations. La taille modeste d'une partie des communes ne leur permet plus de répondre à la complexité des enjeux et d'assurer tous les services à la population.

...et demain

Le maintien de la multipolarité du territoire — constituée par les agglomérations, villes et villages répartis et interconnectés sur l'ensemble du canton — permet à toute la population un accès aux services publics, en privilégiant une mobilité active. De plus, il est possible d'assurer ainsi une occupation complète du territoire et de prendre en compte les diverses sensibilités locales. De manière générale, la répartition des services publics se base sur une vision cohérente, assurant leur accessibilité dans toutes les régions et à tous les groupes sociaux, garantissant une société inclusive. Elle favorise ainsi l'accueil des publics vulnérables, considéré par âge, handicap ou difficulté sociale. Pour faciliter une offre plus efficace et de qualité, les découpages territoriaux issus de l'application des politiques publiques sont simplifiés et harmonisés. Le processus d'incitation aux fusions de communes produit des résultats et davantage d'entre elles ont atteint la taille critique nécessaire à leur bon fonctionnement.

Engagements liés

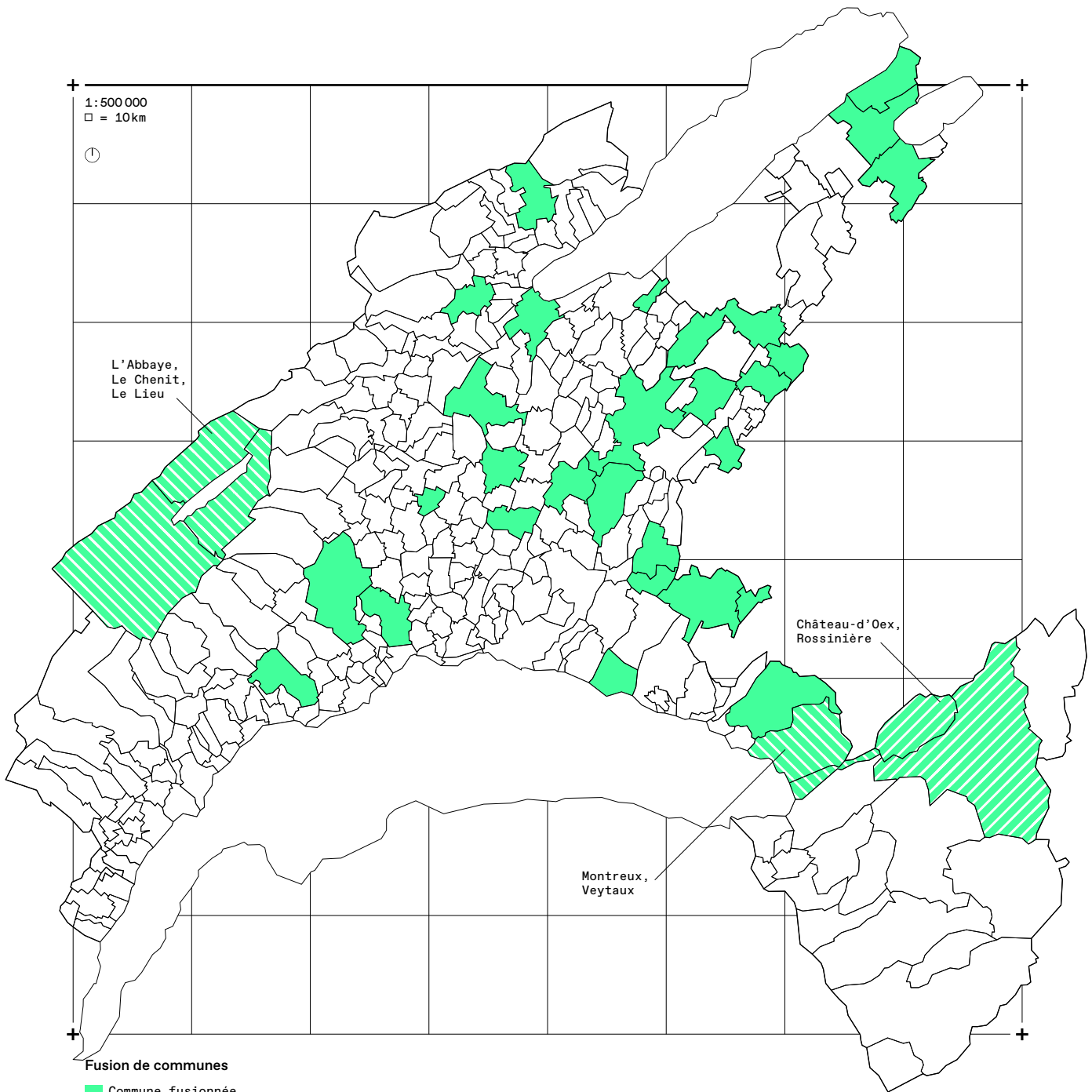
Plan directeur cantonal 2008
Optimiser l'implantation des équipements publics.



Viellir 2030
Favoriser l'autonomie, renforcer l'accessibilité aux prestations socio-sanitaires, proposer des logements adaptés et des environnements de vie diversifiés.



Agenda 2030 VD
● Cible 4.2
● Cible 9.1.2
● Cible 15.2



Fusion de communes

- Commune fusionnée
- ▨ Projet de fusion

Source : État de Vaud, StatVD, état au 1^{er} janvier 2022

300

Le canton comprend actuellement 300 communes sur son territoire, soit 82 de moins qu'en 2003

100

Une centaine d'associations intercommunales et régionales sont actuellement actives dans le canton

La Constitution vaudoise prévoit que l'État encourage et favorise les fusions de communes, notamment en facilitant leur processus et en mettant en place des mesures d'incitation financière. Depuis 2003, 30 fusions impliquant 112 communes ont abouti. Plusieurs autres projets sont à l'étude et pourraient se concrétiser d'ici 2026 et la fin de la législature communale. En 2022, 82% des communes comptent encore moins de 3000 habitant-e-s et 57% moins de 1000 habitant-e-s.



Adapter les logements aux besoins

De quoi parle-t-on ?

La politique cantonale du logement vise à maintenir un marché du logement équilibré tant géographiquement que structurellement. Elle favorise la construction et la transformation de logements, en adéquation avec les aspirations et moyens financiers des ménages. Le dispositif d'aides et de soutiens publics facilite la promotion d'un parc de logements d'utilité publique accessible à la majeure partie de la population. Il permet également de prévoir des quotas pour ce type de logements dans les plans d'affectation. Le dispositif légal pour la préservation vise, quant à lui, à garantir un contrôle sur les hausses de loyers, induites notamment par la nécessité d'assainir le parc existant. Si la politique actuelle est axée sur le parc locatif, l'accès à la propriété pourrait aussi être encouragé.

Aujourd'hui...

Bien que le marché du logement se détende, certaines régions connaissent une pénurie récurrente. Vieillesse de la population, recompositions familiales et individualisation de la société: nos modes de vie et la composition des ménages font évoluer les besoins en habitat et en structures d'accompagnement et d'hébergement socio-sanitaire. La demande augmente et se diversifie. L'adéquation de logements équipés avec les besoins d'une population souhaitant vieillir chez elle, à proximité des services, devient un enjeu pour les communes et les services de santé. De plus, la demande en logements adaptés au télétravail augmente. Les logements d'utilité publique restent insuffisants dans plusieurs régions et les besoins en structures d'accompagnement et d'hébergements socio-sanitaires sont régis par des règles spécifiques. Enfin, les logements destinés à l'accès à la propriété subissent les effets spéculatifs du déséquilibre entre l'offre et la demande.

...et demain

Les communes établissent des projections, par rapport aux divers besoins résidentiels et en prestations socio-sanitaires de leur population. Elles anticipent ainsi la transformation et la construction de logements. Elles facilitent aussi la création d'une offre disponible tant à la location qu'en propriété qui est suffisante, abordable, diversifiée, de qualité et permettant un accueil inclusif. Si besoin, les communes instaurent, dans les plans d'affectation, des quotas de logements d'utilité publique. Elles développent les partenariats avec les acteurs privés ou mettent à disposition des terrains et définissent des conditions pour le développement de logements à loyer modéré, protégés, pour les structures d'accompagnement et d'hébergements socio-sanitaires, idéalement à proximité des services publics et des infrastructures de mobilité.

Engagements liés

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif

Chercher à assurer une offre équilibrée de logements adaptés aux besoins et aux moyens de la population.



Programme d'investissements et de modernisation des EMS

Planifier des constructions et rénovations nécessaires au maintien et au développement d'une partie de la structure d'accompagnement et d'hébergement socio-sanitaires.



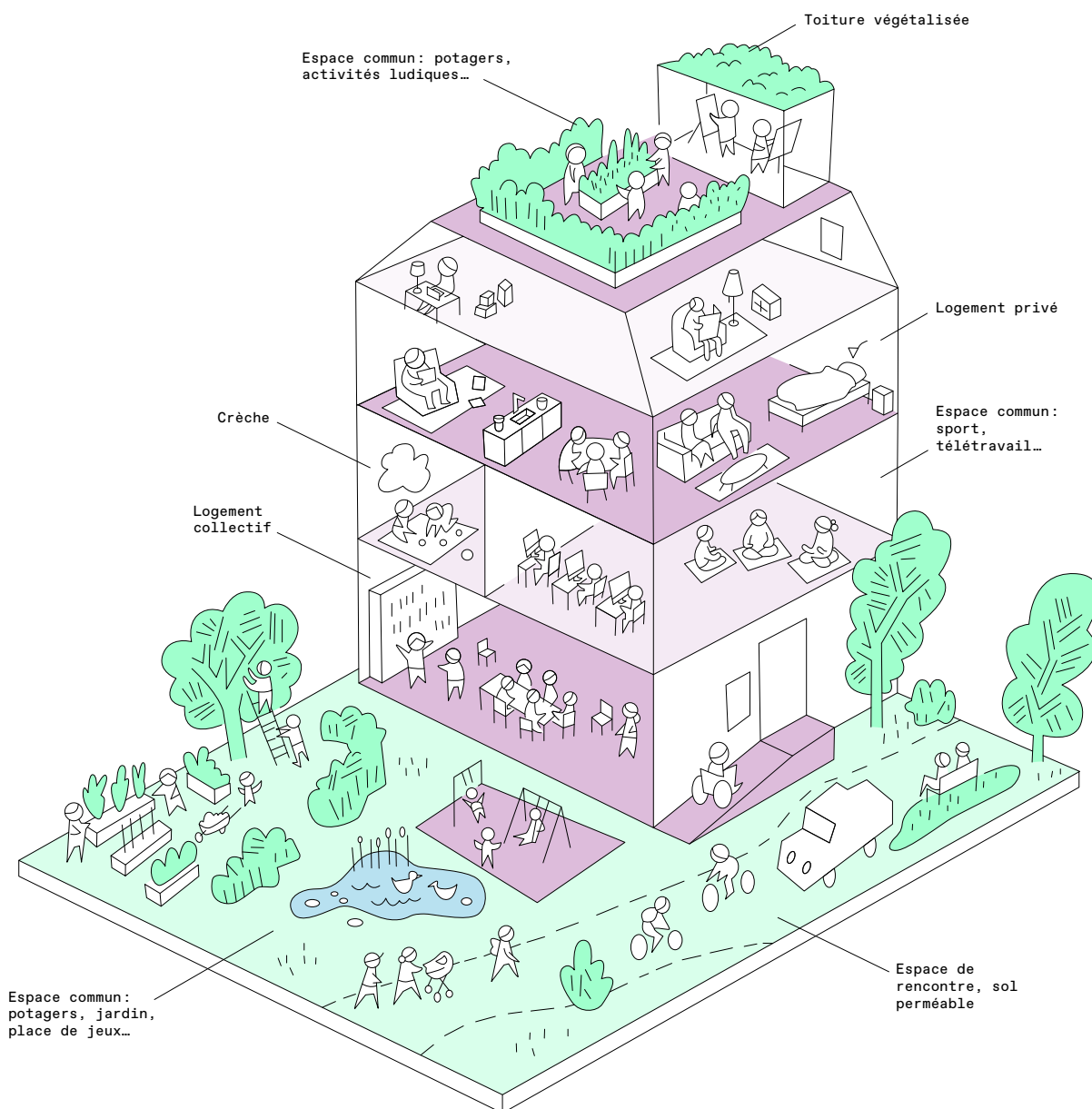
Plan climat VD (1^{re} gén.)

● Mesure stratégique 17

Agenda 2030 VD

● Cible 11.1

Mixité sociale dans un bâtiment



40/100

Les dernières projections prévoient
40 seniors pour 100 actifs en 2050
(contre 27 en 2021)

La mixité sociale désigne la cohabitation, dans un même lieu, de personnes aux profils très différents. En matière d'habitat, la mixité sociale se traduit par des quartiers hétérogènes où vivent des personnes de niveaux de vie, d'âges, de cultures ou d'origines variées. Cette hétérogénéité peut s'apprécier à l'échelle d'un immeuble, d'un ensemble d'habitations ou d'un quartier.



Planifier les équipements publics

De quoi parle-t-on ?

Selon le cadre légal fédéral, les projets ayant des incidences importantes sur le territoire et l'environnement doivent être inscrits dans le PDCn. Une pesée globale des intérêts doit donc être réalisée pour optimiser leur implantation et limiter leurs incidences. Les procédures de planification et de permis de construire peuvent ensuite être engagées, sur la base des indications du PDCn. Dès lors, les équipements publics de compétence cantonale et régionale doivent y être planifiés. Il s'agit des centres de formation, centres sportifs ou encore d'équipements spécifiques comme des stations d'épuration ou des centres logistiques connectés au rail.

Aujourd'hui...

Le canton fait face à des évolutions démographiques importantes. Il doit veiller à l'intégration des nouvelles habitantes et des nouveaux habitants. Dans ce contexte, des projets visant à développer les services publics doivent être réalisés dans une logique de regroupement, voire de mutualisation, pour une utilisation plus efficace des ressources. La souveraineté des données, quant à elle, nécessite de planifier les centres de données comme un service public et de prévoir un réseau permettant à chacune et chacun de disposer d'un accès à internet en toute région.

...et demain

Le canton élabore des planifications sectorielles pour mieux anticiper les besoins en services publics, y compris en matière de souveraineté numérique. Les projets d'équipements publics sont planifiés en coordination avec le réseau des centres, ce qui renforce leur vitalité. La répartition des équipements assure ainsi un accès adéquat aux services publics dans toutes les régions du canton. Le choix de leur localisation est guidé par la possibilité d'y accéder via une mobilité respectueuse de l'environnement. Enfin, l'intégration des planifications sectorielles dans le PDCn assure une cohérence d'ensemble dans la répartition des équipements publics.

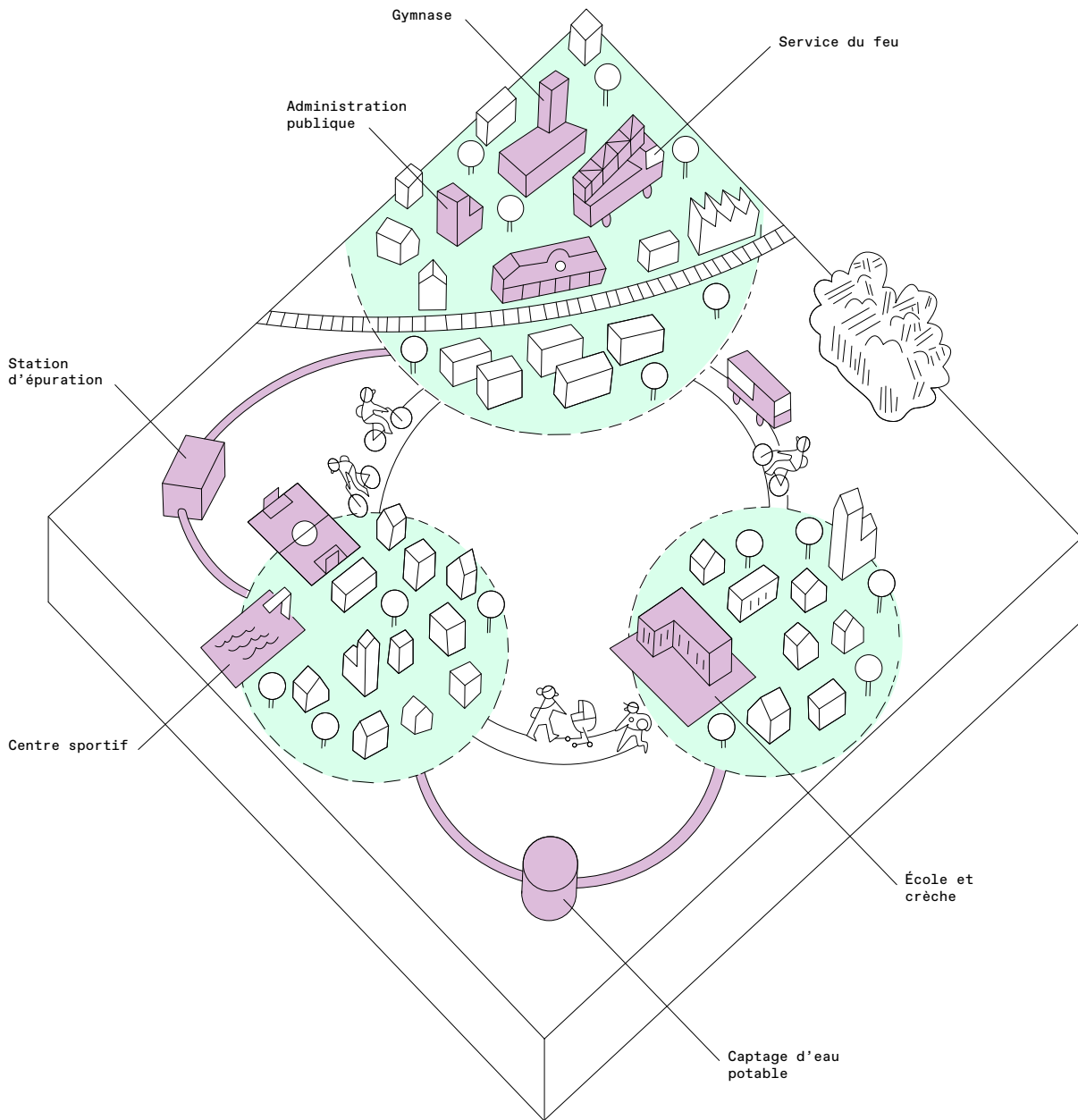
Engagements liés

Plan directeur cantonal 2008
Renforcer la vitalité des centres.



Agenda 2030 VD
● Cible 4.a
● Cible 9.1.2

Équipements publics



+31%

Le nombre d'élèves inscrits dans un gymnase cantonal devrait augmenter de 31% entre 2020 et 2031

La présence d'équipements publics doit être adaptée au contexte territorial et aux infrastructures existantes en tenant compte des moyens des collectivités. Cela implique des projets bien définis, coordonnés et répartis à travers le canton. Le regroupement ou la mutualisation entre communes, ainsi que la polyvalence des infrastructures, sont autant de leviers qui permettent d'éviter des doublons et de réaliser des économies. Ils renforcent également l'efficacité des équipements publics.



Garantir la gestion des eaux urbaines

De quoi parle-t-on ?

La gestion des eaux urbaines regroupe l'ensemble des mesures garantissant l'évacuation et l'épuration des eaux. Il s'agit notamment de l'optimisation des infrastructures cadrée par : une nouvelle génération de plans généraux d'évacuation des eaux ; la rationalisation et le renforcement de l'épuration permettant le traitement des micropolluants ; la gestion du ruissellement et des eaux des voies de circulation. Une gestion efficace des eaux polluées et non polluées suppose d'anticiper de nombreux éléments : les évolutions relatives à l'amplitude des changements climatiques ; la démographie ; la densification du milieu bâti, etc. Cela nécessite des planifications à court, moyen et long terme.

Aujourd'hui...

L'assainissement et la protection des eaux font face à de nouveaux défis : les changements climatiques ; l'augmentation de la pression des activités humaines ; l'utilisation intensive du territoire ; les développements techniques ; l'évolution du cadre légal fédéral. Les infrastructures réalisées entre les années 1960 et 1990 nécessitent des adaptations. Par ailleurs, la gestion des eaux urbaines ne se limite plus au périmètre des espaces bâtis. Des interconnections s'intensifient entre des localités et des pôles régionaux, générant ainsi un réseau interurbain.

...et demain

La planification des infrastructures d'assainissement sur le territoire prévient et réduit la pollution des eaux superficielles et souterraines. Elle améliore ainsi le cycle de l'eau, avec une approche par bassin versant. D'ici 2035, 90 % des eaux usées communales sont traitées en vue de l'élimination des micropolluants. La mutualisation des services d'évacuation et d'épuration, au sein de périmètres régionaux, rationalise les coûts et assure la pérennisation des infrastructures. La modernisation des réseaux et des stations d'épuration contribue à accroître leur efficacité énergétique. Le concept de ville-éponge se met en place, permettant de repenser la gestion de l'eau en ville, tout en contribuant à la réduction des îlots de chaleur urbains.

Engagements liés

Planification cantonale du traitement des micropolluants dans les stations d'épuration vaudoises
Traiter les micropolluants urbains de 90 % de la population d'ici 2035.

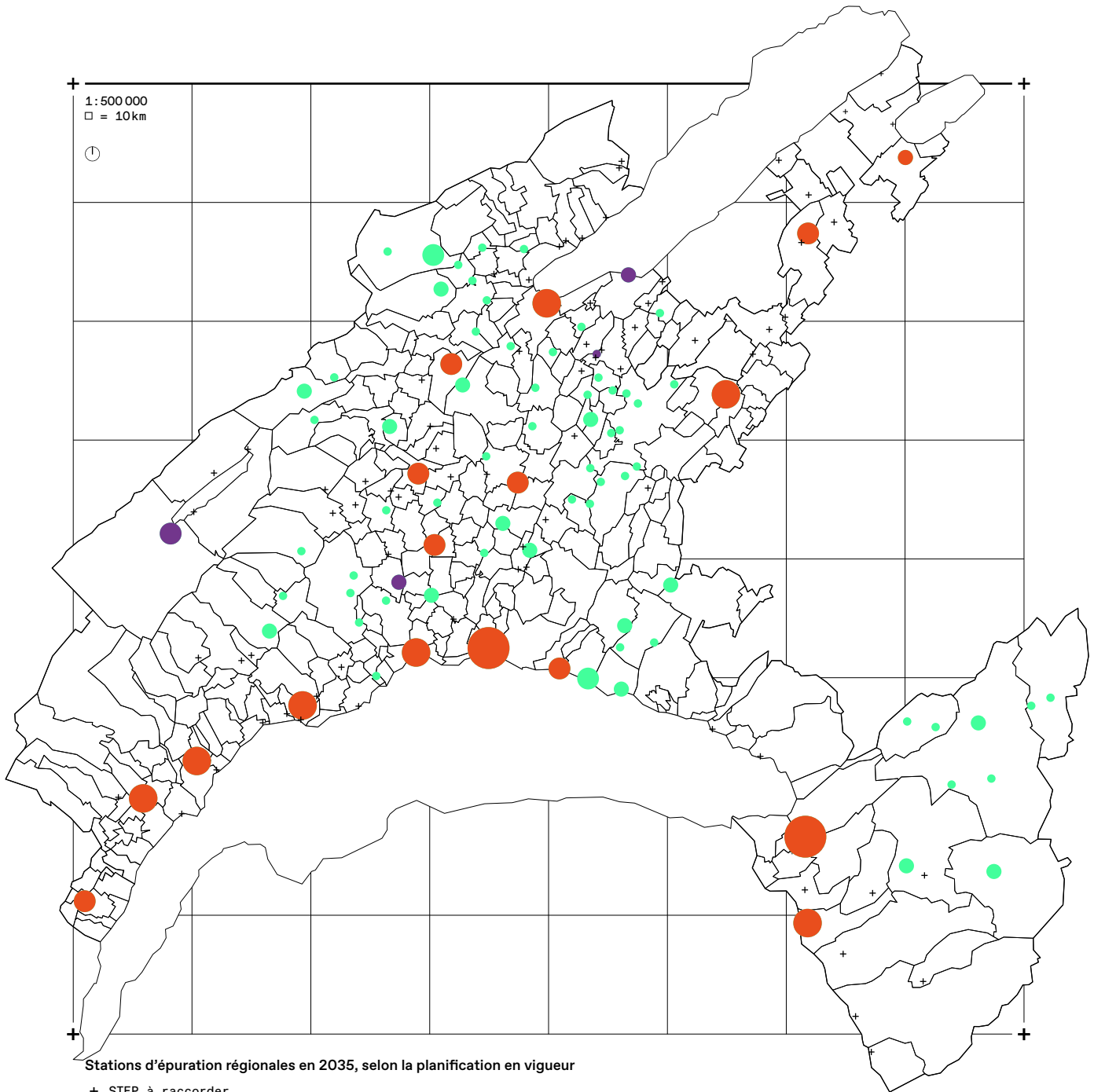


Plan climat VD (1^{re} gén.)

- Mesure stratégique 15

Agenda 2030 VD

- Cible 6.1
- Cible 6.3
- Cible 6.5
- Cible 7.3
- Cible 13.2



Stations d'épuration régionales en 2035, selon la planification en vigueur

- + STEP à raccorder
- STEP maintenue
- Pôle secondaire
- Pôle principal, avec traitement des micropolluants

Capacité de traitement en équivalent habitants (EH)

- 100000 à 350000 EH
- 50000 à 100000 EH
- 2000 à 10000 EH

Source : État de Vaud, DGE

1%

En 2022, seul 1% de la population vaudoise est raccordée à une station d'épuration équipée pour le traitement des micropolluants

90%

Le canton prévoit de raccorder près de 90% de sa population à un pôle micropolluants d'ici 2035

D'ici 2035, 16 stations d'épuration régionales et trois pôles extra-cantonaux, desservant des communes vaudoises, seront mis en place pour permettre le traitement des micropolluants. Ce dispositif nécessite de raccorder près de la moitié des stations existantes aux stations d'épuration régionales. Des regroupements de moindre ampleur sont aussi envisagés. La nécessité de traiter les micropolluants dans les petites et moyennes stations dépendra de l'évolution des bases légales, dont la tendance est au renforcement.

Mobilité

Perspectives
pour le territoire



Plan directeur cantonal
2050

Une mobilité multimodale, de proximité et à faibles émissions

Pour assurer des modes de déplacement des personnes et des marchandises dans le cadre d'une transition socialement acceptable, il est nécessaire de repenser l'accessibilité du territoire en l'inscrivant dans une perspective d'une mobilité multimodale, peu polluante et maîtrisée en termes de distances parcourues. Pour les déplacements longue distance, le rail doit être privilégié, ce qui nécessite un renforcement des liens avec les autres régions du pays et un développement des liaisons internationales.

Réduire les besoins de
mobilité et les distances
parcourues



Opérer un report modal
majeur vers les modes
actifs et collectifs



Développer des solutions
de mobilité partagée et à
faibles émissions





Réduire les besoins de mobilité et les distances parcourues

De quoi parle-t-on ?

L'impact de la mobilité des personnes et des marchandises sur le climat et l'environnement est conséquent. Leur forte consommation d'énergie fossile génère des émissions de gaz à effet de serre, des particules fines et des nuisances sonores. En 2025, la mobilité représentera 40% des émissions de gaz à effet de serre du territoire cantonal. En parallèle, l'augmentation des nuisances et la consommation de surfaces par les infrastructures de transports dans les espaces bâtis pèsent sur la santé de la population et sur la qualité de son cadre de vie. Afin de limiter cela, une réduction des besoins de mobilité et des distances parcourues est nécessaire, en tenant compte des contextes régionaux. Cette réduction n'est possible que si elle est accompagnée d'une évolution de l'organisation du territoire et de changements de comportements au sein de la société.

Aujourd'hui...

Malgré l'émergence d'une culture de la mobilité moins axée sur la voiture individuelle, l'organisation du territoire reste encore largement pensée pour cette forme dominante de mobilité. Cela entraîne un étalement des activités. Par ailleurs, le principe de «la bonne activité au bon endroit» n'est que partiellement ancré dans la planification et donc peu appliqué. Les zones d'activités ne sont pas réservées au secteur secondaire, mais accueillent souvent des commerces et des activités tertiaires à forte génération de trafic. À cela s'ajoute le développement continu de réseaux de transport à haute performance qui facilite des déplacements auparavant non réalisables. Cette organisation du territoire et des infrastructures de transport conduit à une multiplication des déplacements. En effet, elle permet un accès illimité à la mobilité effectuée majoritairement en transport individuel motorisé et à un coût relativement faible. Or, avec une demande qui croît plus vite que l'offre, les réseaux de transport structurants — bien qu'étendus et optimisés — sont rapidement saturés.

...et demain

Le territoire est organisé pour permettre l'accomplissement des activités quotidiennes, en priorité dans la sphère de proximité, afin de diminuer les distances parcourues. En parallèle, une nouvelle culture de la mobilité visant la sobriété dans les déplacements et une réduction de la dépendance à la voiture, s'est développée. Il s'agit de se déplacer différemment et moins. L'usage de véhicules autonomes s'inscrit également dans la perspective de réduction du recours à la voiture. Des lignes régionales de transports publics, ferroviaires notamment, assurent les déplacements quotidiens dans toutes les régions du canton. Enfin, les emplacements des zones d'activités dédiées à la logistique sont définis de sorte à optimiser l'occupation du sol et le transport de marchandises.

Engagements liés

Plan directeur cantonal 2008

Coordonner mobilité, urbanisation et environnement, consolider le réseau de centres dans les régions et optimiser l'implantation des équipements publics.

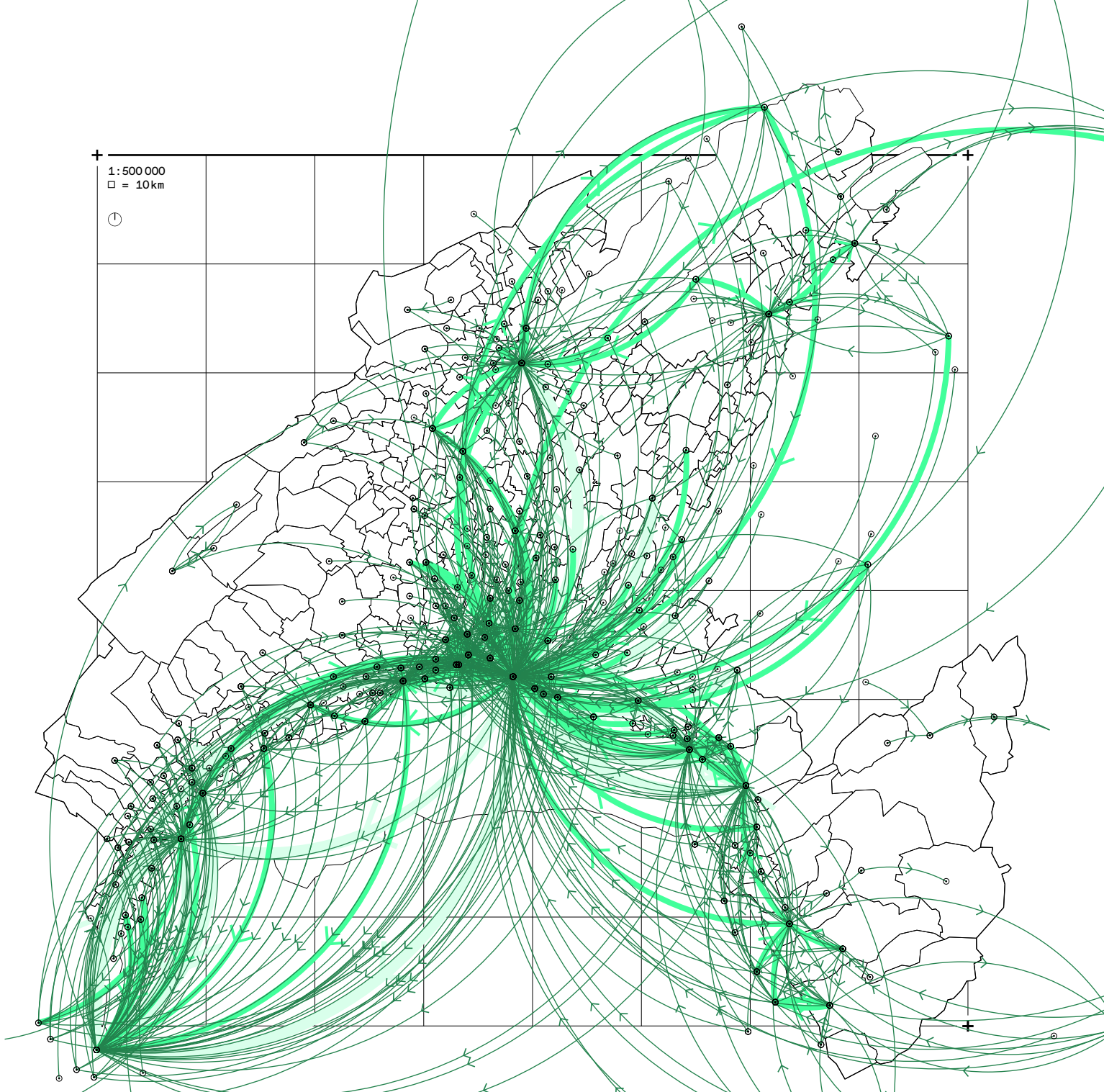


Plan climat VD (1^{re} gén.)

- Mesure stratégique 1
- Mesure stratégique 2
- Mesure stratégique 3
- Mesure stratégique 4

Agenda 2030 VD

- Cible 9.1.1
- Cible 11.2



1:500 000
 □ = 10km
 ⌚

Principaux flux des pendulaires intercommunaux

- ⊙ Centroïde de la commune
- Entre 50 et 250 pendulaires
- Entre 250 et 500 pendulaires
- Plus de 500 pendulaires
- Direction du flux

Source: État de Vaud, DGMR

42,8 km

Distance individuelle parcourue en moyenne chaque jour par la population vaudoise en 2015 (déplacements en avion non compris)

Les flux pendulaires intercommunaux sont complexes. On observe leur concentration à destination des pôles principaux que sont Genève et l'agglomération Lausanne-Morges. Cette dernière enregistre aussi d'importants mouvements pendulaires *depuis* et /ou *vers* le Nord vaudois, le sud du canton de Fribourg, les villes de Neuchâtel et Berne. Yverdon-les-Bains, Payerne et Aigle ressortent également comme des pôles locaux, via les flux de proximité qu'ils attirent.

Plan directeur cantonal 2050



Opérer un report modal majeur vers les modes actifs et collectifs

De quoi parle-t-on ?

La voiture individuelle a une image de praticité, de liberté et de confort pour une grande partie de la population. Elle occupe ainsi une part prépondérante dans la mobilité. Depuis les années 1960, les activités humaines se sont principalement organisées autour de l'accessibilité en automobile, conduisant à une congestion des réseaux et à une surconsommation d'espace. Pour répondre aux défis climatiques et environnementaux, et pour garantir une diminution des nuisances et un cadre de vie de qualité, il est nécessaire de prioriser le développement de la mobilité active et des transports publics, selon le contexte territorial. Pour l'acheminement des marchandises, l'utilisation du transport ferroviaire doit être favorisée. Cette priorisation contribue à une forte réduction du trafic individuel motorisé et du trafic poids lourds.

Aujourd'hui...

Environ trois quarts des distances parcourues dans le canton le sont en transports individuels motorisés. L'offre en transports publics et mobilité active ne se développe que graduellement, ce qui induit un report modal modeste, freiné par l'absence de conditions limitant l'usage de la voiture. Le trafic automobile continue ainsi globalement d'augmenter, même si une baisse du trafic et du taux de motorisation est observée dans les territoires urbains où les mesures les plus ambitieuses sont prises. Les réseaux cyclables et piétons restent insuffisants pour que la mobilité active joue un rôle important dans les déplacements quotidiens. Le transport de marchandises est en majorité effectué en camion. Les technologies numériques accompagnent le développement de solutions de mobilité multimodale.

...et demain

Les transports publics sont développés en priorité et dans une logique d'accessibilité du territoire. Ils garantissent un niveau de service préalablement défini. On distingue un réseau cantonal de transports publics, privilégiant la desserte du territoire et la capacité à absorber la demande, et un réseau structurant de transports publics longue distance, assurant la connexion au réseau ferroviaire national et international. Des réseaux de mobilités actives attractifs, continus et sécurisés répondent aux besoins du bassin de vie de proximité. Le trafic automobile est réduit, notamment par une politique de stationnement efficace. Cela permet de redistribuer l'espace routier au profit de la mobilité active et des transports publics, tout en préservant la mobilité professionnelle et le transport de marchandises. La réalisation d'interfaces rail-route favorise le transport ferroviaire. Le transport marchandise souterrain se profile comme une alternative au transport routier. Afin de soutenir le report modal et l'optimisation des déplacements, le territoire est doté d'infrastructures numériques au service de la mobilité, stables et disponibles en tout temps.

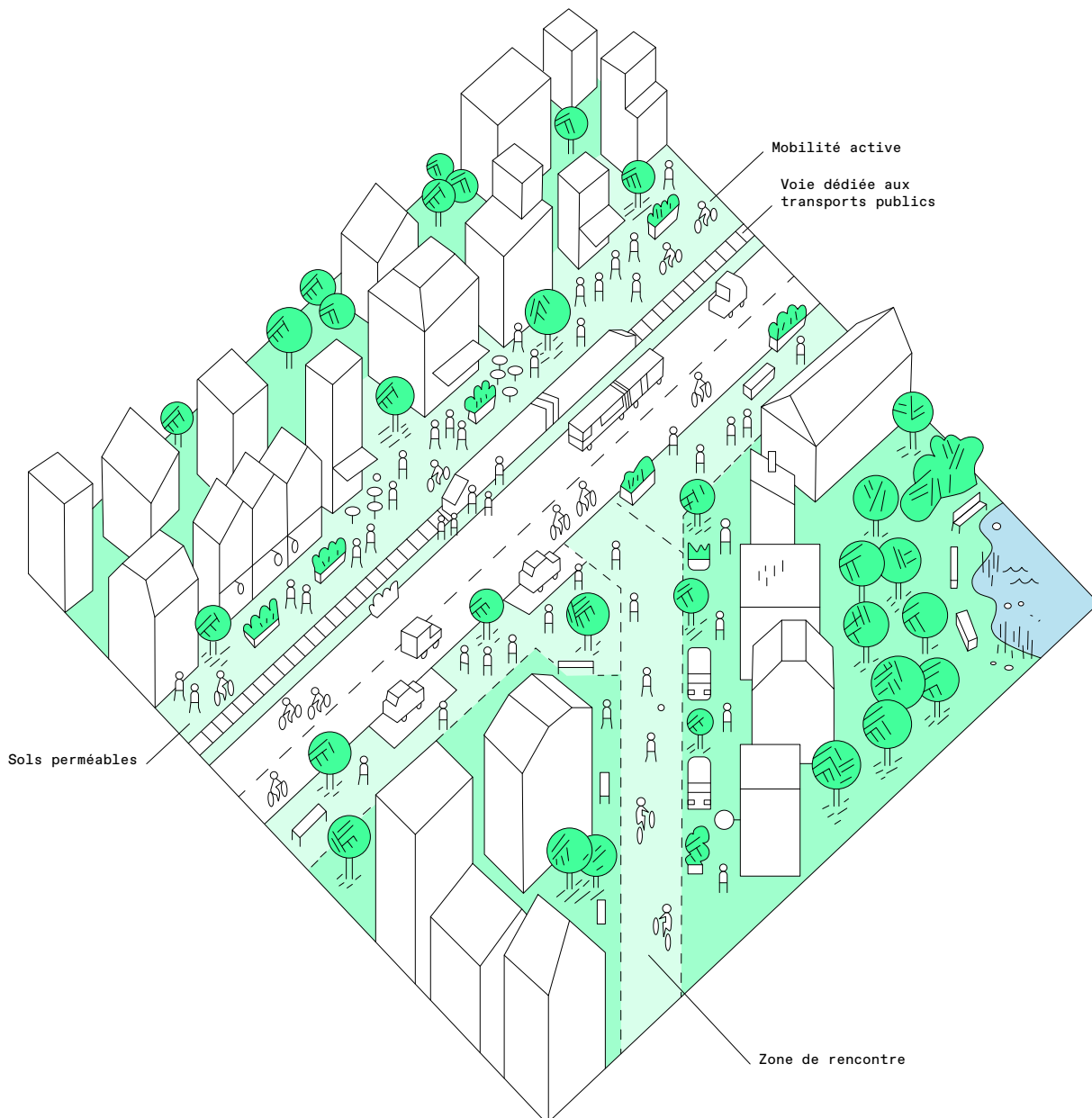
Engagements liés

Stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2035

Augmenter à 10 % au moins la part modale du vélo en termes de déplacements à l'horizon 2035.



Potentiels d'aménagements des infrastructures de mobilité



75%

Les transports individuels motorisés sont utilisés pour 75% des distances parcourues quotidiennement par la population du canton

Les modes de transports et les infrastructures nécessaires à leur déploiement conditionnent fortement l'utilisation de l'espace public. Ce dernier est soumis à de nombreuses contraintes, puisqu'il doit rester attractif et agréable, tout en répondant aux besoins des piétonnes et des piétons, des cyclistes, des automobilistes et motocyclistes ainsi que des utilisatrices et utilisateurs de transports publics.



Développer des solutions de mobilité partagée et à faibles émissions

De quoi parle-t-on ?

Le taux moyen de motorisation des ménages est aujourd'hui encore important et le nombre de véhicules immatriculés reste élevé. Or, ils sont peu utilisés et à un taux d'occupation très faible. De plus, malgré l'émergence du véhicule électrique, on observe encore une prépondérance du moteur thermique dans les voitures et les camions. Si l'électrification de la mobilité en améliore le bilan carbone, elle ne résout pas les questions d'impact environnemental (pollution de l'air et de l'eau), ni d'encombrement du territoire. Il devient urgent de développer des solutions de mobilité individuelle partagée et de maximiser le taux d'occupation des véhicules. En parallèle, l'évaluation de l'impact environnemental doit être effectuée sur la base de l'entier du cycle de vie des véhicules.

Aujourd'hui...

La quantité d'énergie consommée pour la production de véhicules individuels motorisés, thermiques ou électriques, est très importante. Par ailleurs, l'usage de la voiture est responsable de 95% des émissions de la mobilité des personnes sur le territoire cantonal (total de l'énergie directe et indirecte) et jusqu'à 55% des émissions totales de polluants atmosphériques. Malgré l'amélioration des moteurs thermiques, les émissions directes de CO₂ liées au transport en Suisse ont augmenté de 3% entre 1990 et 2016 dû à l'accroissement de 30% des kilomètres parcourus et à l'augmentation du poids des véhicules. Pour les marchandises, le nombre de véhicules légers de livraison en circulation a augmenté de 40% entre 2010 et 2020. Le nombre de poids lourds est également en hausse.

...et demain

L'usage résiduel de la voiture, tenant compte des contextes régionaux, n'est plus nécessairement lié au fait de posséder un véhicule. Il repose principalement sur un achat de prestations de transport, effectuées avec des véhicules partagés et à propulsion non carbonée. Ces véhicules sont faiblement émetteurs de polluants, grâce aux évolutions techniques. Pour les marchandises, la logistique du dernier kilomètre est mutualisée et s'appuie sur des moyens de transport décarbonés et adaptés au milieu bâti, comme le vélo-cargo ou les véhicules électriques de livraison.

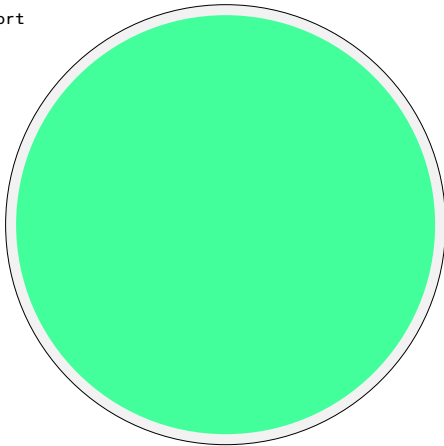
Engagements liés

Plan climat VD (1^{er} gén.)

- Mesure stratégique 1
- Mesure stratégique 2
- Mesure stratégique 5



Transport aérien

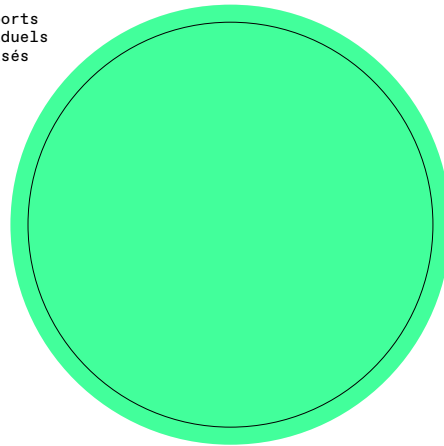


10700 km

2810 kg



Transports individuels motorisés

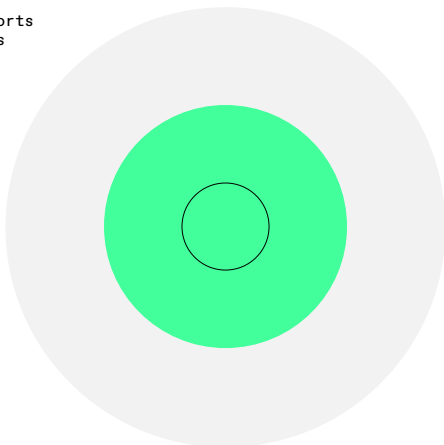


11800 km

2380 kg



Transports publics

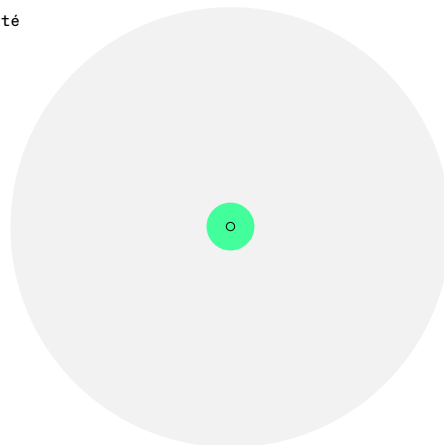


3600 km

110 kg



Mobilité active



600 km

1 kg

Répartition de la mobilité de la population vaudoise par mode de transport

- Distance annuelle parcourue [km/pers./an]
- Gaz à effet de serre émis [kg CO₂ équ./pers./an]

Source: Mobitool et MRMT (OFS), analyse DGMR

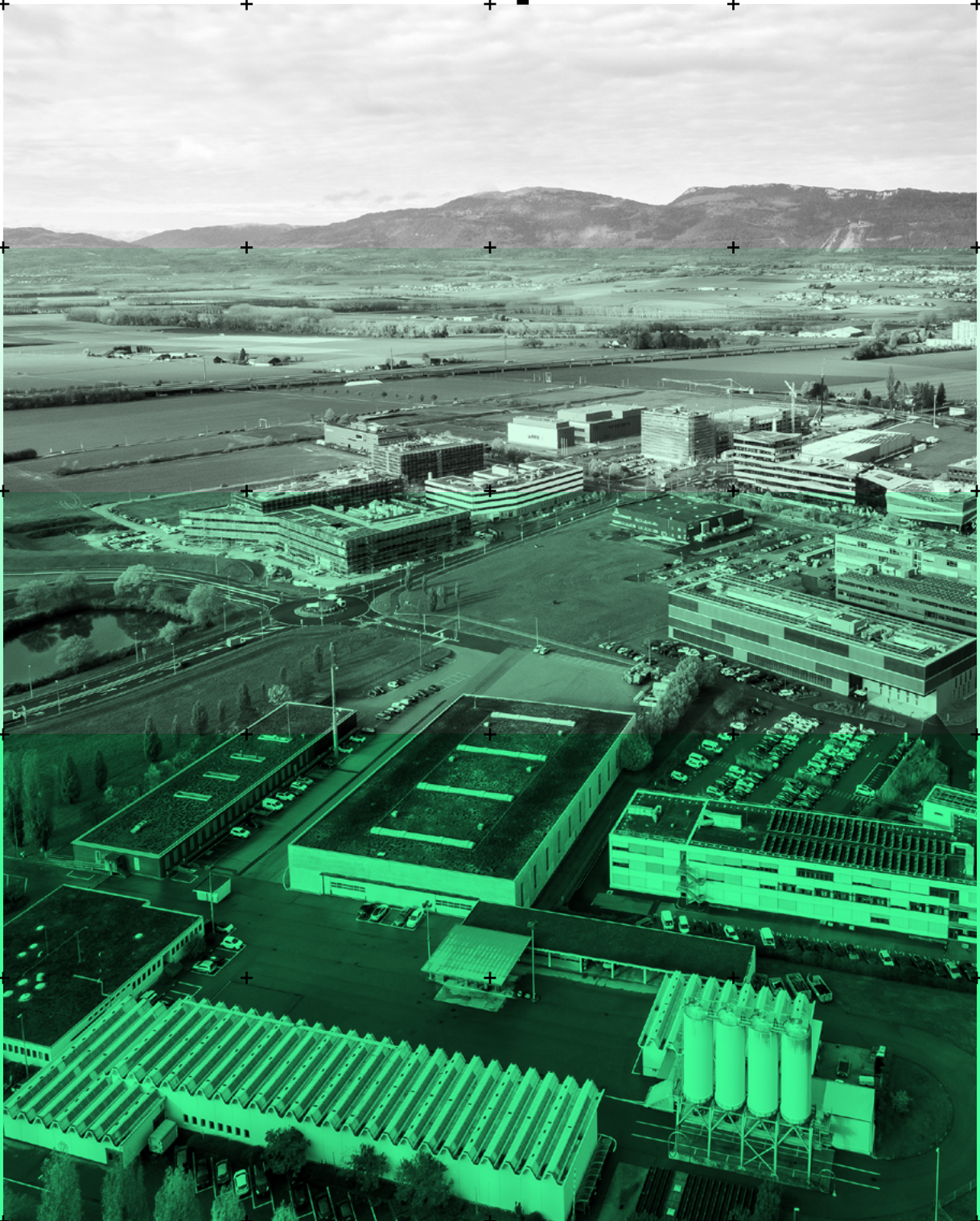
95%

Les véhicules individuels motorisés génèrent 95% des gaz à effet de serre de la mobilité quotidienne terrestre

La population vaudoise utilise les transports individuels motorisés trois fois plus que les transports publics et vingt fois plus que la mobilité active. Pourtant, le transport individuel motorisé est de loin le plus grand émetteur terrestre de gaz à effet de serre. La mobilité possède donc un grand potentiel de réduction des émissions de CO₂, que ce soit via sa dimension partagée ou grâce à l'amélioration des véhicules, même dans les transports publics (le parc actuel de bus reste essentiellement thermique).

Activités économiques

Perspectives
pour le territoire



Plan directeur cantonal
2050

Des sites adaptés aux besoins multiples de l'économie

La prospérité du canton dépend de sa capacité à anticiper sa croissance économique, corrélée avec celle démographique. Elle est basée sur un ratio d'un emploi pour deux habitantes et habitants. Accueillir de nouveaux emplois et accompagner les évolutions du tissu économique nécessite une offre foncière et immobilière adaptée à la demande, qualitativement et quantitativement. Dans un contexte de changements climatiques et de ressources naturelles limitées, la croissance économique doit favoriser une économie durable, efficiente et propice à l'innovation, notamment numérique. L'agrandissement ou l'implantation d'une entreprise dépendant du choix de l'investisseuse ou de l'investisseur, les autorités proposent des espaces dédiés aux activités économiques. Ils sont localisés opportunément et répondent à des règles claires, mais avec une marge de manœuvre dans leur application.

Disposer de sites adaptés aux besoins d'une économie diversifiée



Renforcer l'accessibilité multimodale des sites d'activités



Soutenir la numérisation de l'économie



Promouvoir et développer un tourisme durable





Disposer de sites adaptés aux besoins d'une économie diversifiée

De quoi parle-t-on ?

Une offre foncière et immobilière répondant aux besoins variés des entreprises est essentielle pour le développement économique du canton. Dans un contexte où la création de nouveaux sites d'activités devient complexe, l'optimisation de l'existant est déterminante pour assurer un potentiel d'accueil attractif et suffisant. Ainsi, les activités tertiaires avec une densité importante d'emplois ou de visiteurs se déploient avant tout dans les agglomérations et centres, dans des immeubles de bureaux ou mixtes. Les activités artisanales et industrielles prennent place principalement dans les zones d'activités. Les besoins spécifiques des activités dont la localisation est imposée par leur destination sont traités au cas par cas. Il s'agit notamment de certaines activités de la filière bois, la seconde transformation agricole ou la logistique.

Aujourd'hui...

Sur le territoire cantonal, l'offre foncière et immobilière reste globalement faible par rapport à la demande, particulièrement sur l'Arc lémanique. Dans les agglomérations et centres, la pression exercée par les besoins en logements pousse à la reconversion de zones d'activités pour l'habitat. Cela occasionne souvent une délocalisation des entreprises industrielles et manufacturières, de l'artisanat, voire de certaines activités de services. Les commerces des centres-villes et des villages subissent une concurrence importante des centres commerciaux situés en périphérie et de la vente en ligne. Par ailleurs, la circularité des matériaux et de l'énergie entre les différentes actrices et différents acteurs de l'économie au sein du même site, est encore marginale.

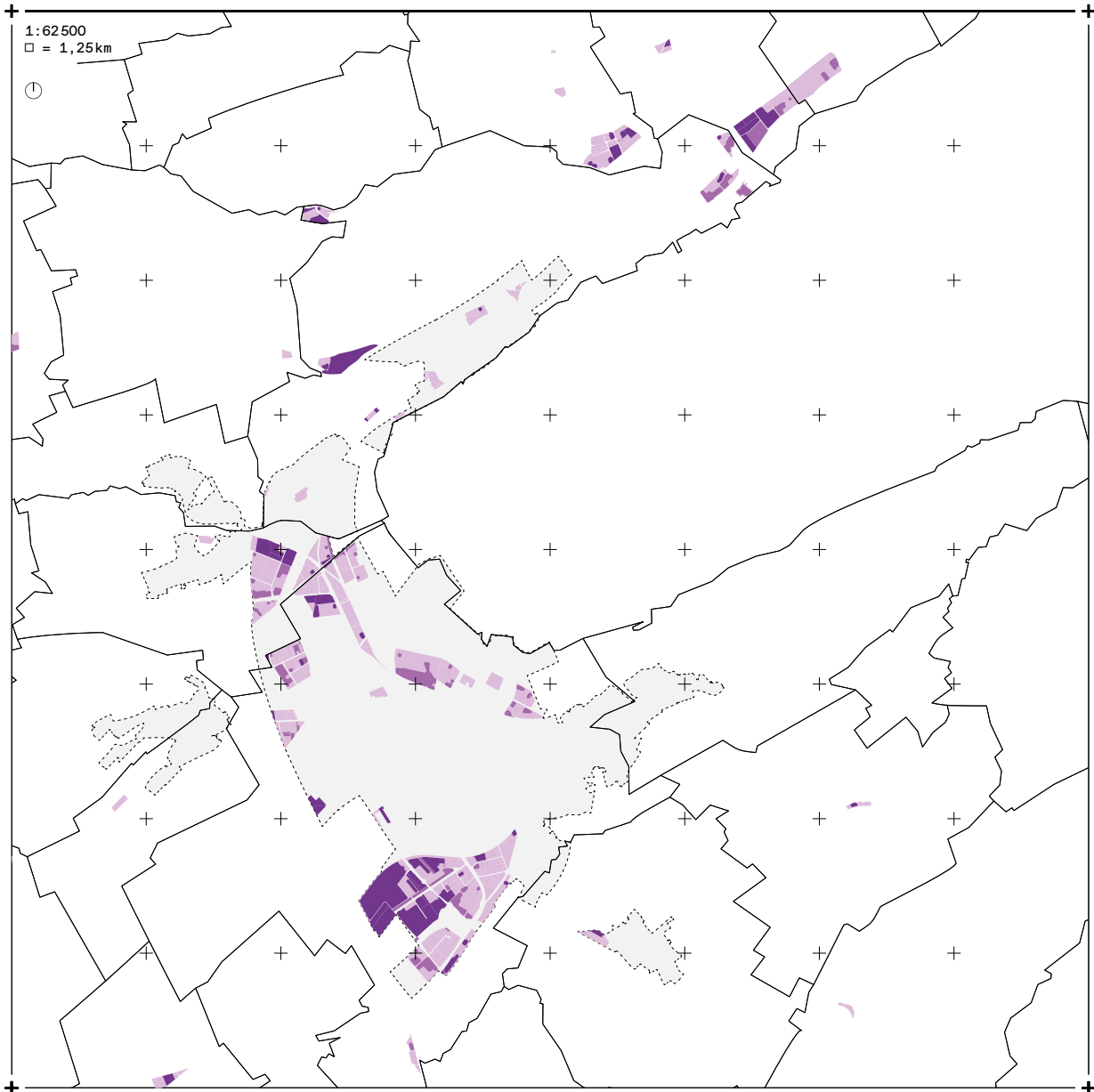
...et demain

L'offre foncière et immobilière destinée aux activités économiques est répartie de manière équilibrée sur le territoire. Dans les agglomérations et centres, cette offre est suffisante pour les activités administratives et commerciales. Les surfaces pour ce type d'activités sont implantées là où une bonne desserte en transports publics existe ou est planifiée, sauf lorsqu'une pondération des intérêts s'oppose à ce principe d'implantation. Un potentiel d'accueil est assuré pour des activités du secteur secondaire dans des sites d'activités industrielles et artisanales, des parcs technologiques ou des sites d'activités mixtes à prédominance secondaire. La densification et l'optimisation de ces sites permettent de répondre à la demande en terrains et locaux. Ces sites bénéficient d'un équipement global — énergétique, écologique et de transports — de grande qualité et l'État soutient leur développement. L'implantation des entreprises est orientée dans un but d'économie circulaire ce qui renforce la circularité des matériaux et de l'énergie. De nouveaux types d'offres commerciales permettent de vitaliser les centres urbains.

Engagements liés

Agenda 2030 VD

- Cible 8.1
- Cible 8.2
- Cible 8.3



Zones d'activités dans la région d'Yverdon-les-Bains

- Réserve mobilisable
- Réserve potentiellement mobilisable
- Surface bâtie
- Périmètre compact d'agglomération

Source: État de Vaud, DGTL

119 239

En 2020, le canton dénombrait 119 239 emplois situés en zones d'activités. C'est 18,5% de plus qu'en 2011

Le système de gestion des zones d'activités permet de coordonner le développement et la gestion des zones d'activités à l'échelle régionale. La collaboration entre communes, régions et canton assure une offre foncière judicieusement répartie sur le territoire et répondant aux besoins avérés de l'économie.



Renforcer l'accessibilité multimodale des sites d'activités

De quoi parle-t-on ?

La qualité et l'efficacité de l'accessibilité multimodale des sites d'activités sont des critères déterminants dans le choix d'implantation des entreprises. Dans une perspective de durabilité et d'optimisation de l'utilisation des sites, les besoins et les priorités peuvent être différenciés selon les types d'activités. Les entreprises à forte densité d'emplois ou de visiteurs se localisent en priorité sur des sites bénéficiant d'une desserte en transports publics performante et d'un réseau de mobilité active. Celles générant un flux marchandises, ou requérant l'utilisation de véhicules motorisés, se localisent en priorité sur les sites raccordés au réseau routier structurant, voire au réseau ferroviaire.

Aujourd'hui...

La qualité et l'efficacité des infrastructures de transport contribuent à l'attractivité du canton en tant que place économique. Cependant, une partie de ces infrastructures est aujourd'hui saturée, affectant l'accessibilité de certains sites d'activités. Les transports publics et la mobilité active sont encore trop souvent perçus comme moins efficaces pour accéder aux sites d'activités. Enfin, certains sites d'activités tertiaires ou commerciales génèrent un trafic important qui sature les infrastructures routières. Ils sont localisés en périphérie et disposent d'une faible desserte en transports publics.

...et demain

Les transports publics et la mobilité active sont privilégiés pour accéder à la plupart des sites d'activités. Des solutions durables de transports individuels motorisés sont également disponibles. Dans les sites mixtes à prédominance secondaire, on définit des conditions d'implantation pour les activités tertiaires, notamment administratives ou commerciales. Cela permet d'optimiser leur utilisation et d'éviter un trafic excessif. Pour optimiser l'accessibilité et réduire l'impact sur l'environnement, les sites d'activités disposent en principe de plans de mobilité de site, déclinés en plans de mobilité d'entreprise. Enfin, le raccordement des sites d'activités aux transports publics et aux réseaux de mobilité active est renforcé pour ceux présentant une densité d'emplois importante et un potentiel de transfert modal avéré.

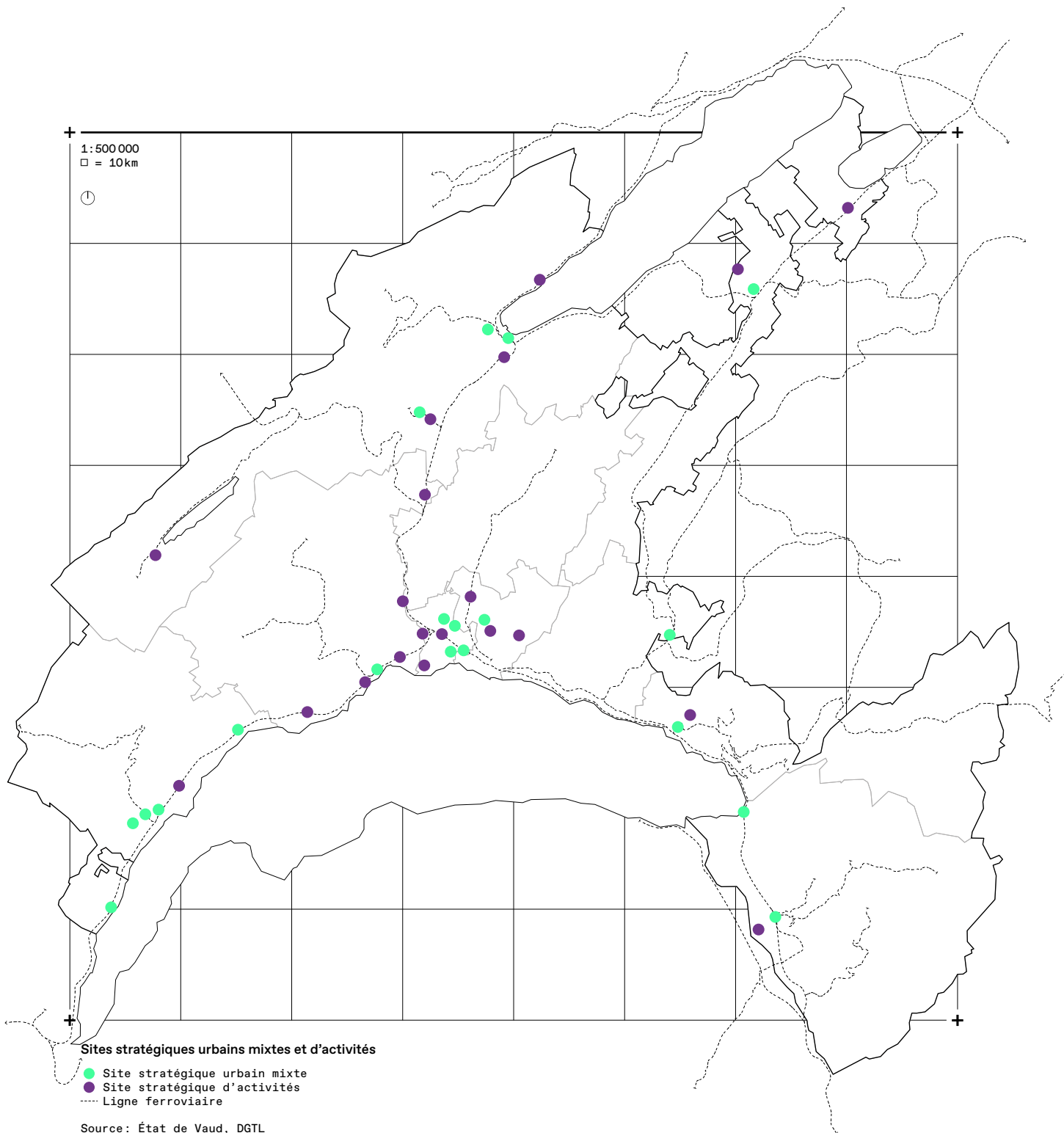
Engagements liés

Plan climat VD (1^{er} gén.)

- Mesure stratégique 2

Agenda 2030 VD

- Cible 11.2
- Cible 11.3



73%

En 2020, la desserte en transports publics est considérée entre *bonne* et *excellente* pour 73% des sites stratégiques urbains mixtes et d'activités

Les sites stratégiques urbains mixtes (destinés à accueillir des logements et des emplois), ainsi que d'activités (uniquement des emplois), sont répartis de manière équilibrée sur le territoire cantonal. Leur développement s'inscrit dans des projets d'agglomération, de planification régionale ou communale.



Soutenir la numérisation de l'économie

De quoi parle-t-on ?

L'innovation est l'une des réponses aux défis de notre société, notamment climatiques et environnementaux. Elle est renforcée par le développement des infrastructures de communication et de télécommunication. La numérisation des activités et des processus économiques induit des changements, comme le télétravail ou le commerce en ligne. Ces évolutions technologiques et sociétales ont notamment pour conséquence des besoins territoriaux différents pour les entreprises. Le développement des infrastructures numériques et l'accompagnement à la numérisation sont ainsi des enjeux importants. Les infrastructures concernées doivent être de haute qualité. Il s'agit notamment du réseau de téléphonie mobile et fixe, du réseau de fibre optique ou des centres de données.

Aujourd'hui...

Les infrastructures numériques, développées tant par le secteur public que privé, sont en constante évolution. De nouveaux concepts émergent, comme l'internet des objets ou les territoires dits *intelligents*. Ainsi, les opportunités sont nombreuses, et le besoin d'accompagnement des actrices et acteurs économiques est important.

...et demain

La réalisation des infrastructures numériques permet l'émergence et la mise en place de solutions innovantes, contribuant à une économie plus durable et diversifiée. Les impacts négatifs du numérique sont pris en compte et minimisés. Le télétravail et les nouvelles pratiques induites par les changements technologiques participent à la maîtrise des besoins de mobilité. Les nouvelles opportunités dynamisent les régions périphériques, par exemple par la création de *hubs* de télétravail dans leurs centres. De nouvelles synergies sont rendues possibles grâce à la numérisation des processus. En combinant une offre physique et numérique, le développement de solutions commerciales et de prestations de service soutient la vitalité dans les agglomérations, villes et villages.

Engagements liés

Stratégie numérique du canton de Vaud

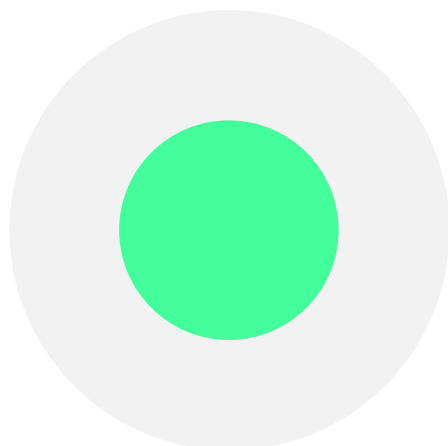
Permettre à l'économie vaudoise de bénéficier du potentiel lié aux nouvelles opportunités qu'offre la numérisation.



Agenda 2030 VD

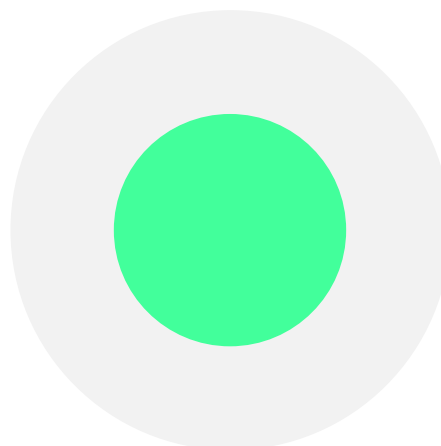
- Cible 8.4
- Cible 9.c
- Cible 9.1.2
- Cible 9.4

2018



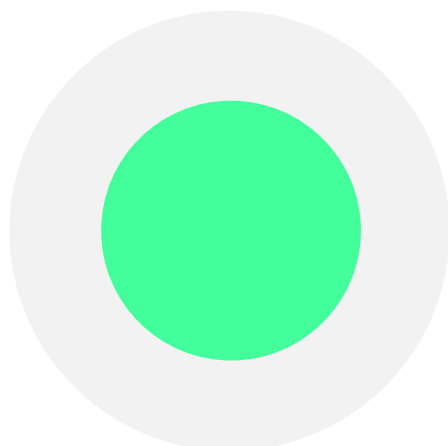
24,7%

2019



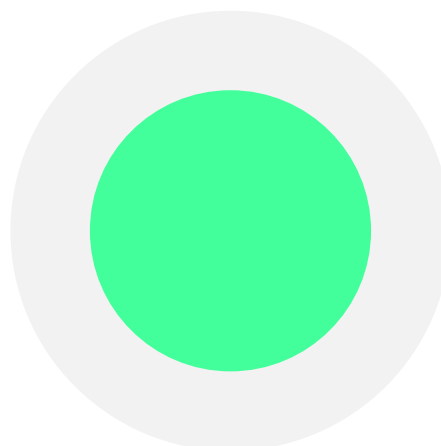
25,4%

2020



35,5%

2021



42,1%

Télétravail

- Proportion de personnes actives ayant effectué du télétravail au moins une fois par mois

Source : État de Vaud, StatVD

+17%

La part de personnes effectuant du télétravail a augmenté de 17% pendant la pandémie de Covid-19

La proportion de personnes actives effectuant du télétravail au moins une fois par mois est passée de 18% en 2013, à près de 25% en 2019. La pandémie l'a ensuite fortement stimulée, pour qu'elle atteigne 42% en 2021. Cependant, il faudra davantage de recul pour évaluer l'impact des années 2020 et 2021 sur la tendance de fond qu'est le développement du télétravail.



Promouvoir et développer un tourisme durable

De quoi parle-t-on ?

L'activité touristique et de loisir comprend une multitude d'actrices et d'acteurs. Incluant des offres culturelles, patrimoniales, sportives, événementielles, elle s'adresse autant aux hôtes de passage qu'à la population locale. Ces offres, réparties sur l'ensemble du territoire cantonal, génèrent des flux de personnes ponctuellement importants. Le paysage, le patrimoine et la nature sont souvent une de leurs composantes essentielles. Des coordinations sont ainsi nécessaires pour concilier des enjeux de nature socio-économiques et de protection de l'environnement et du paysage. Dans certaines régions, comme les Alpes vaudoises, les activités touristiques représentent une part significative de l'activité économique.

Aujourd'hui...

Les enjeux liés aux changements climatiques nécessitent des adaptations infrastructurelles, en particulier dans les régions de montagne. Des plans directeurs sectoriels offrent un cadre légal plus clair et stable pour le développement touristique. Cependant, des procédures juridiques opposant milieux économiques et organisations de protection de la nature sont encore pendantes. Bien que la majorité des pôles touristiques disposent d'une bonne desserte en transports publics, les activités touristiques et de loisirs s'appuient encore largement sur la mobilité individuelle motorisée. La population vaudoise parcourt la même distance pour ses activités de loisir (avion excepté) que pour se rendre au travail.

...et demain

Des offres *quatre saisons* sont développées dans les stations touristiques. Elles atténuent les périodes creuses et permettent une utilisation plus efficace des infrastructures. Dans l'ensemble du canton, les réseaux de mobilité pédestres et cyclables sont développés en coordination avec l'offre culturelle et touristique, afin de permettre des activités de loisirs de qualité et de proximité. En présence d'enjeux de protection de milieux fragiles ou d'espèces sensibles, les activités de loisirs pratiquées dans la nature (randonnée, VTT, ski, etc.) sont encadrées par des mesures de protection adéquates des sites. Les régions touristiques et les principaux prestataires de la branche développent l'accessibilité en transports publics, en coordination avec les entreprises de transports et les communes. Ils la promeuvent par des offres combinées et coordonnées.

Engagements liés

Agenda 2030 VD

- Cible 7.1
- Cible 7.2
- Cible 7.3
- Cible 8.9
- Cible 11.4.3
- Cible 12.b
- Cible 13.1
- Cible 13.2



Nuitées hôtelières dans le canton de Vaud

● Nombre de nuitées par mois, en milliers

Source : OFS

2 959 000

Durant l'année 2019, près de trois millions de nuits ont été passées dans les hôtels vaudois, ce qui représente 8% des nuitées de Suisse

Durant les mois d'été, le nombre de nuitées dépasse les 300 000, alors que la moyenne mensuelle se situe aux alentours de 240 000 nuitées. Les visiteuses et visiteurs de Suisse se répartissent uniformément sur l'année, contrairement au tourisme international qui varie davantage. Pour 2020, il faut noter que la fréquentation des hôtels vaudois a drastiquement chuté dès le mois de mars, en raison de la crise sanitaire, avant de remonter en été, essentiellement grâce au tourisme intérieur.

Ressources et énergies

Perspectives
pour le territoire



Plan directeur cantonal
2050

Des ressources et des énergies durables

L’approvisionnement du canton en matières premières et en énergie est assuré sur le long terme, afin de réduire la dépendance à l’étranger et de limiter les atteintes à l’environnement. Pour cela, les ressources indigènes et les déchets sont valorisés et recyclés autant que possible. Les ressources énergétiques disponibles localement sont utilisées en priorité, pour autant qu’elles soient compatibles avec l’usage envisagé.

S’approvisionner en bois indigène



Exploiter les ressources naturelles du sous-sol avec mesure



Valoriser les déchets



Valoriser les énergies renouvelables





S'approvisionner en bois indigène

De quoi parle-t-on ?

La forêt couvre près d'un tiers du territoire cantonal et fournit de nombreux services à la population. En plus de protéger des dangers naturels, de contribuer à la biodiversité ou de permettre des activités de loisirs, elle produit également d'importants volumes de bois. Alors qu'elle est amenée à jouer un rôle encore plus important dans la société de demain, cette matière première dispose d'un potentiel de développement qui est toutefois limité. L'économie forestière fait ainsi face à d'importants défis.

Aujourd'hui...

Après plusieurs décennies difficiles, l'économie forestière connaît un regain d'intérêt. Du fait de son bilan carbone favorable, le bois est en effet toujours plus demandé en tant que matériau de construction et source d'énergie renouvelable. Toutefois, avec une diminution de moitié des installations de transformation ces vingt dernières années, le canton est actuellement sous-doté pour répondre à la demande de transformation du bois indigène. Les besoins en surfaces pour transformer et stocker du bois tendent à croître avec l'évolution des méthodes de construction, notamment la préfabrication, et nécessitent une coordination avec l'affectation du sol. À moyen terme, sous l'effet des changements climatiques, la productivité de la forêt est menacée par le dépérissement de peuplements.

...et demain

Une sylviculture proche de la nature est développée. Elle préserve la biodiversité et les autres fonctions de la forêt. Elle assure une valorisation optimale de la ressource bois sur l'ensemble des surfaces forestières, hormis celles laissées à leur libre évolution ou dévolues à la conservation d'espèces et milieux menacés. Les conditions-cadre sont améliorées. Elles assurent des infrastructures appropriées, un approvisionnement et une utilisation durables du bois indigène, ainsi que la viabilité de la filière bois par une valorisation en cascade des assortiments. Une exploitation régulière de la forêt favorise l'adaptation progressive de ses peuplements aux changements climatiques, ce qui contribue ainsi à sa productivité sur le long terme.

Engagements liés

Conception cantonale de l'énergie

Développer la production de chaleur et d'électricité par le bois-énergie (total thermique et électrique) à 770 GWh/an en 2030 et 1100 GWh/an en 2050.



Politique forestière vaudoise 2040

Identifier des périmètres adaptés à des pôles bois, intégrer ceux-ci dans l'aménagement du territoire et soutenir le développement des capacités logistiques et de production.



Stratégie immobilière de l'État de Vaud

Soutenir une matérialité écologique, en limitant les matériaux à fort impact climatique comme le ciment et en utilisant le bois des forêts de l'État à l'horizon 2030.



Plan climat VD (1^{er} gén.)

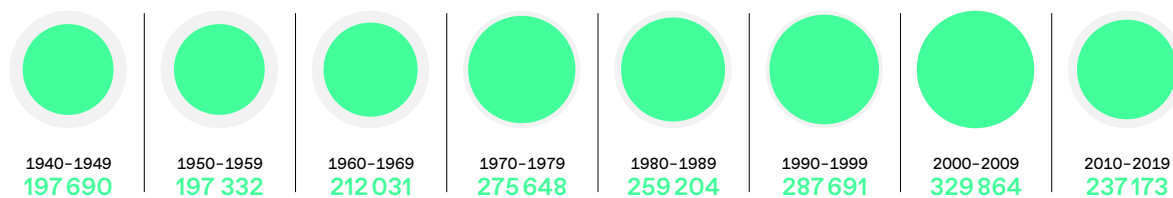
● Mesure stratégique 13

Agenda 2030 VD

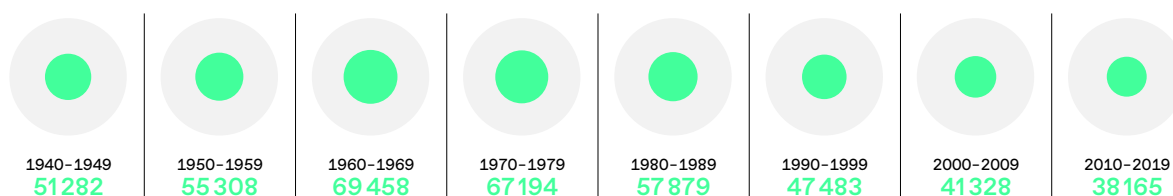
- Cible 12.2
- Cible 15.1
- Cible 15.2



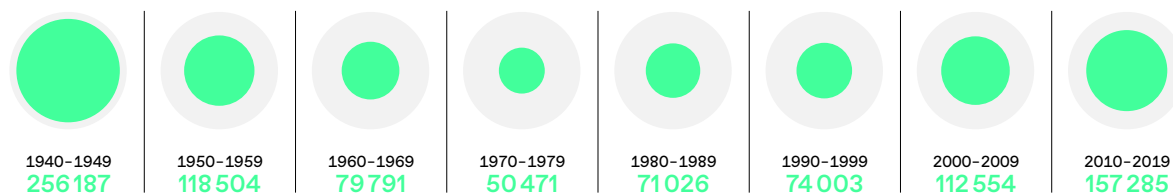
Bois de service



Bois d'industrie



Bois d'énergie



Volume de bois produit dans le canton, par assortiment

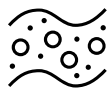
● Moyenne par décennie en m³

Source : État de Vaud, DGE

41%

Le bois extrait des forêts vaudoises est valorisé à 41% sous la forme de bois d'énergie

Le bois peut être utilisé en tant que bois de service, d'industrie ou d'énergie. Le bois de service est essentiellement utilisé dans la construction ou menuiserie, le bois d'industrie pour la production de panneaux de fibres et le bois d'énergie transformé pour produire de l'énergie. Le volume de bois exploité varie selon le marché et les aléas climatiques. Si le volume de bois d'industrie reste stable, le bois de service tend à baisser, malgré un pic de production en 2000 lié à Lothar. Le bois d'énergie regagne pour sa part en importance depuis quelques années.



Exploiter les ressources naturelles du sous-sol avec mesure

De quoi parle-t-on ?

De multiples matériaux et minéraux nécessaires à la construction et à l'entretien des infrastructures se trouvent dans le sous-sol, comme le sable, le gravier, l'argile, le gypse ou les pierres naturelles. Avec la croissance démographique et la multiplication des chantiers, la demande en matières premières minérales reste très forte. Par ailleurs, la chaleur du sous-sol, de l'eau des nappes souterraines et des eaux de surfaces représente également un gisement important d'énergie disponible.

Aujourd'hui...

Afin de garantir un approvisionnement suffisant en matériaux et minéraux pour la construction, plusieurs projets visant l'extension et l'ouverture de nouveaux sites d'extraction ont été engagés ces dernières années. Cependant, leurs impacts environnementaux et paysagers suscitent de nombreuses oppositions. Elles ont pour conséquence de retarder, voire de compromettre leur concrétisation et d'accroître les importations. Si les planifications en cours n'aboutissent pas rapidement, une rupture de l'approvisionnement indigène est à craindre à court terme. Quant au gisement d'énergie, la chaleur du sous-sol de faible profondeur est déjà exploitée et permet de couvrir une part significative des besoins de chaleur des logements par des pompes à chaleur.

...et demain

Dans un souci d'utilisation mesurée du sol et pour réduire la dépendance à l'importation des matériaux et minéraux, ainsi que les difficultés liées à l'ouverture de nouveaux sites d'extraction, la part de l'approvisionnement en ressources minérales issue du recyclage des matériaux de construction est largement augmentée. L'usage de matériaux de construction locaux et durables, alternatifs au béton, est encouragé. Sur les sites d'extraction, le transport par rail est favorisé, afin de limiter les nuisances dans les localités. L'exploitation et la remise en état des carrières et gravières sont planifiées, de sorte à garantir le maintien des surfaces agricoles et la protection de la nature. L'exploitation de la chaleur du sous-sol et des eaux est intensifiée pour le chauffage et le refroidissement des bâtiments et la production d'électricité. Dans une logique d'optimisation, la chaleur ambiante est privilégiée pour réserver les autres ressources renouvelables aux usages auxquels elle ne peut pas répondre. Les différents usages et mesures de protection des ressources du sous-sol sont coordonnés. Dans le cadre de la politique climatique, le potentiel du sous-sol pour séquestrer le carbone durablement est exploité, grâce au développement des technologies d'émissions négatives.

Engagements liés

Conception cantonale de l'énergie

Développer la production de chaleur et d'électricité par la géothermie de moyenne et grande profondeurs à 140 GWh/an en 2030 et à 340 GWh/an en 2050.



Plan directeur des carrières

Ménager les ressources naturelles en gravier et roches, favoriser le recyclage des matériaux pierreux et la valorisation des déchets minéraux de chantier, contrôler la remise en état des sites d'extraction.



Stratégie immobilière de l'État de Vaud

Soutenir une matérialité écologique, en limitant les matériaux à fort impact climatique comme le ciment et en utilisant le bois des forêts de l'État à l'horizon 2030.



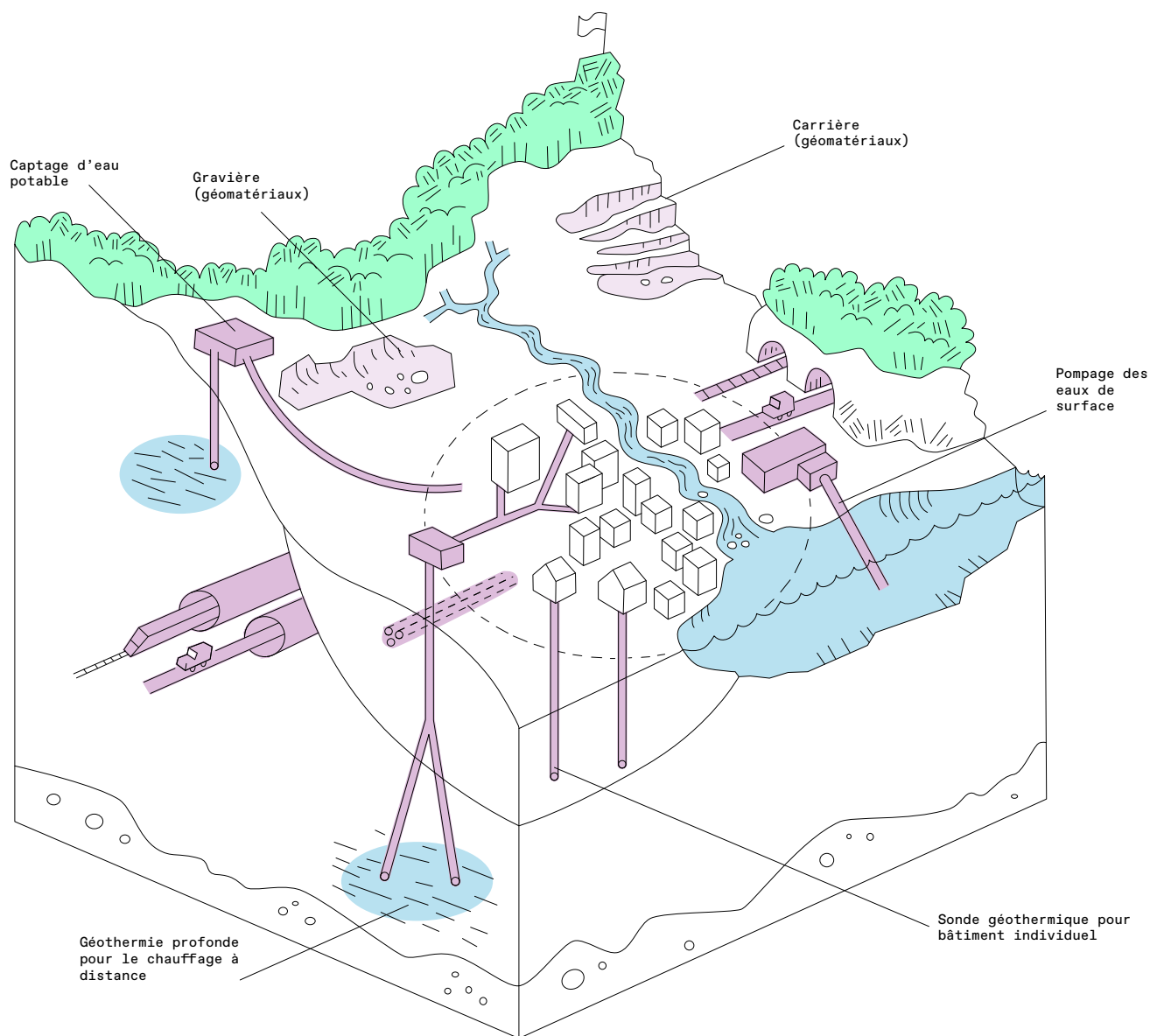
Plan climat VD (1^{re} gén.)

- Mesure stratégique 6
- Mesure stratégique 7
- Mesure stratégique 8

Agenda 2030 VD

- Cible 8.4
- Cible 12.2

Usages et ressources du sous-sol



1 750 000 m³

La production par extraction de matières premières minérales dans le canton est de 1,75 millions de m³ par an.

Le sous-sol géologique, patrimoine cantonal, est un élément important de grands cycles naturels indispensables à la préservation des bases de la vie et de la biodiversité. Il comporte des ressources stratégiques, notamment en termes d'eaux souterraines, de géothermie, de géomatériaux et d'espace. Ainsi, une coordination des stratégies et instruments liés à la protection et à l'exploitation des ressources du sous-sol est nécessaire.



Valoriser les déchets

De quoi parle-t-on ?

En Suisse, 80 à 90 millions de tonnes de déchets sont produites chaque année, dont la plus grande partie provient du secteur de la construction, suivi des déchets urbains et des biodéchets. Certains types de déchets, notamment plastiques et électroniques, sont également en forte croissance. Afin que leur volume global cesse de croître avec les problèmes inhérents à leur gestion, il est impératif de découpler la production des déchets de la consommation et d'obtenir, à partir de ces derniers, des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

Aujourd'hui...

Si les atteintes à l'environnement liées au traitement des déchets ont été fortement réduites ces dernières décennies, leur gestion actuelle n'a en revanche pas permis de diminuer la consommation des ressources naturelles. Bien que le recyclage ait été renforcé, le volume de déchets placé en décharges reste très élevé. Alors que certaines décharges arrivent à saturation, les planifications de nouveaux sites peinent à aboutir face aux oppositions. Une attention particulière doit être accordée aux déchets plastiques et électroniques, qui peuvent s'avérer toxiques.

...et demain

Afin de préserver les ressources naturelles et limiter les atteintes à l'environnement, le volume de déchets est réduit. Cette diminution est possible en : prolongeant la durée de vie des biens de consommation ; réduisant le gaspillage ; bouclant le cycle des matières ; recourant aux matériaux recyclés ; assurant une utilisation optimale des matières premières. Parallèlement, les filières d'élimination de déchets en place sont pérennisées, optimisées et complétées, en collaboration avec les cantons voisins, notamment pour réduire les impacts et récupérer de la matière ou de l'énergie. Le transport ferroviaire est favorisé pour la filière. Par ailleurs, les processus de récolte et de traitement des déchets plastiques et électroniques sont optimisés, afin d'assurer un recyclage efficace et respectueux de l'environnement. La sensibilisation de la population est structurée et renforcée, pour ancrer les principes de circularité dans tous les milieux et à tous les âges.

Engagements liés

Conception cantonale de l'énergie

Développer la valorisation des rejets de chaleur et la production d'énergie par la biomasse et les déchets à 445 GWh/an en 2030 et 476 GWh/an en 2050.



Plan de gestion des déchets

Préserver les ressources naturelles, veiller à la pérennité des filières d'élimination, limiter la production de déchets et assurer l'efficacité de l'organisation de la gestion des déchets.



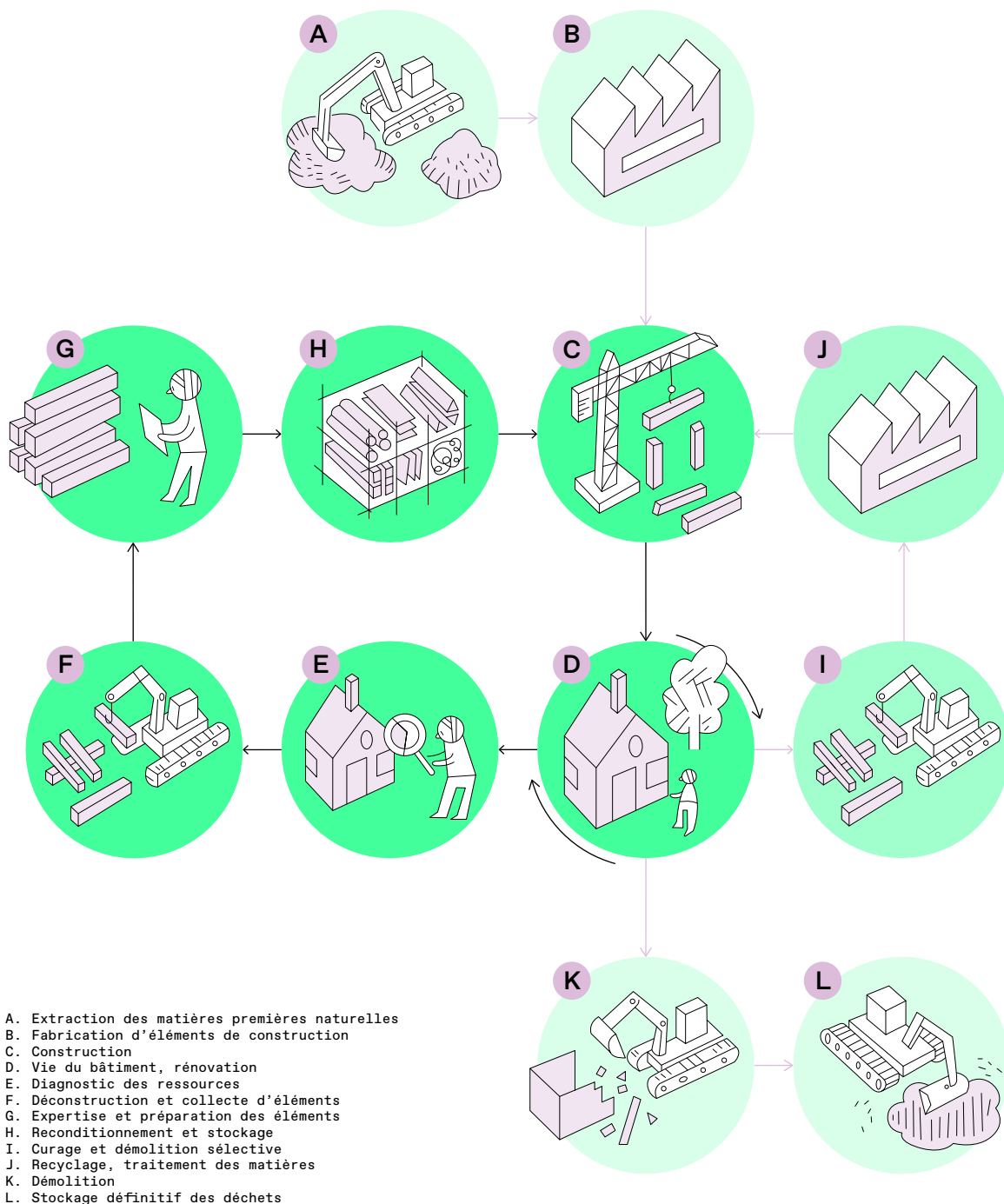
Plan climat VD (1^{er} gén.)

● Mesure stratégique 10

Agenda 2030 VD

- Cible 12.3
- Cible 12.4
- Cible 12.5

Cycle de vie des matériaux de construction



4 m³

Une personne habitant dans le canton de Vaud produit en moyenne 4 m³ de déchets de chantier par année

Le recyclage des déchets minéraux de chantier s'inscrit dans un cycle de matières qui permet de : limiter le recours aux ressources non renouvelables ; diminuer le stockage définitif en décharge ; réduire la production de déchets. Il reste un potentiel d'amélioration qualitatif et quantitatif important en termes de réutilisation, recyclage et valorisation. Réemployer et favoriser des circuits courts permet de décorrérer la production de déchets de l'augmentation de la population.



Valoriser les énergies renouvelables

De quoi parle-t-on ?

Notre société reste très dépendante d'énergies fossiles de l'étranger et émettrices de gaz à effet de serre. La réduction de ces émissions doit être nettement accélérée, afin de limiter les changements climatiques, ainsi que les atteintes à l'environnement et à la santé. De plus, la demande en électricité augmente, notamment avec la numérisation de la société et l'électrification de la mobilité. Il s'agit de garantir une production et un approvisionnement sûr en énergie locale et renouvelable, tout en réduisant la consommation énergétique par habitant et habitant.

Aujourd'hui...

La production d'énergie en Suisse est de plus en plus diversifiée et décentralisée. Cependant, le niveau d'autonomie énergétique est faible : 85% des besoins sont importés. Cela fait peser un risque sur la sécurité d'approvisionnement énergétique de la population et des entreprises. Si l'essentiel de la production est assuré par de grandes installations comme des barrages, la *Stratégie énergétique 2050* prône une utilisation de tous les modes de production d'énergies renouvelables disponibles. L'aménagement du territoire doit permettre cette décentralisation et diversification, dans le respect du cadre légal fédéral. La densification urbaine offre des opportunités à la transition énergétique, notamment en rapprochant producteurs et consommateurs. Cependant, la fragmentation de la production implique une complexification de l'approvisionnement.

...et demain

Pour limiter sa dépendance à l'étranger, le canton vise l'efficacité et la sobriété énergétiques. Il garantit, sur tout le territoire, un approvisionnement sûr en énergie locale et renouvelable — à un coût raisonnable — respectant l'environnement et les objectifs climatiques. Il développe les centrales de production d'énergie, exploitant notamment : les rejets de chaleur, la chaleur ambiante, le solaire, l'éolien, la géothermie profonde, l'eau des lacs, la biomasse. En plus de la décentralisation de la production, le recours aux ressources renouvelables locales est priorisé, en fonction de leur répartition géographique et des usages qu'il est possible de satisfaire. Dans ce sens, les ressources situationnelles doivent être valorisées en premier lieu. Les ressources permettant de produire de la haute température, comme le bois d'énergie ou les gaz renouvelables, doivent être réservées pour les processus industriels qui l'exigent. L'implantation des centres d'hébergement informatique est par ailleurs cadrée, afin de maîtriser leur alimentation énergétique.

Engagements liés

Conception cantonale de l'énergie

Couvrir 35% de la consommation d'énergie finale vaudoise par une production d'énergie renouvelable vaudoise en 2030.



Conception cantonale de l'énergie

Réduire les émissions directes de 4,5 t CO₂ par habitant ou habitant à 2,3 d'ici 2030 et à 1,5 d'ici 2050.



Plan climat VD (1^{er} gén.)

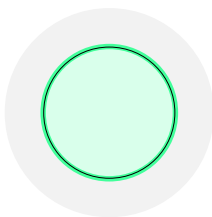
- Mesure stratégique 6
- Mesure stratégique 7
- Mesure stratégique 8

Agenda 2030 VD

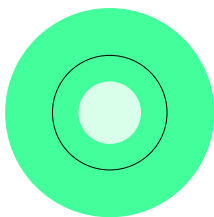
- Cible 7.1
- Cible 7.2
- Cible 7.3
- Cible 12.c



Production d'électricité



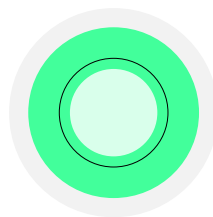
Hydraulique
1300 GWh



Solaire photovoltaïque
3000 GWh



Production d'énergie thermique



Chaleur ambiante*
2000 GWh



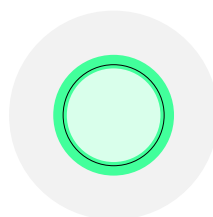
Solaire thermique
600 GWh



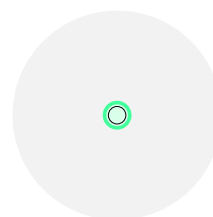
Bois d'énergie
200 GWh



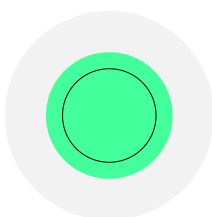
Biomasse agricole
44 GWh



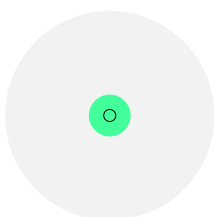
Bois d'énergie
1000 GWh



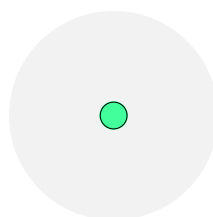
Biomasse agricole
57 GWh



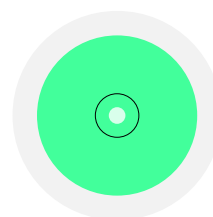
Eolien
1100 GWh



Géothermie
120 GWh



STEP
56 GWh



Géothermie
1760 GWh

Potentiel de production d'énergie de source renouvelable sur territoire vaudois

- Production 2021 [GWh]
- Objectif CoCEn 2030 [GWh]
- Potentiel [GWh]

Source: État de Vaud, DGE

*Uniquement l'apport renouvelable, l'électricité étant déjà comptée dans la consommation finale d'électricité

17%

Actuellement, les énergies renouvelables produites dans le canton couvrent 17% de sa consommation finale

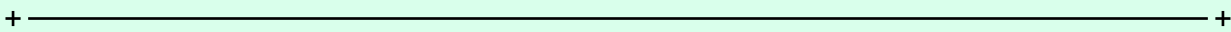
35%

Le canton prévoit d'augmenter cette couverture à 35% d'ici 2030

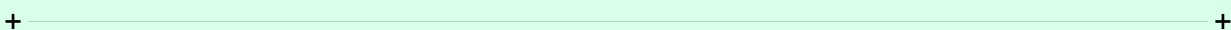
Depuis 2015, la production d'électricité renouvelable sur sol vaudois a augmenté de 5,3% par an. Elle devrait s'accroître encore d'ici 2030 avec, entre autres, un important développement de l'éolien et du solaire photovoltaïque. Quant à l'énergie thermique indigène de source renouvelable, elle a progressé de 4,5% par an. Elle devrait aussi se développer, notamment avec la chaleur ambiante et la géothermie profonde.

Glossaire

<p>Arbre-habitat. Viel arbre qui présente des caractéristiques précieuses du point de vue écologique. Il sert d'habitat ou de source de nourriture à d'autres organismes (cavités, branches mortes, cassures et pourritures, champignons en forme de console, dégâts de foudre, fentes et fissures). [OFEV]</p>	<p>et branches économiques, comme l'agriculture, l'industrie alimentaire, la consommation des ménages et la production énergétique. Le terme « déchets organiques » est parfois également utilisé. [OFEV]</p>	<p>doivent donc être assainis. Dynamique, il permet de définir les priorités d'investigation ou d'assainissement et de gérer leur suivi. [DGE]</p>
<p>Bassin versant. Le bassin versant hydrologique désigne un territoire ayant un exutoire commun pour ses écoulements souterrains et de surface. Il représente, en principe, l'unité géographique sur laquelle se base l'analyse du cycle hydrologique et de ses effets. Plus précisément, le bassin versant est une surface élémentaire hydrologiquement close: aucun écoulement n'y pénètre de l'extérieur et tous les excédents de précipitations s'évaporent ou s'écoulent par une seule section à l'exutoire. Dans la thématique des eaux usées, la notion de bassin versant de station d'épuration (STEP) est utilisée, englobant l'ensemble des réseaux communaux et intercommunaux acheminant des eaux à la STEP. [EPFL]</p>	<p>Biodiversité. Voir p. 09 <i>Contexte général, Ressources vitales, Biodiversité.</i></p> <p>Biomasse. Ensemble des substances organiques produites par des plantes, des animaux, des êtres humains et d'autres organismes forment la biomasse. D'abord matière première primaire (aliments, fibres, bois de construction), elle peut aussi être utilisée comme matière première secondaire (le plus souvent bois et résidus des processus agricoles) et servir de source d'énergie. [OFEV]</p> <p>Biotope. Milieu abritant une biocénose dans des conditions environnementales caractéristiques. Il est synonyme d'espace vital dans la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) et de milieu naturel. [OFEV]</p> <p>Bocage. Type de paysage rural façonné par l'agriculture. Les parcelles, parfois ponctuées d'arbres isolés, y sont délimités par des haies vives d'essences locales. [DGE]</p>	<p>Changements climatiques. Changements qui désignent une modification à long terme des conditions météorologiques générales, telles que: l'élévation de la température moyenne; les variations du régime de précipitation; l'augmentation de l'ampleur, de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes associés. [PCV]</p> <p>Corridor à faune. Voie privilégiée par les animaux sauvages pour leur migration. Il favorise les échanges génétiques au sein d'une espèce, puisqu'il permet de connecter des populations ou des parties de populations occupant des territoires différents. Ces principaux obstacles sont les voies de communications humaines qui les croisent. [OFEV]</p> <p>Cycle des matières. La notion de cycle met en évidence – à chaque étape de la vie d'un produit ou d'une matière – la possibilité de prolonger leur utilisation en les réutilisant, les réparant, les rénovant et enfin en les recyclant. [DGE]</p> <p>Cycle de vie des véhicules. Cycle qui comprend toutes les activités qui entrent en jeu dans sa production, son transport, son utilisation, son entretien, et son recyclage ou son élimination. [OFEV, DGMR]</p> <p>Danger naturel. Tout processus qui survient dans la nature et qui est susceptible de porter atteinte à des personnes, des biens ou à l'environnement est un danger naturel. En Suisse, les types de dangers suivants jouent un rôle important: dangers gravitaires (dangers hydrologiques,</p>
<p>Bilan carbone. Le bilan carbone cantonal fait état de l'inventaire des émissions de GES, en mettant en évidence les émissions dues aux activités humaines. Il s'agit, d'une part, d'émissions de GES territoriales, émises dans le périmètre cantonal, qui proviennent des secteurs du bâtiment, de l'industrie, de la mobilité et de l'agriculture par exemple. Et d'autre part, d'émissions extra-territoriales, émises à l'extérieur du canton, provenant, par exemple, de l'alimentation, de la construction et de la consommation de biens. [PCV]</p>	<p>Cadastre des sites pollués. Cadastre cantonal qui recense les emplacements connus dont le sous-sol est souillé par des déchets déposés ou des substances toxiques infiltrées. On y trouve: des lieux de stockage définitif (décharges); des aires d'exploitation (usines, sites industriels en activité ou non); des lieux d'accident pollués à la suite d'événements extraordinaires; des installations de tir. Accessible au public, ce registre permet d'identifier les sites qui présentent un danger pour l'homme ou l'environnement et qui</p>	
<p>Biodéchets. Déchets d'origine végétale, animale ou microbienne. Ils sont issus de différents secteurs</p>		



glissements de terrain, processus de chute, avalanches); dangers sismiques; dangers météo-climatiques. Certains dangers naturels ne sont pas cartographiés dans les cartes de dangers naturels à ce jour. [DGE]	elle — uniquement liée à l'utilisation du véhicule (carburant, électricité). [DGMR]	Îlot de chaleur urbain. Phénomène qui décrit la différence de température de l'air entre les espaces urbains et leur périphérie. L'augmentation de la température de l'air dans les villes a plusieurs causes: densité de construction, rareté de la végétation et des plans d'eau, rejets de chaleurs, faible ventilation, chaleur résiduelle. Par rapport à la campagne environnante, les espaces urbanisés se réchauffent davantage le jour et se refroidissent plus lentement la nuit. C'est donc durant cette dernière que la différence de température est particulièrement marquée. [Météo Suisse]
Danger technologique. Danger lié aux activités humaines tels que l'utilisation, le stockage et le transport de matières dangereuses ou d'organismes génétiquement modifiés, pathogènes ou exotiques. [DGE]	Espace bâti. Territoire aménagé où vit la population. Il comprend tant les constructions que les espaces ouverts tels que les rues, places, jardins ou encore les parcs. [DGTL]	
Eaux superficielles et souterraines. Les eaux superficielles correspondent aux eaux s'écoulant en surface (lacs et cours d'eau). Elles incluent l'ensemble des eaux ruisselées ainsi que celles qui alimentent les lacs et cours d'eau. Les eaux souterraines correspondent aux eaux du sous-sol. Elles incluent les formations aquifères, le substratum imperméable et les couches de couverture. [OFEV]	Espace ouvert. Voir p. 36 <i>Espaces bâtis, Garantir des espaces ouverts de qualité.</i> Friche. Aire — industrielle, artisanale, ferroviaire ou militaire — sous-utilisée ou plus du tout utilisée. [ARE, OFEV]	
Écosystème naturel. Complexe dynamique, formé par une communauté de plantes, d'animaux, ainsi que de micro-organismes et leur environnement abiotique, qui interagissent entre elles et eux. [OFEV]	Gaz à effet de serre. En absorbant le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et en le redistribuant, certains gaz contribuent à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est le principal facteur à l'origine du réchauffement climatique. Plus d'une quarantaine de gaz à effet de serre ont été recensés par le GIEC parmi lesquels figurent: le dioxyde de carbone (CO ₂); le méthane (CH ₄); le protoxyde d'azote (N ₂ O). [PCV]	Îlot de sénescence. Surface forestière où l'on renonce à toute exploitation. Les arbres peuvent alors y accomplir l'entier de leur cycle de vie naturel, jusqu'à leur décomposition. L'îlot correspond ainsi à une micro réserve naturelle forestière. Elle sert à relier les réserves de plus grande taille. L'îlot est caractérisé par une forte densité de gros arbres (diamètre >50 cm ou >36 cm sur stations très maigres) et par la présence de gros arbres morts sur pied ou couchés. [WSL]
Économie circulaire. Modèle économique qui se caractérise par une utilisation efficace des matières premières, sur une durée aussi longue que possible. Il englobe l'entier du cycle des matières et des produits, à savoir l'extraction, la conception, la production, la distribution, l'utilisation sur une durée aussi longue que possible et le recyclage. L'économie circulaire réintègre en permanence les matériaux et les produits dans le circuit, ce qui est bénéfique aussi bien à l'environnement qu'à l'économie. [OFEV]	Gestion intégrée des eaux. La gestion intégrée des eaux par bassin versant, ou « gestion par bassin versant », est une approche intersectorielle des ressources en eau, des eaux et des infrastructures qui leur sont liées. Elle poursuit des objectifs à long terme et se déroule en processus cycliques de conception, de mise en œuvre et de surveillance. Son périmètre de référence est le bassin versant. [ARE, OFAG, OFEN, OFEV]	Infrastructure agricole. Voir p. 28 <i>Agriculture, Développer une infrastructure agricole.</i>
Énergie directe et indirecte. L'énergie indirecte ou « énergie grise » est la quantité totale d'énergie consommée lors du cycle de vie d'un véhicule: extraction, transformation, fabrication, transport, entretien, recyclage et/ou destruction, ainsi qu'une part liée au cycle de vie de l'infrastructure routière. L'énergie directe est — quant à	Gestion intégrée des milieux naturels forestiers. Gestion forestière qui respecte les principes de durabilité, de sylviculture proche de la nature et de multifonctionnalité. Cette dernière vise à garantir l'ensemble des fonctions de la forêt: production de bois, protection contre les dangers naturels, préservation de la biodiversité, accueil du public. Quant à elle, la <i>sylviculture proche de la nature</i> implique le maintien d'une composition en essences, adaptée à la station et à la préservation de la fertilité des sols. [DGE]	Infrastructure agroécologique. Infrastructure composée de milieux et surfaces qui ne reçoivent aucun apport d'engrais et de pesticides. Il s'agit de haies, bosquets, arbres isolés ou alignés, prairies gérées de manière extensive, murets, etc. L'infrastructure agroécologique abrite des biotopes favorables à de nombreux espèces et présente des avantages sur les plans agronomiques, écologiques, hydrographiques, énergétiques, de protection des sols et de qualité du paysage. [Chambres d'agriculture des Pays de la Loire]
		Infrastructure écologique. Voir p. 20 <i>Environnement naturel, Concrétiser l'infrastructure écologique.</i>
		Infrastructure numérique. Infrastructure qui constitue le socle des systèmes d'information. Elle est



composée des éléments suivants : les infrastructures techniques ; les plateformes logicielles communes ; des données de base et des référentiels partagés ; des standards en matière de technologie de l'information et de la communication ; des applications transversales. [RIC]	un centre de distribution ou un magasin, jusqu'à la cliente ou au client final). Elle est généralement opérée par des sociétés de messageries, des coursiers ou des entreprises de transport de marchandises privées ou spécialisées. [DGMR]	simplifier le message, bien qu'il s'agisse de considérer l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (CO ₂ équ.). [PCV]
Infrastructure numérique au service de la mobilité. Infrastructure numérique utilisée dans le domaine des transports pour permettre aux utilisatrices et utilisateurs d'accéder à un partage en temps réel des données interconnectées de la part des fournisseurs de mobilité. Cette utilisation optimise l'organisation et l'usage du système de transport dans son ensemble et améliore en particulier la qualité du service offert par les transports publics. On parle alors de « mobilité servicielle ». [DGMR]	Micropolluant. Substance chimique qui se trouve dans la composition de pratiquement tous les produits utilisés dans notre vie quotidienne. Les micropolluants sont susceptibles, parfois à des concentrations très faibles, d'avoir des effets néfastes sur l'être humain et l'environnement. Ils se retrouvent dans les eaux de surface et souterraines. Ils proviennent des réseaux d'eaux usées et des stations d'épuration, ainsi que des activités agricoles. [DGE]	Numérisation. Processus induit par les nouvelles technologies, dans lequel les données et les informations jouent un rôle clé. [OFEN]
Interface rail-route. Lieu qui permet la transition du train vers le bus ou vers des transports individuels (voiture, scooter, vélo). Dans le contexte du transport de marchandise, il s'agit d'une infrastructure permettant le chargement et le déchargement sur ou depuis la voie ferrée. [DGMR]	Mitage du territoire. Phénomène visuel d'étalement urbain qui résulte du grignotage du paysage. Il est dû à l'extension des surfaces construites ou à l'implantation de bâtiments isolés. [PNR 68]	Offre foncière et immobilière. Somme des surfaces non bâties et des surfaces bâties qui pourraient être densifiées dans le respect de la réglementation en vigueur. [PDCn 2008]
Internet des objets. Technologie qui caractérise l'interconnexion — grâce à internet — des objets, des lieux et des environnements physiques. Elle permet ainsi une communication entre nos biens dits physiques et leurs identités numériques. [SECO]	Mobilité active. Ensemble des modes de déplacement où la force motrice humaine est nécessaire. Elle inclut la marche, le vélo, le vélo à assistance électrique, mais aussi la trottinette ou la planche à roulettes. [DGMR]	Patrimoine culturel immobilier. Tout objet bâti qui participe à l'intérêt d'un site ou d'un bâtiment appartient au patrimoine culturel immobilier. Ce dernier inclut les monuments préhistoriques et historiques — qu'il s'agisse de construction isolée ou d'ensemble — ainsi que leur environnement lorsque ce dernier participe à l'intérêt du site ou du bâtiment. Mais, il comprend aussi : les sites construits, les parcs et jardins historiques, les sites archéologiques, les choses mobilières indissociables des objets bâtis, les objets archéologiques provenant notamment des sites archéologiques, les objets navals lacustres. [LPrPCI]
Logement d'utilité publique. Type de logement pour des personnes qui répondent à des critères spécifiques. Il s'agit de logements : à loyers modérés (LLM) ; pour étudiants (LE) ; pour personnes âgées ou fragilisées (LP) ; abordables pour la classe moyenne (LLA). [DGTL]	Mobilité multimodale. Mobilité qui fait recours à plusieurs modes de transports adaptés aux circonstances, pour différents déplacements ou au cours du même déplacement. [DGMR]	Patrimoine naturel. Désigne les spécificités naturelles, les formations géologiques ou de géographie physique et les zones définies qui constituent l'habitat d'espèces animales et végétales menacées. Les sites naturels qui présentent un intérêt sur le plan scientifique en font également partie, que ce soit dans le cadre de la conservation ou en termes de beauté naturelle. [UNESCO]
Logement protégé. Type de logement destiné aux personnes âgées ou fragilisées, qui bénéficient d'un encadrement sécuritaire et pour lequel des subventions sont possibles. [DGTL]	Multipolarité du territoire. Organisation d'un territoire autour de multiples centralités réparties et interconnectées, telles qu'agglomérations, villes et villages. [DGTL]	Paysage. Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle. [Larousse]
Logistique du dernier kilomètre. Ultime activité de transport dans la chaîne de livraison d'un bien (depuis	Neutralité carbone. La neutralité carbone correspond à un bilan neutre d'émissions nettes de CO ₂ . Cela signifie que les émissions causées par les humains sont équivalentes aux quantités soustraites de l'atmosphère par leurs activités, comme la séquestration de carbone dans les sols, en tenant compte des capacités d'absorption par l'environnement (dans les sols, les forêts, etc.). Cette terminologie est utilisée pour	Plan d'affectation. Plan qui règle l'affectation du sol, en premier lieu les zones à bâtir, zones agricoles et à protéger, la mesure de l'utilisation du sol et les conditions de construction sur la base des planifications directrices. Le plan d'affectation porte sur une portion


ou sur l'ensemble du territoire d'une ou de plusieurs communes. [DGTL]	par année), mesurée en personnes-kilomètres. La prestation de transport dépend du taux d'occupation des véhicules : une prestation de transport donnée peut être fournie par un nombre variable de véhicules. La mesure des prestations de transport sert à quantifier la demande de mobilité et les prestations de service effectivement fournies par un système de transport. [OFS]	systèmes sont résilients, ils peuvent faire face, se réorganiser et répondre de manière efficace. [GIEC]
Plan de mobilité d'entreprise. Outil de gestion des déplacements du personnel et des visiteuses et visiteurs d'une entreprise ou d'une administration publique. Il vise à rationaliser le recours à la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires et professionnels. [DGMR]	Propulsion non carbonée. Système de propulsion n'utilisant pas d'énergie fossile (par exemple le moteur électrique). [DGTL]	Ressource situationnelle. Ressource énergétique non transportable, ne pouvant être valorisée que là où elle se trouve, ou dans un certain périmètre autour de sa localisation. [DGE]
Plan de mobilité de site. Outil de gestion visant à réduire l'utilisation de la voiture individuelle liée aux activités de plusieurs entreprises au sein d'une même zone d'activités. Il permet de mutualiser certaines mesures entre employeurs, de renforcer leur efficacité et d'en partager les coûts. [DGMR]	Rayonnement non ionisant. Rayonnement électromagnétique notamment issu des installations de téléphonie mobile, des émetteurs de radiodiffusion, des lignes à haute tension ou des lignes de contact des chemins de fer. [OFEV]	Séquestration carbone. Terme générique qui regroupe l'ensemble des procédés permettant de capter et de stocker durablement des substances afin notamment de limiter leur impact. Dans le domaine du climat, la séquestration du carbone est une approche complémentaire à la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui repose sur des processus naturels (par exemple l'assimilation de la matière organique dans les sols) ou artificiels (comme l'injection du CO ₂ dans des couches géologiques adaptées). [OCDC]
Planification sectorielle. Planification qui définit dans un domaine spécifique des orientations fondamentales. Elle détermine — dans les grandes lignes — le but, le lieu d'implantation ou le tracé de projets qui ont des effets importants sur le territoire et sur l'environnement. [DGTL]	Recensement du patrimoine culturel et immobilier. Opération qui consiste à identifier, connaître, recenser et évaluer le patrimoine bâti du canton ainsi qu'à attribuer des mesures de protection. [DGTL]	Services publics. Desserte de base de biens et de prestations d'infrastructure accessibles à toutes les catégories de la population et offerte dans toutes les régions du pays à des prix abordables et aux mêmes conditions. [Conseil fédéral]
Plan général d'évacuation des eaux. Outil de gestion et instrument de planification globale de l'évacuation des eaux usées et des eaux claires provenant des zones habitées. Il est piloté par les communes et entités intercommunales. [DGE]	Refus. Plantes non consommées par le bétail lors du pâturage. [DGTL]	Site contaminé. Site pollué par des déchets, auquel il est prouvé qu'ils portent des atteintes nuisibles ou incommodantes, ou sur lequel il existe un danger que de telles atteintes apparaissent. Un site contaminé nécessite un assainissement. [OFS]
Politique sectorielle. Politique formulée par une autorité publique, pour un ensemble cohérent d'activités qui ont lieu dans des cadres budgétaires et institutionnels délimités (secteurs) comme l'environnement, la santé, ou encore l'éducation. [DGTL]	Région biogéographique. Région relativement homogène du point de vue climatique et écologique, en particulier au niveau des associations végétales. La Suisse compte six régions biogéographiques (Jura, Plateau, nord des Alpes, Alpes centrales occidentales, Alpes centrales orientales, sud des Alpes) et onze sous-régions. [Regio Flora]	Souveraineté alimentaire. Droit des populations et des États à définir leur propre politique agricole et alimentaire, sans affecter de pays tiers. [DGTL]
Polyculture-élevage. Type d'exploitation où les productions animale et végétale sont associées et se valorisent mutuellement. Cette approche globale considère les plans agricoles, techniques, économiques et spatiaux des productions précitées. [DGTL]	Report modal. Changement de mode de déplacement. Ce terme est souvent utilisé pour qualifier le report de la voiture individuelle, au profit des transports publics ou de la mobilité active. [PCV]	Souveraineté numérique. Concept qui vise à doter le canton d'infrastructures numériques sécurisées, disponibles et respectueuses de l'environnement. Elles doivent permettre à l'État de remplir ses obligations constitutionnelles, afin de permettre à la population de bénéficier des évolutions liées à la transition numérique. Ces avantages doivent être accessibles, sans discrimination et en toute sécurité, sur l'ensemble du territoire. [DCIRH]
Prestations de transport (de personnes). Somme des trajets parcourus par des personnes pendant une période donnée (le plus souvent	Résilience. Capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à une évolution, à une perturbation ou à un évènement dangereux. Si les	

	des données géographiques. Un système d'information géographique est composé de logiciels, de matériel informatique, de données et d'applications. [OFEV]	assistance, à l'automatisation élevée (équivalente à l'autonomie, mais limitée à certaines utilisations, comme la conduite sur l'autoroute par exemple). [OFROU]
Sphère de proximité. Espace organisé autour du domicile et que l'on peut aisément parcourir au moyen de modes actifs (marche, vélo). On parle parfois de «proximobilité» pour désigner une configuration dans laquelle les activités de la vie quotidienne (travail, achats, loisirs, etc.) peuvent se pratiquer au sein de la sphère de proximité. [DGMR]	Système hydrique. Ensemble des infrastructures naturelles ou artificielles permettant d'assurer l'écoulement des eaux. [DGE]	Ville-éponge. Concept d'aménagement qui, dans les espaces urbains de plus en plus densifiés, entend relever les deux grands défis de l'adaptation aux changements climatiques que sont l'intensification des fortes précipitations et l'intensification des périodes de sécheresse et de canicule. La ville est conçue comme une éponge qui absorbe l'excédent de pluie et le restitue lentement lorsque nécessaire. [ARE, OFEV]
Structure d'accompagnement et d'hébergement socio-sanitaire. Structure composée de logements collectifs, d'ateliers et de centres d'accueil de jour. Ces établissements offrent un appui social et des prestations dans les domaines médico-sociaux, psychosociaux et socio-éducatifs. L'accompagnement peut être proposé sur site ou de manière ambulatoire, pour une courte ou longue durée. On y trouve par exemple des établissements: médicaux sociaux; psychosociaux médicalisés; socio-éducatifs. [DGCS]	Taux de motorisation. Ratio exprimant, pour un territoire donné, le nombre de voitures de tourisme pour 1000 personnes. [DGMR]	
	Taux d'occupation des véhicules. Taux qui indique le nombre moyen de personnes par véhicule (conductrices et conducteurs inclus). [ARE, OFS]	Zone de tranquillité. Zone de protection contre les dérangements causés par les activités humaines, pour les mammifères et oiseaux sauvages durant la période hivernale (soit durant la période de reproduction et d'élevage des jeunes). Certaines zones de tranquillité sont contraignantes, d'autres sont recommandées. [DGE]
Surface agricole utile. Superficie d'une exploitation qui est affectée à la production végétale (à l'exclusion des surfaces d'estivage). Elle comprend les terres ou surfaces: assolées; herbagères permanentes; à litière; de cultures pérennes; cultivées toute l'année sous abri; sur lesquelles se trouvent des haies, des bosquets et des berges boisées. [ARE]	Technologies d'émission négative. Ensemble des technologies qui permettent d'extraire le CO ₂ de l'atmosphère et de le stocker durablement grâce à des procédés biologiques ou techniques. À noter que ces technologies ne sont pas encore toutes suffisamment éprouvées. [OFEV]	
	Transition énergétique. Désigne le passage du mode actuel de production (majoritairement fossile) et de consommation vers un modèle énergétique renouvelable, plus durable et plus économique. [DGE]	
Surface d'assolement. Surfaces agricoles les plus précieuses pour la production de denrées alimentaires. Elles sont d'une grande importance, notamment lors de perturbations de l'approvisionnement ou de graves pénuries. Les surfaces d'assolement comprennent avant tout les terres ouvertes, les prairies artificielles intercalaires et les prairies naturelles arables. [ARE]	Valorisation en cascade des assortiments. Stratégie qui vise à utiliser les matières premières ou leurs produits dérivés le plus longtemps possible dans le circuit économique. Il en résulte une succession d'utilisations, du niveau de valeur ajoutée le plus élevé jusqu'au niveau le plus bas. Cela a pour effet d'en augmenter la valeur ajoutée, tout en diminuant l'impact sur l'environnement. [OFEV]	
Surface de promotion de la biodiversité. Surface d'un domaine agricole qui a été créée et entretenue pour conserver et promouvoir la biodiversité. [FIBL]	Véhicule autonome. Véhicule à automatisation complète qui n'a plus besoin de conducteur, du départ à l'arrivée. Il assume toutes les tâches de conduite, indépendamment du type de route, de la vitesse admise et des conditions de circulation. À noter qu'il existe différents degrés d'automatisation: de la simple	Remarque. Les définitions ci-dessus sont tirées des entités ou documents indiqués entre crochets. Elles peuvent avoir été remaniées.
Système d'information géographique. Système destiné à saisir, traiter, organiser, analyser et présenter		

Liste des abréviations

ACV Administration cantonale vaudoise	FiBL Fondation suisse pour la promotion de l'agriculture biologique	RIC Règlement de l'informatique cantonal
ARE Office fédéral du développement territorial		
	GES Gaz à effet de serre	SDA Surfaces d'assolement
CH₄ Méthane	GIEC Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	SECO Secrétariat d'État à l'économie
CO₂ Dioxyde de carbone		SPEI Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
DCIRH Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines	GWh Gigawattheure	SPEI-ER SPEI-Unité économie régionale
	LAT Loi fédérale sur l'aménagement du territoire	STATENT Statistique structurelle des entreprises
DGAIC Direction générale des affaires institutionnelles et des communes	LATC Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions	STATPOP Statistique de la population et des ménages
DGAV Direction générale de l'agriculture et de la viticulture et des affaires vétérinaires	LE Logements pour étudiants	StatVD Statistique Vaud
DGCS Direction générale de la cohésion sociale	LLA Logement abordables pour la classe moyenne	STEP Station d'épuration
DGE Direction générale de l'environnement	LLM Logements à loyers modérés	UNESCO Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
DGE-DIREN DGE-Direction de l'énergie	LP Logements pour personnes âgées ou fragilisées	VD Canton de Vaud
DGE-DIREV DGE-Direction de l'environnement industriel, urbain et rural	LPN Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage	VTT Vélo tout-terrain
DGE-DIRNA DGE-Direction des ressources et du patrimoine naturels	LPPrPCI Loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier	WSL Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage
DGIP Direction générale des immeubles et du patrimoine	MRMT Microrecensement mobilité et transport	
DGMR Direction générale de la mobilité et des routes		
DGMR-MT DGMR-Offre et projets de transport public	N₂O Protoxyde d'azote	
DGMR-P DGMR-Division planification	OCDC Office cantonal de la durabilité et du climat	
DGNSI Direction générale du numérique et des systèmes d'information	OFAG Office fédéral de l'agriculture	
DGS Direction générale de la santé	OFEN Office fédéral de l'énergie	
DGTL Direction générale du territoire et du logement	OFEV Office fédéral de l'environnement	
DGTL-DIL DGTL-Direction du logement	OFROU Office fédéral des routes	
DGTL-SPC DGTL-Service de la planification cantonale	OFS Office fédéral de la statistique	
DITS Département des institutions, du territoire et du sport	OFT Office fédéral des transports	
DSAS Département de la santé et de l'action sociale	OPair Ordonnance sur la protection de l'air	
DSAS-SG DSAS-Secrétariat général	OSites Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués	
	PCV Plan climat vaudois	
EMS Établissements médicaux sociaux	PDCn Plan directeur cantonal	
EPFL École polytechnique fédérale de Lausanne	PNR Programmes nationaux de recherche	

Impressum

Éditeur État de Vaud Direction générale du territoire et du logement (DGTL)	Commission cantonale consultative d'aménagement du territoire élargie Bruno Marchand (prés.) (architecte), Igor Andersen (architecte-urbaniste), Murielle Bochud (médecin), Julien Coinchon (géographe-urbaniste), Laurent Dutheil (ingénieur en mobilité), Bernard Gygax (ingénieur en mobilité), Hervé Froidevaux (économiste- urbaniste), Gaëlle Hermabessière (architecte-paysagiste), Feryel Kilani (avocate), Jean-Yves Le Baron (architecte-paysagiste), Stéphane Nahrath (spécialiste en politiques publiques et durabilité), Géraldine Pflieger (urbaniste), Yvan Schmidt (expert en immobilier)	Impression Artgraphic Cavin, Grandson Papier Lessebo 1.3 Bright Tirage 1500 exemplaires (impression neutre en CO ₂ – myclimate)
Équipe de projet Julien Audemars, David Bichsel, Véronique Bovey Diagne, Florence Fasler, Romain Herren, Julien Martin, Laura Stern, Leonard Verest (DGTL-SPC)		 myclimate.org/01-23-728648
Comité de pilotage Alain Turatti (prés.) (DGTL), Pierre-Yves Gruaz (DGMR), Pascal Hottinger (DGAV), Raphaël Conz (SPEI), Cornelis Neet (DGE)		 MIX Papier aus verantwortungsvollen Quellen FSC® C019425
Comité de pilotage élargi Patrick Amaru (DGNSI), Jean-Luc Schwaar (DGAIC), Virginie Spicher (DGS), Michel Staffoni (DGIP)	Avec la participation de... Jacques Henchoz, Pierre Imhof, Yves Golay, Chantal Grandchamp, Andreane Jordan Meier, Clive Müller, Stéphanie Pin, Philippe Pont, Yvan Rytz, François Vuille et Plates-Bandes communication	
Groupe technique Rebecca Lyon Stanton (prés.) (DGTL), Sébastien Beuchat (DGE-DIRNA), Kevin Blake (DGS-OMC-Environnement et santé publique), Frédéric Brand (DGAV), Aline Clerc (DGE-DIREN), Vincent Duvoisin (DGAIC-Direction des affaires communales et des droits politiques), Guillaume de Buren (OCDC), Florian Failloubaz (DGTL- DIL), Olivia Feriani-Cocagne (DGCS-DIRHEB), Pierre Hirt (DSAS-SG), Jean-Charles Lagniaz (DGMR-MT), Tania Larequi (DGS- DSC-Santé communautaire), Jean-Baptiste Leimgruber (SPEI-Office du développement économique), Federico Molina (DGMR-P), Camille Orthlieb (DGIP-Construction durable), Isabelle Pointet (DGNSI), Catherine Pugin (DGNSI-Cellule numérique), Sylvain Rodriguez (DGE- DIREV), Rémi Schweizer (OCDC)	Conception graphique Juuni, Lausanne Illustrations studio KO, Yverdon-les-Bains Photographies Sacha Di Poi – Hiris, Renens Relecture et corrections Benjamin Décosterd, Saint-Sulpice Typographies ABC Favorit (Dinamo) et Diglû (Emphase)	

Photographies

Couverture Le Parc de Vertou, à Morges, met à disposition des infrastructures sportives dans un lieu paisible au bord du lac.

Page 12 Le passage à faune sur l'autoroute A5, situé sur la commune de Concise, permet les déplacements de faune entre le Bois de Seyte et le lac de Neuchâtel.

Page 22 La ferme Les Sapins, à Colombier-sur-Morges, exploite 23 hectares en culture biologique et propose un point de vente direct.

Page 32 L'ensemble des Falaises offre différents types de logements à loyer libre ou abordable, subventionnés, ainsi que des studios pour étudiants.

Page 39 Ancien kiosque sur la place Saint-François à Lausanne; maison vigneronne sur le domaine du Clos des Moines à Puidoux. [photos: Tanguy Caversaccio]

Page 42 L'école professionnelle commerciale de Nyon (EPCN) forme des apprentis en voie duale dans les métiers du commerce, de la vente et des transports publics.

Page 52 Long de 1175 mètres et haut de 9 mètres, le saut-de-mouton de Renens est un ouvrage nécessaire pour augmenter le nombre de trains et fluidifier leur circulation dans le nœud ferroviaire de Lausanne-Renens.

Page 60 Le parc scientifique et technologique Y-Parc, à Yverdon-les-Bains, propose des surfaces de recherche et de production industrielle.

Page 70 Le site de la Poissine dans le Nord vaudois, qui bénéficie d'une interface rail-route, constitue un lieu privilégié pour l'accueil d'activités logistiques ou industrielles.

© DGTL 2023

Reproduction autorisée avec mention de la source, sauf à des fins commerciales.

+ + + + +

+ + + + +

+ + + + +

+ + + + +

+ + + + +

+ + + + +



+ + + + +